

Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents	21
		Votants	22
		Pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs : Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/065 : Lancement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) et demandes de financement

SYDEO, Service Public de l'Eau Coeur d'Ardèche, dessert l'eau destinée à la consommation humaine de 35 communes du département de l'Ardèche, situé en rive droite du Rhône. Le territoire du Syndicat est issu de l'intégration de 17 communes de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) et de la commune du Teil à l'intérieur du SMOP (Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze Payre - 17 communes).

Le système général d'alimentation en eau potable du Syndicat est scindé en différents sous-systèmes fonctionnels alimentés par une ou plusieurs ressources. Des interconnexions sont établies entre certains grands systèmes fonctionnels et présentent actuellement des difficultés dans leur mise en œuvre, en raison de problématiques distinctes.

En effet, le Syndicat exploite de nombreuses ressources en eau potable (82 ressources dont 73 en exploitation) dont :

- Des sources gravitaires, situées à l'ouest et au nord du territoire,
- D'importants forages, situés en bord du Rhône.

Plusieurs Schémas Directeurs ont été réalisés par le passé sur les communes ou par les Syndicats, néanmoins ces documents sont hétérogènes, plus ou moins anciens, plus ou moins précis et ne présentent pas une vision globale et transversale à l'échelle du territoire :

- Schéma Directeur AEP de l'ex-Syndicat des Eaux du Bassin de Privas, réalisé en 2014/2015, à l'échelle de 6 communes (ex-syndicat SEBP : Coux, Creysseilles, Lys, Privas, Veyras et St Priest) ;
- Schéma Directeur AEP du Teil, réalisé en 2015/2016 ;
- Schéma Directeur AEP de l'ex-Syndicat des Eaux Ouvèze Payre, réalisé en 2017, à l'échelle de 15 communes (ex-Syndicat SMOP : Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Meysse, Rochemaure, Rochessaive,

Rompon, St Bauzile, St Julien en St Alban, St Lager-Bressac, St Symphorien (communes de Barrès) ;

- Schéma Directeur AEP du SIE du Lavezon, réalisé en 2016, concernant la commune de St Martin de Lavezon.

Ces schémas ont été complétés par différentes études récentes dont :

- Etudes stratégiques de sécurisation de l'alimentation en eau potable (2024)
- Etudes d'un plan de comptage des compteurs sectoriels (2025)

Il convient aujourd'hui d'harmoniser et d'homogénéiser les documents afin de doter la Collectivité :

- D'outils patrimoniaux de connaissance de réseaux, exhaustifs et complets ;
- De diagnostics poussés et complets du fonctionnement des réseaux et des systèmes : amélioration pérenne des rendements de réseaux AEP ;
- D'une vision stratégique pour l'alimentation en eau potable, partie ouvrages et partie réseaux, réaliste techniquement et financièrement, et cohérente à l'échelle du territoire ;
- De disposer d'une programmation pluriannuelle de renouvellement des canalisations et des ouvrages.

Dans un contexte d'une baisse de l'ordre de -10 à -60 % de débits d'étiage attendue à l'horizon 2050 et face à des enjeux environnementaux majeurs, avec un réchauffement climatique devenant de plus en plus prégnant, créant ainsi un stress hydrique, le SYDEO souhaite engager une étude complémentaire de Schéma Directeur AEP complet avec étude patrimoniale globale et prospective pour lui permettre de relever ces défis.

Cette étude fera l'objet d'une consultation avec un échéancier qui permettra de retenir le prestataire pour le dernier trimestre 2026. A cet effet, le Président propose, de lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études).

Le démarrage de cette étude est souhaité en janvier 2027, et serait réalisée sur les 35 communes concernées composant SYDEO, le tout devant durer environ 3 ans.

Le coût prévisionnel est estimé 1 515 050 € HT. Des subventions seraient à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le conseil Départemental de l'Ardèche et la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires).

Il est important de rappeler que la mise en œuvre du Schéma Directeur SYDEO est une condition sine qua non à l'obtention de financement dans le cadre du Contrat Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau.

Ceci exposé,

Vu la directive 2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-7-1 afférent au schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le 12ème programme 2025-2030 « Sauvons l'Eau » de l'Agence de Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant la nécessité de disposer d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) ;

Considérant que cette étude remplit les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental de l'Ardèche et la caisse des dépôts et consignations (banque des territoires). ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le lancement de l'étude du Schéma Directeur d'Eau Potable d'Alimentation en Eau Potable et d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- **Sollicite** le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ardèche et la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) pour la réalisation du schéma directeur d'Eau Potable,

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président, en ce qui concerne la procédure d'appel d'offre ouvert, conformément à l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération,
- Dit que des crédits sont inscrits au budget nécessaire au financement de ces études.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

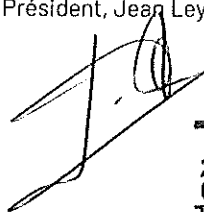
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026,

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA VALLEE D'AGGUE

2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



SYDEO

Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche

2 route du barrage , ZI Le Paty - 07250 LE POUZIN

Tel : 04 75 63 81 29 - felicien.charrier@sydeo.fr - www.sydeo.fr

Objet du marché :
CCTP SCHEMA DIRECTEUR AEP: Etude patrimoniale et prospective Alimentation en Eau Potable Programme de travaux – Schéma de Distribution Amélioration du positionnement vis-à-vis du changement climatique PGSSE

SOMMAIRE

1 Introduction	5
1.1 OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GENERALES	5
1.1.1 Objet du marché et du présent document	5
1.2 Présentation de la zone d'étude	6
1.3 Fonctionnement de l'alimentation en eau potable	8
1.4 Les études existantes	9
1.5 Les attentes de l'étude	13
2 CONTENU DE LA PRESTATION SCHEMA AEP.....	15
2.1 Phase 1 : Article 1.1- Données générales - Evolution démographique et économique	15
2.1.1 Article 1.1.1 - Réunion de démarrage	15
2.1.2 Article 1.1.2 Recueil de données.....	16
2.2 Phase 1 : Article 1.2 – Inventaire patrimoniale - Mise à jour des plans et SIG..	18
2.2.1 Article 1.2.1 - Visites des ouvrages (captages, réservoirs, pompes, traitement) et réalisation d'une fiche descriptive par ouvrage	18
2.2.2 Article 1.2.2 – Plan des réseaux	19
2.2.3 Article 1.2.4 Détection et géoréférencement des réseaux Feeders	23
2.2.4 Article 1.2.5 – Inventaire des secteurs d'habitations desservies à problèmes	24
2.2.5 Synthèse de l'inventaire cartographique – Edition des plans	24
2.3 Phase 1 : Article 1.3 - Prédiagnostic	26
2.3.1 Article 1.3.1 – Analyse de la production.....	26
2.3.2 Article 1.3.2 – Analyse de la consommation.....	28
2.3.3 Article 1.3.3 – Pré-diagnostic des infrastructures d'eau potable.....	30
2.3.4 Article 1.3.4 – Premier plan d'actions.....	31
2.4 Phase 2 : Diagnostic complémentaire : mesures et exploitation	32
2.4.1 Phase 2 - Article 2.1 – Campagne de mesures	32
2.4.2 Phase 2 - Article 2.2 – Recherches de fuites	34
2.4.3 Phase 2 - Article 3.3 – Rapport de diagnostic	37
2.5 Phase 3 : Etude des scénarios et modélisations des réseaux.....	38
2.5.1 Article 3.1 – Modélisation des réseaux.....	38
2.6 Phase 3 : Article 3.2 - Propositions de solutions et analyse comparative.....	40
2.6.1 Estimation des besoins en eau futurs.....	40
2.6.2 Proposition de scénarii de travaux sur les réseaux et ouvrages.....	41
2.7 Phase 4 : Schéma directeur d'alimentation en eau potable	44
2.7.1 Phase 4 – Articles 4.1 et 4.2 Schéma directeur AEP et programme de travaux ouvrages et réseaux	44
2.7.2 Phase 4 – Articles 4.3 Intégration des choix de Zonage AEP / Schéma de Distribution	44

2.7.3	Analyse du positionnement du service AEP et des solutions proposées vis-à-vis des évolutions en lien avec le changement climatique	45
2.7.4	Outils pédagogiques pour éducation à la sobriété	48
2.7.5	Actions d'accompagnement et structuration de la donnée	48
2.7.6	Documents à fournir	49
2.7.7	Rapport de phase 4	50
2.8	Phase 5 : PGSSE	51
2.8.1	Contexte, objectif et contenu d'un PGSSE	51
2.8.2	Phase 5 PGSSE Etape 1a : Niveau de connaissance du service	52
2.8.3	Phase 5 PGSSE Etape 1b : Organisation du service	54
2.8.4	Phase 5 PGSSE Etape 2 : Identification du risque	54
2.8.5	Phase 5 PGSSE Etape 3 : Elaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	57
2.8.6	Phase 5 PGSSE Etape 4 : Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue.....	58
3	- ORGANISATION DE L'ETUDE	60
3.1	Suivi de l'étude.....	60
3.2	Réunions.....	61
3.3	Phasage et déroulement de l'étude	61
3.4	Documents à remettre au terme de l'étude	61
3.5	Documents à remettre dans le cadre de l'offre (rappel du Règlement de Consultation)	62
3.6	Variante	63
4	Annexes.....	64

1

Introduction

1.1 OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1.1 Objet du marché et du présent document

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est un marché de prestations intellectuelles.

Le maître d'ouvrage est le SYDEO, dénommée ci-après SYDEO.

Il sera constitué un groupe de travail comprenant :

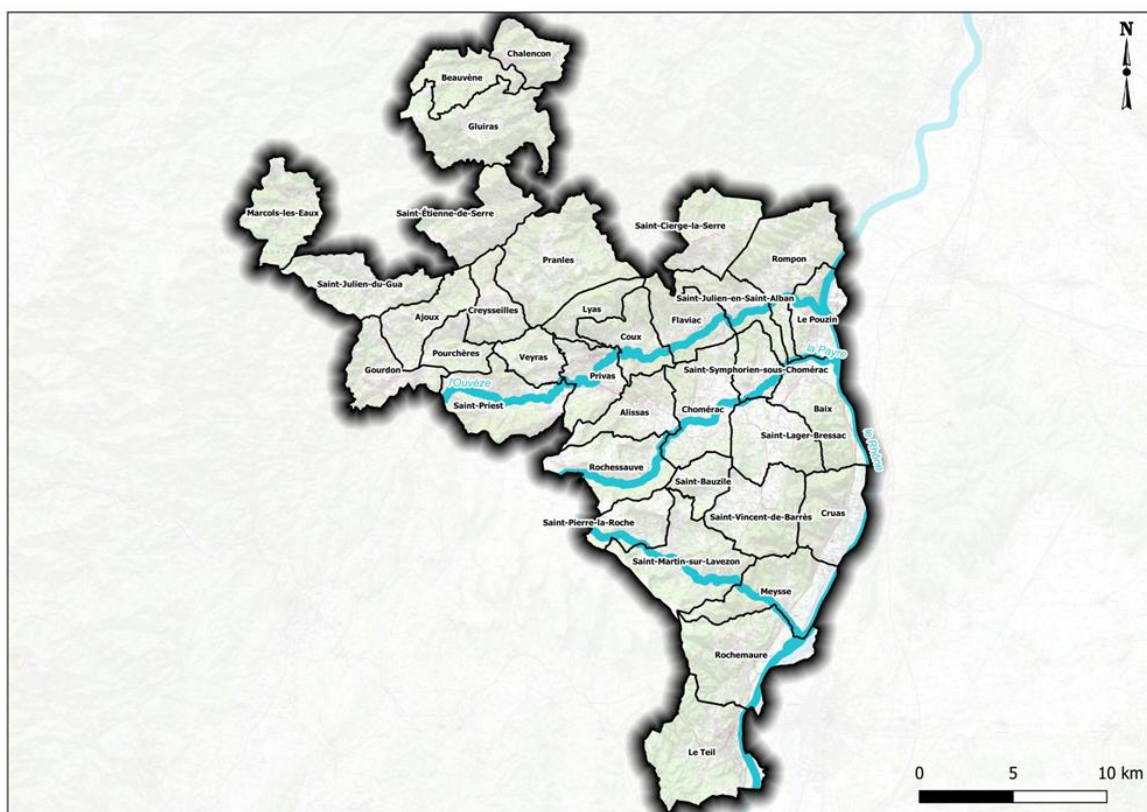
- SYDEO ;
- les partenaires financiers :
 - Agence de l'Eau RMC
 - Conseil Départemental de l'Ardèche
- L'ARS 07 ;
- La DDT 07 ;
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Etablissements de gestion de bassins :
 - Syndicat Mixte de l'Eyrieux ;
 - CAPCA Communauté Agglomération Privas Centre Ardèche ;
 - Syndicat Mixte du Coiron au Rhône ;
- L'exploitant des réseaux du SYDEO : Régie.

Le présent cahier des clauses techniques particulières définit le contenu technique et les modalités d'intervention du marché d'étude suivant :

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Audit et gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable
Etude patrimoniale, fonctionnelle et prospective de l'alimentation en eau potable
Programme de travaux - PGSSE
Amélioration du positionnement du service au changement climatique

- Le contexte général de la Collectivité
- Le fonctionnement de l'alimentation en eau potable
- Le détail des prestations à réaliser pour le SDAEP

SYDEO, service public de l'eau Cœur d'Ardèche, dessert l'eau destinée à la consommation humaine de 35 communes du département de l'Ardèche, situé en rive droite du Rhône. Le territoire du Syndicat est issu de l'intégration de 17 communes de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) et de la commune du Teil à l'intérieur du SMOP (Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze Payre – 17 communes).

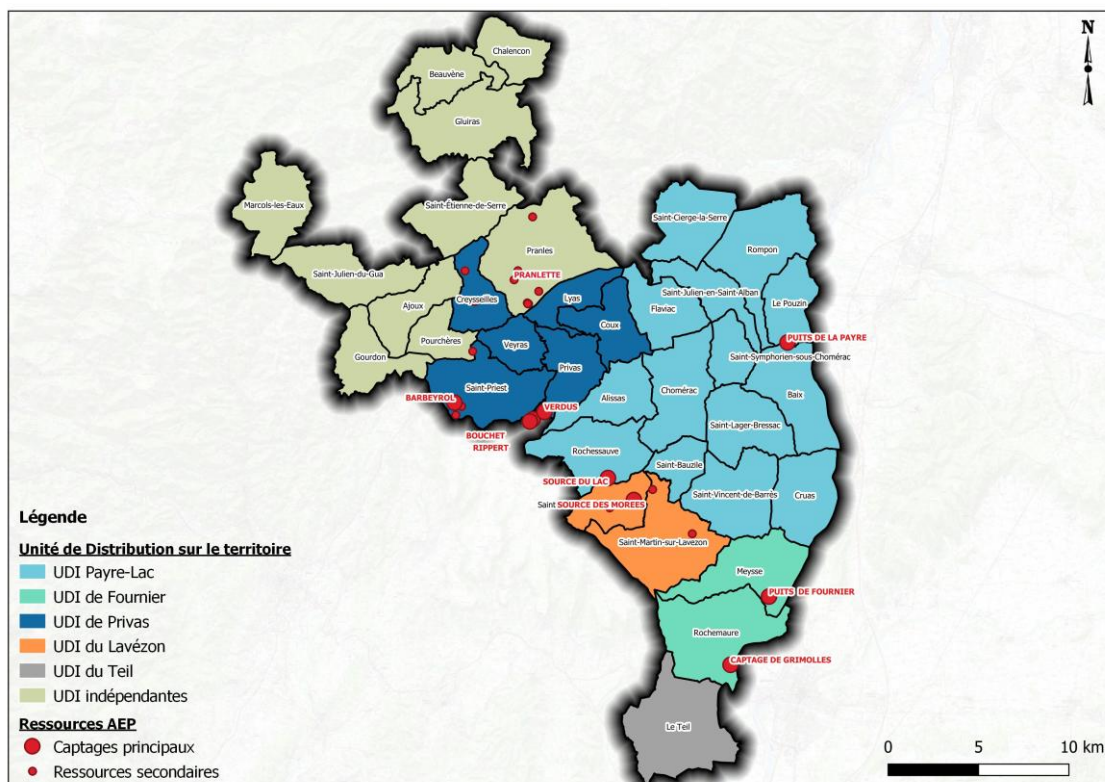


Le système général d'alimentation en eau potable du Syndicat est scindé en différents sous-systèmes fonctionnels alimentés par une ou plusieurs ressources. Des interconnexions sont établies entre certains grands systèmes fonctionnels et présentent actuellement des difficultés dans leur mise en œuvre, en raison de problématiques distinctes.

- Des sources gravitaires, situées à l'ouest et au nord du territoire,
- D'importants forages, situés en bord du Rhône.

Le territoire est décomposé en plusieurs unités de distribution selon les ressources AEP qui l'alimente. On retrouve donc :

- L'UDI Payre-Lac (14 communes – 20 000 habitants – 2 ressources) : alimentée par le puits de la Payre situé sur la commune du Pouzin, et par la source du Lac sur la commune de Rochessaive,
- L'UDI de Fournier (2 communes – 3 600 habitants – 1 ressource) : alimentée par le puits de Fournier situé sur la commune de Meysses,
- L'UDI de Privas (6 communes – 13 700 habitants – 14 ressources) : alimentée majoritairement par les sources de Barbeyrol (Saint-Priest), de Bouchet et Rippert (Freyssenet), et de Verdus (Privas). D'autres ressources secondaires alimentent également les différentes communes de l'UDI (Lyrolles, Vabre, Lauzas, Théoule, Chèvre écorchée, Chemin des Dames, Tombes Antiques, Chabannes, Preaumes, La Sagnole, etc...),
- L'UDI du Lavézon (2 communes – 500 habitants – 4 ressources) : alimentée majoritairement par la source de Morées (Saint-Pierre-la-Roche), et minoritairement par les captages des Chapeaux, de Vernet, et des Bouviers,
- L'UDI du Teil : alimentée principalement par le captage de Grimolles, situé sur la commune de Rochemaure,
- L'UDI de la commune de Pranles (1 commune – 8500 habitants – 4 ressources) : alimentée principalement par la source de Pranlette. ;
- Plusieurs « petites » UDI indépendantes au Nord du territoire (10 communes regroupant une quinzaine d'UDI rurales)



1.3 Fonctionnement de l'alimentation en eau potable

L'étude portera sur les quantitatifs estimés suivants :

- 28804 abonnés AEP ;
- Environ 3 890 000 m³/an prélevés en AEP (RPQS année 2023) ;
- Environ 3 795 000 m³/an distribués en AEP (RPQS année 2023) ;
- Environ 2 651 000 m³/an facturés en AEP (RPQS année 2023) ;
- 6 grands secteurs sur le territoire ;
- 82 ressources ;
- 66 Unité de Distribution Indépendantes (UDI) ;
- 900 km de canalisations environ ;
- 7500 organes structurants principaux (vannes de secteurs, PI, ventouses, vidanges...)
- 156 réservoirs pour un stockage de 25 000 m³ ;
- 33 stations de pompages : reprises et surpresseurs ;
- 4 stations de traitements principales ;
- 470 compteurs sectoriels environ, dont une grande majorité télésurveillés ;
- Rendements des réseaux variables suivant secteurs, globalement satisfaisants, en amélioration et proches de 70 à 75%. Malgré les efforts consentis, encore quelques systèmes AEP n'atteignent pas ces rendements objectifs : les économies d'eau par réduction des fuites est un des enjeux de l'étude (recherches de fuites efficaces et pérennisation des rendements par un programme de gestion patrimoniale et renouvellement ciblé des réseaux).

LA COMPETENCE AEP ET LES ENJEUX A RELEVER

SYDEO est compétente en matière d'eau potable.

L'exploitation des réseaux et des ouvrages se fait en Régie : une régie publique est en place pour gérer intégralement l'exploitation des usines, des réseaux et les travaux nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur investissement.

L'ensemble des investissements et des travaux sont également portés par le syndicat.

1.4 Les études existantes

Des études sont existantes et constitueront un socle de données d'entrées à exploiter pour réaliser le travail demandé.

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Des études sont existantes et constitueront un socle de données d'entrées à exploiter pour réaliser le travail demandé.

Plusieurs Schémas Directeurs ont été réalisés par le passé sur les communes ou par les Syndicat, néanmoins ces documents sont hétérogènes, plus ou moins anciens, plus ou moins précis et ne présentent pas une vision globale et transversale à l'échelle du territoire :

- Schéma Directeur AEP de l'ex-Syndicat des Eaux du Bassin de Privas, réalisé en 2014/2015, à l'échelle de 6 communes (ex-syndicat SEBP : Coux, Creyseilles, Lyas, Privas, Veyras et St Priest) ;
- Schéma Directeur AEP du Teil, réalisé en 2015/2016 ;
- Schéma Directeur AEP de l'ex-Syndicat des Eaux Ouvèze Payre, réalisé en 2017, à l'échelle de 15 communes (ex-Syndicat SMOP : Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Meysse, Rochemaure, Rochessauve, Rompon, St Bauzile, St Julien en St Alban, St Lager-Bressac, St Symphorien sous Chomérac et Saint Vincent de Barrès);
- Schéma Directeur AEP du SIE du Lavezon, réalisé en 2016, concernant la commune de St Martin de Lavezon.

Etudes complémentaires récentes

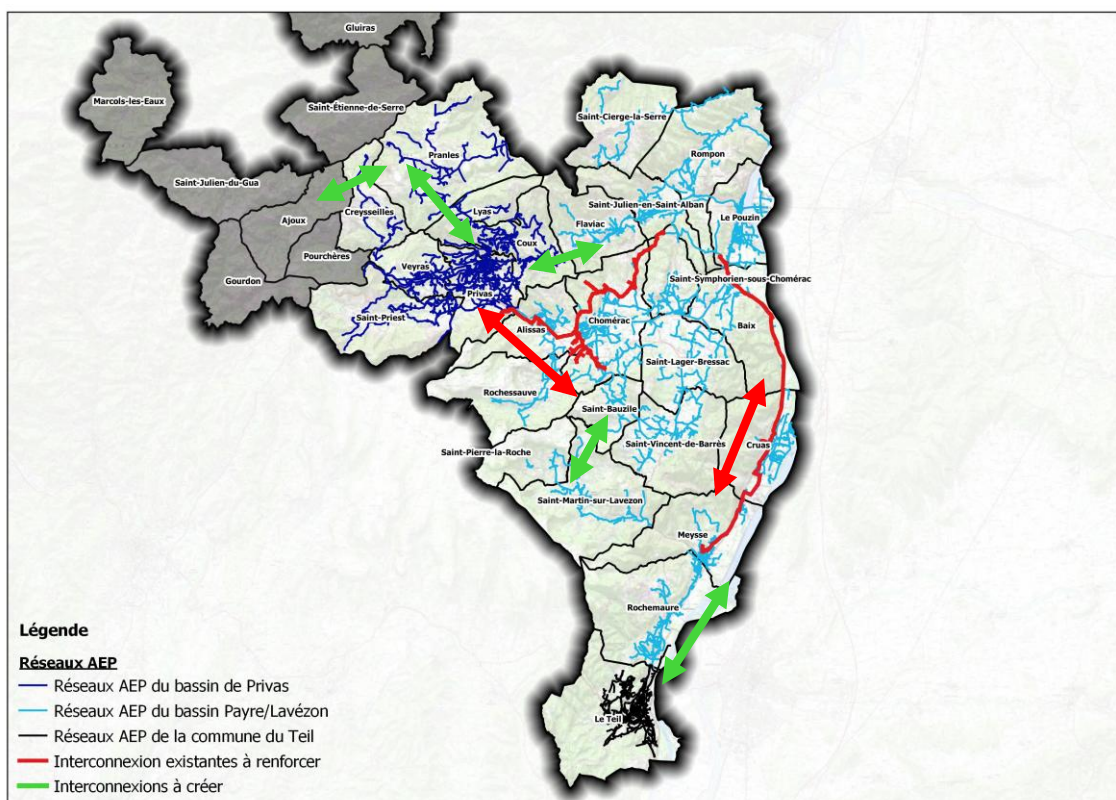
En fonction des besoins, des problématiques et des urgences en lien avec les nécessités de développement économique, des études stratégiques structurantes ont été réalisées récemment en 2023/2025 :

- Etudes stratégiques de sécurisation de l'alimentation en eau potable (études Cereg 2024) :
 - Dresser l'état des lieux quantitatif et qualitatif (ressources, ouvrages, traitements ...) de la gestion de l'eau potable sur le SYDEO,
 - Evaluer les besoins actuels et surtout futurs du territoire par grands secteurs,
 - Identifier et étudier les solutions possibles pour disposer de ressources pérennes, robustes et suffisantes,
 - De proposer des optimisations de fonctionnement des réseaux structurants de transferts AEP entre les grands secteurs,
 - De disposer d'un programme d'investissement planifié, pertinent et réaliste correspondant à ces actions stratégiques pour le territoire.
- Etudes d'un plan de comptage des compteurs sectoriels avec mise en cohérence cartographique SIG des secteurs définis et reconstruction des synoptiques altimétriques fonctionnelles par UDI (études Cereg 2025).

Face aux diverses problématiques du Syndicat, l'étude stratégique a permis de répondre aux objectifs globaux suivants :

- Sécuriser l'ensemble du territoire tout en optimisant l'utilisation des ressources selon la saisonnalité,
- Substituer certaines ressources en eau en situation critique en période de sécheresse, notamment en tête de bassin versant, dès lors qu'il existe des solutions d'interconnexion avec des ressources voisines excédentaires,
- Rechercher de nouvelles ressources potentiellement disponibles sur le territoire, afin de disposer de ressources en quantité suffisante pour permettre le développement pérenne du territoire et en anticipant les conséquences du changement climatique.

Concernant les projets de sécurisation, plusieurs scénarios d'interconnexion ont été étudiés entre les UDI's présentes sur le territoire du SYDEO, selon deux axes majeurs : Axe Rhodanien et Axe est-ouest.



Au final, l'étude stratégique a permis de dégager une quinzaine d'actions structurantes pour un montant programmé de plus de 30 millions d'euros, investissement étalé sur les 15 prochaines années.

Néanmoins, il convient de compléter cette vision macroscopique et très structurante du territoire par des études plus précises de fonctionnements détaillés des ouvrages, des réseaux de distributions, des abonnés.

Etudes du contexte hydrologique et documents de planification – Vulnérabilité au changement climatique

Situé au centre Est du département de l'Ardèche le territoire de SYDEO, service public de l'eau Cœur d'Ardèche, intercepte **3 bassins versants : celui de l'Eyrieux, celui de l'Ouvèze et celui de la Payre-Lavézon**. Tous sont affluents du Rhône en rive droite. Ces cours d'eau sont soumis aux climats méditerranéen et continental montagnard, ainsi qu'à l'influence des orages dits cévenols. Ainsi, ils connaissent de fortes variations saisonnières, avec des étiages d'été sévères, et des crues importantes au printemps ou en automne. L'hydrologie est donc naturellement contraignante pour les milieux aquatiques, des assèchs sont régulièrement présents en été.

Ces trois bassins présentes des déséquilibres quantitatifs et sont identifiés dans le SDAGE 2022-2027 comme bassins sur lesquels des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état.

Des Plans de Gestion de la Ressource (PGRE) ont été engagés sur ces 3 bassins : 2 PGRE (Ouvèze et Eyrieux) sont achevés et des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sont en cours d'élaboration.

Les 35 communes du territoire sont régulièrement concernées par des arrêtés sécheresses avec des niveaux de gravité variables. Entre le 1er janvier 2018 et le 31 octobre 2025 les communes ont été en niveau de gravité alerte ou plus 30% du temps dont 20% en niveau d'alerte renforcée. On observe également un allongement des périodes de restriction notamment en 2023 et dans une moindre mesure 2022 et 2025. Elles concernent principalement les eaux superficielles et l'eau potable. A noter qu'en 2025 toutes les communes du territoire étaient en alerte renforcée, sur l'eau potable, les eaux souterraines et les eaux superficielles jusqu'au 29/10/2025.

Les cours d'eau du territoire de SYDEO sont en déséquilibre quantitatif et sont concernés par des PGRE/PTGE. Les communes du territoire sont régulièrement concernées par des arrêtés sécheresses, notamment sur les eaux superficielles, dont la durée semble augmenter ces dernières années.

En matière de débits d'étiage, une baisse de l'ordre de -10 à -60 % est attendue à l'horizon 2050. L'analyse des données d'Explore 2 confirme la tendance indiquée par le PBACC. Deux stations Explore 2 sont présentes sur le territoire, l'une sur l'Ouvèze au Pouzin (V430000101) et l'autre sur l'Eyrieux à Beauvene (V413000101). Quel que soit le scénario Explore2, la station et l'horizon, une baisse des débits est observée. Sur l'Eyrieux, à horizon moyen (2041-2070), 3 des quatre scénarios prévoient une baisse des QMNA d'environ -25%, à horizon lointain (2070-2099) la baisse atteint les -50%. Les conclusions sont assez similaires sur l'Ouvèze avec des baisses légèrement moins importantes.

Même si l'évolution annuelle des précipitations sera faible, les débits des cours d'eau du territoire seront amenés à diminuer dans le futur et ce dès l'horizon moyen avec des baisses à long terme pouvant être importantes. Le changement climatique aura donc tendance à accentuer les problèmes quantitatifs pour les usages et les milieux déjà présents sur le territoire.

Le BE prestataire devra considérer les documents et les politiques des PGRE et PTGE du territoire pour intégrer le Schéma Directeur AEP aux programmes visant à rétablir l'équilibre quantitatif 3 PGRE ont été élaborés sur le territoire de SYDEO.

Dans ce contexte et face à des enjeux environnementaux majeurs, avec un réchauffement climatique devenant de plus en plus prégnant, créant ainsi un stress hydrique, le SYDEO souhaite engager une étude complémentaire de Schéma Directeur AEP complet avec étude patrimoniale globale et prospective pour lui permettre de relever ces défis.

Ainsi, une étude d'Audit et gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable doit être engagée : étude comportant un volet inventaire patrimonial exhaustif indispensable, complété d'une étude du fonctionnement détaillé des systèmes AEP.

Cette étude se voudra également prospective pour les années futures : les zonages de distribution en eau potable en cours de réalisation seront ainsi intégrés et un programme pluriannuel de travaux chiffré, hiérarchisé et planifié sera établi afin de doter la Collectivité d'un véritable plan d'actions pour les 15 ans à venir.

Les solutions proposées se voudront structurantes et sécurisantes à l'échelle du territoire, mais également potentiellement au-delà avec une portée possible de sécurisation des collectivités voisines.

Avec 28% de matériaux PVC composant son patrimoine réseaux, SYDEO est concerné également par la problématique CVM : un plan d'action sera établi dans le cadre de la mission (définition des secteurs prioritairement concernés, à enjeux CVM ; définition d'un programme de prélèvement ; définition d'un programme d'actions (purgés automatiques et/ou renouvellement des réseaux).

Afin d'anticiper les obligations de 2026 et pour disposer d'une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau, SYDEO souhaite élaborer un PGSSE.

➤ Nécessité d'une vision stratégique homogène, actualisée et complète

Il convient aujourd'hui de pallier ces manques, tout en saisissant la possibilité d'harmoniser et homogénéiser les documents afin de doter la Collectivité :

- 1 - d'outils patrimonial de connaissance de réseaux, exhaustifs et complets ;
- 2- de diagnostics poussés et complets du fonctionnement des réseaux et des systèmes : amélioration pérenne des rendements de réseaux AEP ;
- 3 – d'une vision stratégique pour l'alimentation en eau potable, partie ouvrages et partie réseaux, réaliste techniquement et financièrement, et cohérente à l'échelle du territoire.

La mission engagée devra donc permettre de réaliser **un inventaire patrimonial complet** et une cartographie SIG précise des réseaux et des ouvrages AEP sur l'ensemble des systèmes du territoire : **outils de base indispensables à une bonne exploitation et gestion des équipements.**

Suite à des investigations poussées, notamment avec l'aide d'une modélisation complète et exhaustive des réseaux, la présente mission devra aboutir à la **proposition de travaux pluriannuels, hiérarchisés et planifiés dans le temps.**

Ce travail doit être mené sur les 35 communes concernées composant SYDEO, afin de porter le niveau de connaissance des équipements et des travaux nécessaires sur le secteur à un niveau équivalent.

1.5 Les attentes de l'étude

L'étude demandée a pour but de proposer aux élus et aux techniciens du SYDEO, l'élaboration d'un inventaire patrimonial exhaustif et complet, ainsi qu'un diagnostic du fonctionnement des réseaux et des ouvrages AEP de l'ensemble des communes.

L'objectif est de produire un diagnostic, de définir les solutions techniques d'aménagement et un programme de remise en état des ouvrages et réseaux AEP.

Les documents d'urbanisme devront être pris en compte de façon à garantir une cohérence optimale, entre l'urbanisme et les possibilités des réseaux et ouvrages AEP.

Ces études diagnostiques comprendront également des zonages de distribution AEP, élaboré en concertation avec les derniers documents d'urbanismes.

Cette étude devra répondre aux préoccupations et objectifs du maître d'ouvrage qui sont :

- Etablir un plan précis des réseaux et des ouvrages (SIG, précision centimétrique),
- Dresser une comparaison par rapport à la situation relevée lors des études précédentes,
- Etablir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux AEP,
- Caractériser le fonctionnement du réseau localiser les dysfonctionnements,
- Prévoir l'évolution des structures AEP pour répondre aux besoins actuels et futurs,
- Etablir des règles de gestion technique des ouvrages dans le souci d'optimiser leur fonctionnement,
- Optimiser ses outils de mesures et de recherches de fuites en vue d'améliorer son rendement ;
- Trouver des solutions pour mutualisation/interconnexions et sécurisation des ressources ;
- Définir un programme de travaux de réhabilitation, de rénovation en adéquation avec le diagnostic à réaliser ;
- Définir un programme de travaux de renforcement en adéquation avec les perspectives de développement des communes,
- Assurer le meilleur compromis économique,
- S'inscrire en harmonie avec la législation,
- S'inscrire dans la cohérence et la continuité des documents de planification de la gestion de l'eau PTGE et PGRE ;
- Anticiper le changement climatique : objectifs de quantification et réduction des économies en eau possibles ;
- Anticiper le changement climatique : objectifs de quantification et de réduction des gaz à effets de serre émis par le service, GES ;
- Anticiper le changement climatique : objectifs de quantification et de réduction des consommations énergétiques émises par le service, GES ;
- Développer des outils pédagogiques de vulgarisation et d'éducation à la sobriété (notamment à l'attention des usagers mais aussi des scolaires).

L'étude doit être réalisée avec le souci :

- De fournir aux décideurs l'information et la connaissance la plus large possible pour qu'ils choisissent en connaissance de cause : c'est l'aide à la décision ;
- De donner une vision claire et pédagogique des programmes d'actions et d'investissements, hiérarchisés et quantifiés : c'est l'outil de planification.

2

CONTENU DE LA PRESTATION SCHEMA AEP

L'étude comprendra les phases définies comme suit :

- Phase 1 : Inventaire patrimonial, reconnaissance des réseaux et ouvrages - Collecte des données, avec une grosse partie reconnaissance de terrain
- Phase 2 : Etude diagnostique complémentaire, campagnes de mesures débits et pressions, recherche de fuites, investigations complémentaires
- Phase 3 : Etudes des scénarios et modélisations des réseaux
- Phase 4 : Synthèse de l'audit et programme de travaux - Zonages de distribution AEP
- Phase 5 : Etablissement du PGSSE.

2.1 Phase 1 : Article 1.1- Données générales - Evolution démographique et économique

2.1.1 Article 1.1.1 - Réunion de démarrage

La réunion de cadrage avec le comité de pilotage, permettra au bureau d'études de présenter :

- Les lignes directrices de la réflexion à engager,
- Les différents intervenants
- Les prestations en fonction des attentes du maître d'ouvrage
- La méthodologie qu'il va mettre en œuvre ;
- Les données à recueillir auprès des différents intervenants
- Validation du calendrier

2.1.2 Article 1.1.2 Recueil de données

Le recueil des données existantes portera sur l'ensemble des domaines dont l'information est nécessaire au bon déroulement de l'étude à savoir notamment :

- Données sur l'urbanisation actuelle et les perspectives,
- Données sur la démographie actuelle et prévisible de la population (distinction de la population résidente et saisonnière),
- Données sur les activités économiques notamment industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et touristiques,
- Données sur le milieu naturel physique (géologie, hydrogéologie, l'hydrologie du bassin versant, la pluviométrie, et la climatologie).
- Données sur le milieu récepteur, qualité, objectif de qualité, capacité,
- Données sur la pluviométrie (recueil des données disponibles sur les pluies et leur fréquence),
- Données sur les systèmes AEP :
 - nombre d'abonnés en eau potable, au cours des cinq dernières années
 - les volumes produits,
 - les volumes facturés,
 - les volumes de services,
 - les ratios : rendements des réseaux, ILC, ILP, ...
 - les plans réseaux et ouvrages
 - toutes les études réalisées dans le domaine des eaux usées.

Ces données pourront être complétées par des enquêtes auprès des services chargés de la police de l'eau, de la DREAL, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau RMC et des communes concernées.

L'étude devra être réalisée en concertation étroite avec les communes pour ce qui concerne la fourniture de données complémentaires, le signalement de problématique ou d'enjeux spécifiques au territoire communal, mais également pour évaluer la faisabilité des propositions d'aménagement.

Les documents d'urbanisme devront être recueillis. Les velléités de développement et les éventuels projets urbanistiques devront également être recensés et analysés.

La réalisation de l'étude se fera avec la plus large concertation possible. Au cours de ses investigations, le bureau d'études devra donc consulter les principaux intervenants, et en particulier les élus des communes et les services techniques de SYDEO.

➤ Bilan de l'existant

Le SYDEO dispose de Schémas Directeurs AEP, réalisés par le passé.

Ces documents existants, aujourd'hui anciens de plus de 10 ans, sont cependant incomplets et obsolètes.

Une actualisation et une homogénéisation des données à l'échelle du SYDEO est donc nécessaire.

Les documents existants devront néanmoins être récupérés et analysés :

- Faire la synthèse des dysfonctionnements relevés par le passé,
- Faire le bilan des travaux exécutés vis-à-vis de ces dysfonctionnements,
- Etablir des indicateurs d'évaluation de ces opérations (coût des travaux / m³/j de fuites supprimées, coût des travaux / Habitants véhiculés sur le tronçon....),
- Définir une vision critique du diagnostic et des travaux entrepris.

Le prestataire devra porter une attention toute particulière à ce bilan qui va fortement conditionner la suite et la réussite de l'étude.

2.2 Phase 1 : Article 1.2 – Inventaire patrimoniale - Mise à jour des plans et SIG

2.2.1 Article 1.2.1 - Visites des ouvrages (captages, réservoirs, pompages, traitement) et réalisation d'une fiche descriptive par ouvrage

Il s'agit de réaliser l'inventaire des ouvrages de production, des ouvrages de stockage et des ouvrages de pompages/régulation pression en place sur les communes afin de préciser et d'estimer :

- un complément de description du schéma de fonctionnement et du recensement des équipements;
- une appréciation de l'état des ouvrages (état du génie civil, état des organes électromécaniques) ;
- les quantités de réserve par secteur ;
- l'autonomie de chaque ouvrage ;
- une analyse du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage ;
- analyse de la conformité des ouvrages ;
- les dispositifs en place, avec analyse de la conformité des dispositifs de traitement ;
- la fiabilité de fonctionnement ;
- la sécurité pour les intervenants et dans les modalités de stockage des réactifs ;
- reportage photographique
- les implantations, avec relevé NGF du trop-plein et du radier ;

Des fiches ouvrages SYDEO existent. La trame de ces dernières sera reprise et à l'issue des visites, une mise à jour sera réalisé pour chacune des fiches descriptive par ouvrage.

Si une fiche descriptive d'ouvrage était inexistante, cette dernière serait à créer par le prestataire sur la base de la trame fournie par SYDEO.

Compte tenu de la complexité des ouvrages, le bureau d'études devra prévoir une visite des ouvrages par l'Ingénieur chargé d'études.

Les Techniciens du SYDEO et l'exploitant pourront accompagner le BE durant ces visites.

Le nombre forfaitaire d'ouvrages prévu au marché est de 240 ouvrages à investiguer.

Une attention particulière des candidats sera portée sur la description des points de prélèvements. En effet, un bilan complet avec analyse synthétique des ressources mobilisées devra être effectué.

La résilience et la robustesse des ressources face aux évolutions en lien avec le changement climatique devront être appréhendées afin d'anticiper l'établissement du bilan besoins/ressources.

Description du parc compteurs sectoriel : carnet métrologique

Il s'agit de réaliser l'inventaire des compteurs sectoriels en place sur SYDEO afin de préciser et d'estimer :

- les implantations, avec relevé NGF du compteur ;
- un schéma de fonctionnement ;
- une appréciation de l'état des ouvrages de comptages (état du génie civil le cas échéant, état des organes électromécaniques) ;
- la description des dispositifs de comptage en place : compteurs, débitmètres, télésurveillance, filtres amont, nature, diamètre, classe de comptage, débits de coupures...;
- la fiabilité de fonctionnement et de comptage : vérification des conditions de pose et notamment du respect des longueurs droites amont et aval;
- reportage photographique

A l'issue du repérage, il sera réalisé une fiche descriptive du compteur : carnet métrologique.

Les Techniciens de la SYDEO pourront accompagner le BE durant ces visites.

Le nombre forfaitaire de compteurs généraux prévus au marché est de 470 compteurs principaux à investiguer.

2.2.2 Article 1.2.2 – Plan des réseaux

➤ Collecte des données

Les différents plans des réseaux disponibles sous SIG seront récupérés. A partir de ces éléments, le chargé d'études procédera :

- A la validation des données avec le personnel exploitant des réseaux ;
- A la compilation des plans de recollement des extensions, des réseaux de lotissements...
- A la compilation des données existantes
- A l'intégration de ces données dans le SIG à mettre en place avant repérage des réseaux sur site.

En matière de données d'entrées, il est spécifié une non-homogénéité des données cartographiques, de leurs exhaustivité et de leurs précisions associées à l'échelle du territoire SYDEO.

Un travail d'inventaire patrimonial précis et de cartographie a été réalisé récemment sur les communes du Nord du Syndicat (communes de l'Eyrieux). Ce n'est pas le cas sur la majeure partie du reste du Syndicat.

Des carnets de vannages existent également sur d'autres parties du territoire, ils pourront servir de base de travail (carnets de vannage existants avec relevés par triangulation notamment sur les communes de Meysse et Rochessaube).

➤ Etablissement d'un plan de travail

A partir des données fournies par la collectivité, les plans des réseaux AEP seront mis à jour.

La qualité des documents existants est variable, avec parfois peu d'informations disponibles.

Il ne s'agira donc pas d'un simple report des informations disponibles sur support informatique, mais d'établir à partir d'une vérification exhaustive de terrain, un véritable état des lieux, qui réponde aux exigences légales récentes et en particulier :

- de l'Article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite "Grenelle 2")
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement
- du Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

L'ensemble des données devront être retranscrites sous SIG et devront être compatibles avec QGis en version shape et seront géo référencées.

Le travail réalisé devra être compatible avec le logiciel de cartographie de la collectivité : Solution SIG EAU 1Water.

Un strict respect du CCTP de constitution de la base de données SIG sera imposé pour la réalisation des plans des réseaux, pour bonne intégration dans ce logiciel métier.

Suivant la mise à jour des informations, le chargé d'étude produira un plan présentant les éléments suivants, sous fond cadastral fourni par la collectivité :

- Tracé, Nature de la canalisation, diamètre, année de pose ou tranche de pose à minima ;
- Positionnement, nature et fonctionnalité des organes sectoriels en lignes ;
- Bouches et poteaux incendies ;
- Réservoirs et Ouvrages singuliers avec schéma descriptif des chambres de vannes.

Le titulaire pour éviter tous les écueils, devra prendre l'attache du SYDEO et de son service cartographie lors de la réalisation des plans de réseaux et de ses bases de données associées.

Des réunions de travail intermédiaires doivent être prévues : validation des bases, validation des rendus suivant avancement, validation des plans corrigés.

Le travail réalisé devra être compatible avec le logiciel de cartographie de la collectivité : Solution SIG EAU 1Water.

En ce qui concerne les conduites de distribution dont le tracé ou le diamètre sera incertain ou inconnu, ce fait sera reporté de manière claire sur le plan.

Remarque : Une légende adaptée fera ressortir le degré de précision des données

➤ Intégration des plans de récolement existants

Le bureau d'études prévoit dans sa mission un premier travail de complément des plans existants avec les derniers plans de récolement non encore saisis au SIG SYDEO.

Les plans existants de récolement seront récupérés auprès de l'exploitant, du gestionnaire de réseaux, compilés puis intégrés au premier plan de travail.

Il est prévu un nombre forfaitaire de plans de récolements à intégrer : 50 plans de récolements à intégrer.

➤ **Reconnaissance de terrain : réseau AEP**

Préalablement à la réalisation des carnets de vannage, le chargé d'études fera un repérage des réseaux avec un ou plusieurs agents d'exploitation, pour valider les données fournies sur les plans (diamètre, position, matériaux), vérifier la présence des organes, relever les extensions existantes non reportées sur les plans, reconnaître l'architecture des réseaux.

Compte tenu de la complexité et du linéaire des réseaux, le bureau d'études devra prévoir une visite des réseaux par l'ingénieur chargé d'études.

Une reconnaissance exhaustive de terrain de l'ensemble du réseau AEP sera effectuée par visite sur le terrain. Cette visite pourra être encadrée par les techniciens du SYDEO mais aussi par le personnel exploitant.

Ces reconnaissances de terrain auront pour objectifs :

- Mettre à jour les plans des réseaux AEP en différenciant les réseaux d'adduction, de distribution structurante et de distribution locale et vérifier leur tracé,
 - Etablir les plans informatiques rectifiés et complétés (QGis : précision centimétrique ; pour intégration ultérieure au SIG EAU Métier 1WATER),
 - Elaborer une fiche organe pour tous les organes structurants du réseau AEP. Ces organes structurants seront obligatoirement manipulés lors de la reconnaissance. Cette inspection donnera lieu à une fiche précisant les caractéristiques des organes structurants : Carnet de vannage des organes structurant. Un relevé topographique et un reportage photographique seront constitués.
- Si des nœuds importants du réseau ne sont pas accessibles, le bureau d'études, après les avoir recherchés, détectés et marqués au sol, le prestataire fera la demande au maître d'ouvrage pour dégager ces bouches à clé ou regards afin de pouvoir les inspecter et manipuler les organes structurants. Il ne pourra pas se désengager de ses obligations au motif que ces organes ne sont pas accessibles.
- Elaborer une fiche organe pour tous les organes secondaires du réseau AEP : vannes de branchements ET compteur abonné avec identifiant PNL. Les tracés des canalisations de branchements seront portés au SIG . Cette inspection donnera lieu à une fiche précisant les caractéristiques des organes secondaires : Carnet de vannage des organes secondaires. Un relevé topographique et un reportage photographique seront constitués.
 - Visiter l'ensemble des ouvrages AEP et élaborer une fiche pour chacun d'eux. Cette fiche précisera l'état de l'ouvrage et les anomalies constatées ainsi qu'un plan côté.
 - Repérer les points de dysfonctionnements (éventuelles fuites connues, sous dimensionnement connus, problèmes de pression connus...)

La campagne de reconnaissance de terrain devra permettre au prestataire d'évaluer la nature, le volume des travaux préalables (dégagement, mise à niveau des organes, nettoyage des ouvrages...) nécessaire pour les campagnes de mesures et d'investigations diverses.

➤ **Repérage des vannes de sectorisation et équipements structurants : carnet de vannage des organes structurants**

Après un premier passage avec l'exploitant, le bureau d'études devra repasser sur les équipements afin de constituer une base de données descriptive des caractéristiques et de l'état de chaque organe.

Le candidat proposera la structure envisagée dans son mémoire explicatif.

A l'issue du repérage des réseaux, le bureau d'études remettra un carnet de vannage comprenant :

- Un croquis de repérage
- Les données en termes de diamètre, matériaux
- Les fonctions de l'organe et modalités de fonctionnement
- Etat de l'organe : accessibilité, possibilité de manœuvre (manipulation obligatoire à prévoir lors de l'inspection terrain)
- Un extrait de plan
- Coordonnées XYZ précision centimétrique
- Des photographies permettant de visualiser sa position

Il est prévu un nombre forfaitaire de vannes de secteur, de vidange, de stabilisateurs, de poteaux incendies... à relever de l'ordre de 6000 organes structurants.

Lors des interventions de terrain, les vannes de sectionnement principales seront manipulées avec le concours des agents d'exploitation. En cas de non fonctionnalité, des propositions de remplacement ou de réhabilitation des organes structurant seront proposés par le Chargé d'études.

Le bureau d'études devra prévoir a minima 120 jours de repérage des réseaux dans son offre pour les repérages des réseaux structurants.

➤ **Relevé topographique des organes principaux (vannes de sectorisation / équipements et branchements)**

Le bureau d'études chiffrera la réalisation d'un levé topographique des 6000 organes principaux ayant fait l'objet d'un carnet de vannage et carnet de branchements.

Le niveau de précision exigé est le niveau centimétrique pour les données en XYZ.

Des vérifications de données rendues par le BE seront réalisées par le Maître d'Ouvrage. En cas de litige, de nouveaux relevés seront exigés par le Maître d'Ouvrage à la charge du prestataire.

➤ **Repérage des vannes de branchements ET emplacements des compteurs abonnés, équipements secondaires : carnet de vannage des organes secondaires (BAC branchements ET des compteurs abonnés)**

Après un premier passage avec l'exploitant, le bureau d'études devra repasser sur les équipements afin de constituer une base de données descriptive des caractéristiques et de l'état de chaque organe.

Le candidat proposera la structure envisagée dans son mémoire explicatif.

A l'issue du repérage des réseaux, le bureau d'études remettra un carnet de vannage comprenant :

- Un croquis de repérage
- Les données en termes de diamètre, matériaux
- Les fonctions de l'organe et modalités de fonctionnement
- Etat de l'organe : accessibilité, possibilité de manœuvre (localisation obligatoire du compteur abonné avec identifiant PDL Point De Livraison à relever obligatoirement))
- Un extrait de plan
- Coordonnées XYZ précision centimétrique (vanne de branchement sous BAC, bouche à clé, ET compteurs abonnés)
- Des photographies permettant de visualiser sa position

Il est prévu un nombre forfaitaire du couple (vannes de branchements ET compteurs abonnés...à relever de l'ordre de 28 000 couples d'organes secondaires (vannes de branchements ET compteurs abonnés).

Le bureau d'études devra prévoir a minima 560 jours de repérage des réseaux dans son offre pour les repérages des réseaux structurants.

➤ **Relevé topographique des organes secondaires (vannes de branchements ET Compteurs abonnés)**

Le bureau d'études chiffrera la réalisation d'un levé topographique des 28 000 organes secondaires ayant fait l'objet d'un carnet de vannage et carnet de branchements.

Le niveau de précision exigé est le niveau centimétrique pour les données en XYZ.

Des vérifications de données rendues par le BE seront réalisées par le Maître d'Ouvrage. En cas de litige, de nouveaux relevés seront exigés par le Maître d'Ouvrage à la charge du prestataire.

2.2.3 Article 1.2.4 Détection et géoréférencement des réseaux Feeders

Le prestataire réalisera une détection et géoréférencement d'ouvrages et de réseaux enterrés non sensibles (AEP Feeders) par procédé non intrusif.

Il est prévu un nombre forfaitaire de 5 km de réseaux feeders structurants à relever.

Cette prestation prévoit spécialisée la détection de réseaux non sensibles par procédé sans fouille, quelle que soit la technique et la méthode, adaptées à la nature et à la profondeur de l'ouvrage à localiser ainsi qu'à son environnement, et permettant d'atteindre une précision en x, y, z de classe A.

Le BE présentera les méthodes envisagées et précisera les capacités et les conditions d'interventions de son prestataire dédié qui composera le groupement.

2.2.4 Article 1.2.5 – Inventaire des secteurs d'habitations desservies à problèmes

Le prestataire réalisera un inventaire des secteurs à problèmes.

Une attention particulière devra être portée sur le recensement des habitations actuellement desservies par le réseau AEP mais présentant des insuffisances notamment sur les pressions, débits, qualités...

Ces zones seront ciblées à partir des plans établis, elles seront complétées avec l'aide des agents SYDEO et des agents d'exploitation (connaissance sur la localisation de surpresseurs privés, signalements récurrents de problèmes...).

Il est prévu un nombre forfaitaire de 40 secteurs à problèmes à investiguer.

2.2.5 Synthèse de l'inventaire cartographique – Edition des plans

➤ Fourniture d'un plan des réseaux sous SIG et Structure des fichiers

Les données devront pouvoir être intégrées dans le SIG du Maître d'Ouvrage : QGis, pour mise en compatibilité finale et intégration dans l'outil métier SIG EAU 1WATER. Elles devront être géolocalisées. L'information géographique est représentée par 2 composantes :

- une composante graphique : qui décrit la forme et les caractéristiques de l'entité tout en la localisant par des coordonnées géographiques.
- une composante attributaire : qui qualifie les entités représentées.

Les données géographiques échangées doivent obéir à certaines contraintes :

- Chaque objet doit être identifié les uns par rapports aux autres (le sens de la saisie doit également être conforme à la donnée terrain).
- Les objets (arcs, nœuds et sommets) doivent respecter les règles topologiques. Les données attributaires qui décrivent les objets graphiques.
- un lien dynamique doit exister entre les données graphiques et les données qualitatives (alphanumériques). Toutes ces données doivent être stockées dans des tables attributaires définissant une représentation cartographique :

☐ chaque ligne (ou enregistrement) représentant un objet graphique du plan vecteur (ponctuel, linéaire ou surfacique)

☐ chaque colonne (ou champ) représentant une information (attribut)

- A défaut de lien dynamique, le lien entre la donnée graphique et la donnée attributaire doit tout de même exister. La table attributaire sera alors une table descriptive de la couche géographique (par exemple un tableau excel).
- le prestataire devra restituer à la commune l'ensemble des éléments servant à reconstruire la symbologie et mise en page de données.

Il existera une relation directe entre la table des organes et la table des tronçons de réseaux : l'identifiant de la table des tronçons du réseau (ID_RESEAU) sera reporté dans la table des organes dans le champ portant le même nom.

Les nœuds d'un tronçon devront partager les mêmes coordonnées que les nœuds des tronçons suivants et précédents (un nœud représente l'extrémité d'un tronçon de canalisation).

Les organes liés à un tronçon devront être obligatoirement positionnés sur un nœud d'un tronçon.

Un lien hypertexte sous SIG sera constitué afin de remonter la fiche carnet de vannage ou la fiche carnet de branchement.

➤ Synthétique de fonctionnement des réseaux

Des synthétiques altimétriques fonctionnels SYDEO existent. La trame de ces derniers sera reprise et à l'issue des investigations de repérage, une mise à jour sera réalisée pour chacune des fiches synthétiques : correction ou précisions des données existantes.

Si un synthétique était inexistant, ce dernier serait à créer par le prestataire sur la base de la trame fournie par SYDEO.

➤ Editions des plans

A l'issue de la mise à jour des plans, le bureau d'études fournira au Maître d'Ouvrage :

- un répertoire Q Gis, pour mise en compatibilité finale et intégration dans l'outil métier SIG EAU 1WATER

Il contiendra les fichiers SIG. Les fichiers graphiques et de données seront situés dans un sous répertoire différent des fichiers de mise en page et de visualisation.

- un répertoire photo

Y seront classées les photos en relation avec l'étude.

- un répertoire raster

Y seront classés les rasters non conventionnels dont il est sûr que le maître d'ouvrage ne détient pas déjà une copie dans son arborescence

Sur la racine, un fichier de méta-données présentera une description de chaque fichier, son chemin absolu dans l'arborescence des répertoires, son origine et sa date d'actualisation.

Il est attendu de la part du prestataire un gros travail en co-construction avec SYDEO pour structuration d'une arborescence de classification de restitution et de structuration de la donnée produite.

Le travail réalisé devra être compatible et intégré in fine avec le logiciel de cartographie de la collectivité : Solution SIG EAU IWater.

Il est prévu au marché un nombre forfaitaire de kilomètres de réseaux à intégrer de l'ordre de 900 km structurants.

2.3 Phase 1 : Article 1.3 - Prédiagnostic

2.3.1 Article 1.3.1 – Analyse de la production

➤ Protection et Gestion quantitative de la ressource

Un état des lieux de la protection actuelle des captages sera présenté : respect des exigences réglementaires, existence d'une DUP, et date de celle-ci, périmètres de protection, respect et mise en œuvre des prescription, actions de protection mises en œuvre, type d'occupation du sol sur les périmètres de protection.

Pour chaque captage, il sera recensé :

- Nom et masse d'eau sollicitée par prélèvement ;
- Mesures du Programme de Mesures associées à la masse d'eau ;
- Nom et code du sous bassin versant du SDAGE ;
- Zonage SDAGE relatif à l'état quantitatif du sous bassin superficiel ou de la masse d'eau souterraine concerné par le prélèvement, parmi les catégories suivantes :
 - *Sous-bassin ou masse d'eau sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état ;*
 - *Sous-bassin ou masse d'eau sur lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires ;*
 - *Sous-bassin ou masse d'eau en équilibre non menacé.*

➤ Fiabilité des données de comptage

Les différentes UDI disposent de compteurs généraux de production et de sectorisation.

Préalablement à l'analyse des données, une évaluation du bon fonctionnement des compteurs sera réalisée par une validation du type, de l'année de pose, de l'installation et du bon positionnement des systèmes de comptage.

En effet, avant d'établir un diagnostic objectif et réel du fonctionnement du réseau, il est indispensable de valider le bon fonctionnement des compteurs existants afin de ne pas surévaluer le volume produit ou de fuites.

De fortes compétences et expériences en mesures et en métrologie devront être présentés par le prestataire.

La validité des données de comptage à la production et à l'achat sera discutée en fonction des résultats éventuels de l'étalonnage mais aussi de l'ensemble des éléments pouvant avoir une influence (type de compteurs, diamètre, emplacement).

➤ Analyse quantitative de la production

Le chargé d'études devra récupérer toutes les données journalières sur les comptages existants depuis 10 ans afin d'évaluer les volumes mis en distribution.

- L'évolution journalière de la production sur une année, (par captage, par UDI et au global)
- Le volume moyen journalier réparti mensuellement, (par captage, par UDI et au global)
- L'évolution de la production annuelle depuis 10 ans...

Ces graphes viseront à définir :

- Les volumes journaliers moyens, minimums, maximums, (par captage, par UDI et au global)
- Les tendances d'évolutions liées à l'urbanisation. (par captage, par UDI et au global)

Toutes les données pouvant être récupérées (relevé journalier, débit horaire, temps de marche des pompes, relevés des niveaux de nappe aux forages...) seront utilisées pour évaluer l'évolution de la production sur une et plusieurs années.

A partir des relevés périodiques effectués par l'exploitant, l'analyse devra mettre en évidence les éventuelles tendances. Elle permettra de préciser les variations saisonnières ainsi que la pointe journalière qui sera utilisée dans la suite de l'étude pour dresser le bilan besoins ressources.

Le BE prestataire devra considérer les documents et les politiques des PGRE et PTGE du territoire pour intégrer le Schéma Directeur AEP aux programmes visant à rétablir l'équilibre quantitatif 3 PGRE ont été élaborés sur le territoire de SYDEO.

Les éventuelles études EVP ou HMUC réalisées sur les bassins-versants ou sur les masses d'eau seront également récupérées, compilées et analysées pour l'approche gestion quantitative de la ressource.

➤ Analyse qualitative de la production

La conformité réglementaire des ouvrages sera étudiée (Code de la Santé Publique – Code de l'Environnement). L'impact des prélèvements sur le milieu sera apprécié par le Chargé d'Etudes.

A partir des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS, de l'autocontrôle, ou réalisées dans le cadre d'analyses particulière, le titulaire procède à une synthèse des disponibles des eaux brutes, produites sur au moins les 5 dernières années afin de mettre en évidence les tendances observées (conformité par rapport aux normes de qualité, équilibre calco-carbonique, qualité bactériologique, paramètre azotés et phosphorés, pesticides, minéralisation, turbidité, paramètres organoleptiques...). Le Chargé d'étude étudiera également la variabilité de la qualité de l'eau, la fréquence des analyses et la proportion d'échantillons conformes.

Un focus spécifique sera réalisé sur la problématique PFAS à laquelle les ressources de SYDEO peuvent être exposées : quels teneurs en polluants ? pour quelles conditions d'exploitation ? quelles solutions palliatives : actions correctives (court terme), actions préventives (moyen terme, long terme).

2.3.2 Article 1.3.2 – Analyse de la consommation

Lors des visites des installations de production et de traitement, le chargé d'études évaluera les pertes de services aux points de production. Il recensera les compteurs existants. Le cas échéant, il définira les besoins en termes d'équipements et évaluera les pertes de service de manière fine.

La consommation des abonnés

L'analyse devra distinguer la répartition des consommations entre domestique, industrielle, à usage public et ventes en gros, la répartition des abonnés par tranches de consommation.

L'analyse devra être complétée par l'estimation des consommations non comptabilisées et la validation des données de comptage.

Le bureau d'étude diffusera un questionnaire sur l'évolution socio-économique qui détaillera la nature et l'importance des projets et en déduira les conséquences sur les besoins en eau.

Le chef de projet évaluera ainsi la consommation aux horizons 2035 et 2045 (les résultats se présenteront en hypothèses basses et hautes).

Les volumes non comptabilisés

Une liste, la plus large possible des consommations non comptabilisées, sera dressée.

Elles seront soit estimées par référence à des ratios habituels et enquête sur place, soit mesurées sur place, lorsque cela sera possible, ce qui garantira une représentativité plus importante que par simple estimation.

Le cas échéant, des travaux de poses de compteurs sur les points non comptabilisés devront être proposés par le prestataire.

Les pertes de services

L'ensemble des ouvrages sera visité en vue d'estimer les volumes éventuellement gaspillés et de définir si des travaux sont à envisager. Il sera établi une fiche de visite par ouvrage

Le chargé d'études examinera avec la collectivité l'historique des incidents du réseau pour procéder à un traitement statistique susceptible de préciser les zones les plus exposées.

Analyse du parc de compteurs

A partir du rôle de l'eau fourni par les exploitants, le chargé d'études définira :

- Les tranches d'âge des compteurs
- Le type de compteur
- Une ventilation des volumes facturés par tranche d'âge, par tranche de consommation
- Le programme de remplacement des compteurs.

Analyse des usages publics de l'eau

Le chargé d'études émettra un avis sur l'usage public de l'eau (bâtiments communaux, écoles, piscines, cimetière, arrosage public ...) et dressera le schéma des installations recensées ou non par l'exploitant. Il émettra un avis sur les installations envisageables, mentionnera les nouvelles robinetteries à mettre en place si nécessaire, estimera les consommations correspondantes et les moyens à mettre en œuvre pour économiser l'eau.

Analyse des usages industriels

Le chargé d'études procédera après accord des intéressés, à une visite des établissements industriels recensés par l'exploitant en vue de détailler les différents usages. Il pourra estimer grossièrement l'importance des pertes et gaspillages.

Détermination des ratios de fonctionnement

A partir des données recueillies, le chargé d'études établira par zone de distribution et par UDI, les ratios de fonctionnement :

- le rendement du réseau
- l'indice linéaire de production
- l'indice linéaire de perte

Examen de la qualité de l'eau distribuée

Le chargé d'études vérifiera au moyen des analyses fournies par le Maître d'Ouvrage et l'ARS, que l'eau distribuée répond aux critères de potabilité, examinera tous les éléments qui pourraient avoir une incidence sur la tenue et la conservation des ouvrages ou sur la garantie concernant sa qualité. Il vérifiera aussi le résiduel du chlore et la turbidité afin de déterminer des traitements de stérilisation intermédiaires où des mesures complémentaires sont à mettre en place.

A partir des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS, de l'autocontrôle, ou réalisées dans le cadre d'analyses particulière, le titulaire procède à une synthèse des disponibles des eaux distribuées, par sous-secteurs, sur au moins les 5 dernières années afin de mettre en évidence les tendances observées (conformité par rapport aux normes de qualité, équilibre calco-carbonique, qualité bactériologique, paramètre azotés et phosphorés, pesticides, minéralisation, turbidité, paramètres organoleptiques...). Le Chargé d'étude étudiera également la variabilité de la qualité de l'eau, la fréquence des analyses et la proportion d'échantillons conformes.

Un focus spécifique sera réalisé sur la problématique de temps de séjour de l'eau, notamment en lien avec des réseaux PVC posées avant 1980 et présentant des risques de relargages des CVM. Une définition des secteurs à enjeux, potentiellement les plus exposées, est attendue par le prestataire.

La modélisation sera un outil complémentaire pour cadrer cette problématique temps de séjour.

Les mesures complémentaires de Chlore libre et Chlore total prévues à la mission permettront également d'apprécier les éventuelles insuffisances en matière de dispositifs de rechloration intermédiaires.

Analyse des incidents survenus sur le système

Le chargé d'études établira, en étroite collaboration avec SYDEO, un plan des divers incidents survenus sur le réseau en ce qui concerne les canalisations principales, les canalisations de branchements, les équipements hydrauliques (organes de manœuvres), les équipements électromécaniques, les ouvrages.

Elle permettra de préciser l'évolution des fuites et des casses au cours des 5 dernières années au minimum, dans la mesure du possible.

Elle devra discerner les différents types d'incidents :

- nature (joints, appareils de fontainerie, casses, etc. ...) ;
- répartition géographique (secteur ou sous-secteur) difficulté d'exploitation et de localisation des fuites.

Identification des tronçons de réseaux en secteurs privés

Les tronçons de réseaux en secteurs privés seront clairement identifiés au SIG et repérés.

Ces derniers feront ultérieurement l'objet de propositions de travaux complémentaires pour sortir ces canalisations difficiles d'accès pour interventions.

2.3.3 Article 1.3.3 – Pré-diagnostic des infrastructures d'eau potable

Suite aux visites réalisées et avec la synthèse des informations collectées, le chargé d'études analysera et commentera le fonctionnement actuel de la production d'eau potable des UDI :

- bilan besoins / ressources ;
- capacité de transit (débits et pressions) des canalisations de production (vérification notamment que les pressions observées sur le réseau ne soient pas excessives et génératrices de débit de fuites importantes sur les canalisations) ;
- secteurs fuyards connus et secteurs critiques du réseau (âges, casses, pressions, types de matériaux ...) ;
- capacité des stockages ;
- implantation et fonctionnement des équipements de traitement (historique des analyses de potabilité).

Cette analyse se conclura par la présentation des premières propositions de travaux afin de remédier aux problèmes constatés (et notamment âge des conduites et fuites sur ces ouvrages).

Le bureau d'études remettra un premier rapport d'état des lieux permettant de justifier le programme de travaux de mesures complémentaire aux partenaires financiers.

Un travail de pré-diagnostic a été réalisé récemment sur les communes du Nord du Syndicat (communes de l'Eyrieux). Ce premier travail pourra constituer une donnée d'entrée sur cette partie du territoire de SYDEO.

2.3.4 Article 1.3.4 – Premier plan d’actions

Suite au travail de terrain, le bureau d’études :

- définira un 1er programme de maintenance/remplacement sur les ouvrages jugés prioritaires,
- proposera un renouvellement priorisé des ouvrages à moyen/long terme ;
- analysera la sectorisation et la télégestion en place, afin de proposer le cas échéant :
 - soit un renforcement sur les secteurs insuffisamment équipés en comptages, vannes, télégestion ;
 - soit des missions de diagnostic complémentaire ciblées sur les secteurs identifiés à problèmes (secteurs particulièrement fuyards, secteurs avec insuffisance ou surplus de pressions, secteurs en domaine privés...)

2.4 Phase 2 : Diagnostic complémentaire : mesures et exploitation

2.4.1 Phase 2 - Article 2.1 – Campagne de mesures

Objectifs

L'objectif de cette phase est de connaître le comportement du réseau en termes de débit, pression et marnage afin de mettre en évidence les dysfonctionnements et les améliorations à prévoir.

Pour ce faire, il est demandé la réalisation d'une campagne de mesures et d'une modélisation mathématique qui sera calée au moyen des mesures réalisées. La campagne de mesures devra permettre de déterminer par commune et par sous-secteurs :

- L'évolution des besoins en période creuse : débit de pointe, débit moyen, pression
- L'évolution des besoins en période de pointe : débit de pointe, débit moyen, pression
- L'évolution des pertes : débit minimum nocturne en période creuse
- Les secteurs les plus sensibles aux fuites.

Elle sera réalisée une fois les travaux de pose d'appareils de mesures permanents et vannes achevés.

La campagne de mesures se déroulera sur 2 périodes distinctes sur 1 mois (2 périodes sur 1 mois : pointe estivale et période creuse hivernale) pour intégrer une pointe estivale de fortes consommations et une période creuse de faibles consommations, plus propices aux recherches de fuites. Cette dernière permettra de s'affranchir des consommations "parasites" type arrosage ou remplissage de piscines qui perturbent les recherches de fuites.

La campagne de mesures des différents paramètres hydrauliques du réseau (débits, niveaux d'eau) sera réalisée sur deux périodes distinctes de 1 mois chacune (2 périodes : pointe estivale et période creuse hivernale) de façon à encadrer les variations de ces paramètres dans le temps. Les suivis devront couvrir tant les nuits que les journées en week-ends et en semaine, de façon à mesurer les variations de consommation domestiques et industrielles.

Les mesures devront être réalisées à un pas de temps inférieur à 15 minutes.

Les données seront issues :

- soit directement à partir des équipements de suivis permanents et relié au système de télémesures / télégestion
- soit à partir de matériel installé spécifiquement pour les besoins de cette prestation.

Le bureau d'études développera sa méthodologie et précisera clairement les moyens qu'il propose de mettre en œuvre pour l'élaboration de cette campagne de mesures. En particulier, il justifiera l'emplacement des points de mesures, la durée et la méthodologie de la campagne.

Points de mesures à prévoir

Le prestataire récupérera les données issues de la télégestion au niveau des points de mesures existants **soit environ 300 points de mesures, prévus de manière forfaitaire, à exploiter au marché**. Il établira pour chaque point de mesures une fiche synthétique des résultats de mesures afin de mettre en évidence l'évolution des données (volumes journaliers, consommation réelle, fuites, débit de pointe...) sur deux périodes distinctes sur 1 mois (2 périodes : pointe estivale et période creuse hivernale).

Il présentera dans son offre un exemple de fiche qu'il compte utiliser.

Mesures de pressions

Les données du SDIS et des différentes communes concernant les essais des poteaux incendie seront récupérées, analysées synthétisées.

De plus, le prestataire pourra réaliser, suivant besoins à définir :

- une campagne forfaitaire d'essais débit / pression (tests pompier) sur 250 poteaux incendie (environ 1 sur 3) afin de vérifier la conformité réglementaire et caler le modèle mathématique, si besoin.
- une campagne forfaitaire de mesures de pression en continu (au pas temps de 30 sec) durant 15 jours sur 125 poteaux incendie (environ 1 sur 6) du réseau afin d'évaluer les variations de pression en mode normal de fonctionnement du réseau et de caler le modèle.

Mesures de Chlore

Le prestataire procédera à des mesures de chlore libre et chlore total in situ, sur le terrain :

- une campagne forfaitaire de mesures sur 200 points du réseaux afin de vérifier la conformité réglementaire et caler le modèle mathématique, si besoin.

Une cartographie synthétique de ces mesures de chlore sera produite.

Il réalisera une cartographie des résiduels de chlore, où seront distinguées :

- les zones avec des résiduels supérieurs à 0,1 mg/l,
- celles où il est compris entre 0,1 et 0,05 mg/l,
- celles où il est inférieur à 0,05 mg/l.

In fine, les besoins de points supplémentaires de rechloration sur le réseau de distribution seront le cas échéant proposés.

Exploitation des données

Chaque série d'enregistrement comportera :

- un tableau récapitulatif indiquant les débits minimum, moyens et maximum (en m³/h) avec les graphiques correspondants à la période d'analyse;
- les volumes journaliers (en m³) avec les graphiques.

Ces enregistrements seront alors analysés de manière à déterminer, par antenne la courbe de consommation journalière :

- les consommations de l'antenne en pointe horaire,
- les consommations de l'antenne en pointe journalière,
- les consommations de nuit,
- le débit non comptabilisé,
- le débit de fuite.

La détermination du débit de fuite par secteur devra tenir compte des consommations permanentes existantes sur le réseau (arrosage, consommation agricole, industriel ou machines domestiques : lave-linge, lave-vaisselle...).

Une enquête pourra préalablement être faite si le chargé d'étude l'estime nécessaire.

Ainsi, le chargé d'études fera une synthèse des mesures en vue :

- d'établir un rapport de synthèse présentant les résultats des mesures par commune, par secteurs,
- d'établir une cartographie des résultats des mesures de débits afin de mettre en évidence les débits de pointes, les ILP, les ILC, les fuites par secteurs.
- de déterminer les secteurs où une campagne de recherche de fuites s'impose
- de hiérarchiser les opérations de renouvellement des réseaux ou de renforcement et/ou de diversification de la ressource ;
- de doter le réseau d'outils de gestion pour maintenir l'acquis obtenu après ce diagnostic (les matériels et moyens les mieux adaptés seront précisés) ;

2.4.2 Phase 2 - Article 2.2 – Recherches de fuites

A ce jour, les rendements de réseaux sont satisfaisants sur les systèmes AEP du SYDEO. Un suivi quotidien rigoureux et efficace est réalisé par les équipes de l'exploitant, la Régie, fortement mobilisé et conscient des enjeux.

Néanmoins, des améliorations sont encore possibles sur certains secteurs plus sensibles et les économies d'eau constituent un des objectifs majeurs de l'étude Schéma Directeur.

Ainsi, des prestations ciblées de recherches de fuites sont prévues dans le cadre la mission Schéma Directeur AEP : prestations ciblées sur les secteurs les plus à enjeux.

Pré-localisation nocturne

A partir des résultats de la campagne de mesure, et en particulier de l'indice linéaire de perte ILP, chaque secteur pourra faire l'objet d'une recherche fine des pertes.

L'Entreprise procédera alors aux opérations suivantes :

- découpage du réseau en sous-secteurs ;

- mesure et enregistrement sur chaque sous-secteur des variations de débit et des pressions dynamiques permettant :

- ☐ de quantifier toutes les fuites franches ou pertes d'eau diverses et de les pré-localiser entre deux vannes,
- ☐ d'enregistrer les variations de consommation
- ☐ d'enregistrer les grosses consommations ;
- ☐ de tester vannes et appareillages;
- ☐ de vérifier le bon fonctionnement du réseau.

Cette campagne d'enregistrements complémentaires sera réalisée, de nuit, de minuit à 06 heures du matin. **Le bureau d'études établira son offre sur la base forfaitaire de 12 nuits.**

Il sera procédé par itérations successives en fermant successivement les mailles isolées situées sur chacune des antennes disposant d'une chambre de comptage.

Les mailles ainsi fermées seront repérées sur les schémas de fonctionnement qui auront été préalablement établis.

Chaque enregistrement complémentaire par nuit et par comptage donnera lieu à une analyse.

A l'issue de l'ensemble de cette phase, il sera remis au Maître d'ouvrage, un rapport final indiquant les antennes les plus fuyardes et à traiter en priorité.

Figureront notamment sur ces rapports et par antenne :

- la longueur,
- le diamètre,
- le type de matériau,
- le nombre de branchements,
- le débit de fuite.

Un procès-verbal de chacune des mesures sera fourni.

Pré-localisation acoustique (permalog)

En fonction des contraintes de maillage des réseaux des centre-villages, les visites nocturnes pourront être en partie remplacées par la mise en place de prélocalisateurs.

Les pré-localisateurs sont des enregistreurs de données acoustiques qui ont la capacité de détecter automatiquement le bruit des fuites. Ils permettent donc de localiser la conduite fuyarde mais pas l'emplacement de la fuite.

Le principal avantage de ces appareils est une identification rapide des fuites pendant la nuit sans besoin d'équipes nocturnes.

Ces appareils doivent être déployés sur le secteur du réseau à étudier. Ils enregistrent à une cadence fixée, pendant une période définie de la nuit, les bruits du réseau.

Les enregistreurs les plus proches d'une fuite présentent un seuil critique de bruit plus élevé. Une comparaison des seuils critiques de bruit entre les enregistreurs fournit l'information nécessaire pour déterminer quel enregistreur se situe à proximité de la fuite.

Ce système de détection de fuites sera utilisé dans les secteurs fortement maillés des centre-villages.

La campagne de prélocalisation consistera en la pose d'enregistreurs sur les vannes de sectionnement en contact direct avec la conduite. Une trentaine d'appareils seront posés en simultanément avec un enregistreur posé tous les 200 m environ.

Il est demandé d'indiquer le prix pour mémoire. En fonction des contraintes du réseau existants, il pourra être demandé de réaliser cette prestation sur un linéaire de 6 km avec 30 appareils (soit un appareil tous les 200 m).

A l'issue de cette étape, le chargé d'études définira les tronçons à analyser soit par corrélation acoustique, soit par écoute directe au sol. Une cartographie des points d'écoute sera établie en faisant apparaître les secteurs sensibles.

Corrélation acoustique et Micros de sol

Le bureau d'étude chiffrera cette campagne forfaitaire de recherche de fuites sur la base de **90 kilomètres, ciblés sur environ 10% du linéaire total des canalisations.**

Environ 30 jours de recherches de fuites seront prévues au Marché.

La longueur précise des canalisations faisant l'objet de recherche de fuites sera affinée par le Maître d'Ouvrage après présentation des cartes des indices de perte par secteur.

Pour chaque sous-secteur, l'Entreprise procédera à la localisation précise des fuites, qui auront été pré localisées par les mesures sur le sous-secteur : par corrélation acoustique, par méthode acoustique traditionnelle, ou par toute autre méthode valable (type analyse débitmétrique...).

Dans certains cas, cette corrélation pourra être accompagnée d'une recherche visuelle affaissements de chaussée, végétation importante, humidité sur le sol.

Pour les matériaux en PVC, il est préconisé de localiser les fuites par gaz traceur. Cette méthode consiste à injecter du gaz dans la conduite et de détecter le gaz à la surface du sol. Sachant que les fuites d'eau sont accompagnées de fuites de gaz, la détection au sol du gaz correspond à l'emplacement de la fuite. Le bureau d'études indiquera dans son mémoire un prix pour la détection des fuites par gaz traceur. Le bureau d'étude chiffrera cette campagne de recherche de fuites sur la base de **prix unitaire défini au kilomètre d'intervention.**

Nouvelles visites de nuit (Contrôle après travaux des secteurs réparés)

Le maître d'Ouvrage réparera les fuites localisées dans les plus brefs délais.

A l'issue de la réparation des fuites, le bureau d'études réalisera une nouvelle campagne de mesures de débit nocturne afin de quantifier le volume de fuites éliminées par sous-secteur.

Il recalculera les rendements et indice linéaire de perte par sous-secteur afin de mettre en évidence les gains.

2.4.3 Phase 2 - Article 3.3 – Rapport de diagnostic

A l'issue de cette phase, le chargé d'études remettra une première version du rapport d'état des lieux. Il sera rédigé un rapport par UDI. Ce rapport comprendra notamment :

- l'exposé de la situation avant le diagnostic
- la description des investigations réalisées par le bureau d'études ;
- les procès verbaux de toutes les mesures ;
- l'analyse des fuites retrouvées selon plusieurs critères (volume, cause, nombre, localisations...), avec réalisation d'une banque de données où figurera :
 - ☐ une analyse des pertes (fuites, consommations non comptabilisées,...)
 - ☐ une analyse de fuites en fréquence et en débit: par localisation (robinetterie de branchement, tuyaux de branchements, fontainerie, canalisations); par cause : casse... par nature de canalisation;
 - ☐ une analyse des consommations non comptabilisées : lavages, vidanges, purges, défense incendie, usages publics, bâtiments communaux;
- l'analyse des pressions sur le réseau
- analyse des appareils de fontainerie
- des informations sur les consommations au moment des mesures
- l'évaluation et l'étude des défauts suivant les critères techniques et économiques
- le rendement du réseau prévisible après diagnostic
- le bilan de contrôle du secteur
- les économies financières réalisées
- les économies d'eau réalisées

2.5 Phase 3 : Etude des scénarios et modélisations des réseaux

2.5.1 Article 3.1 – Modélisation des réseaux

Il s'agit d'un des principaux enjeux de la mission. En effet, il conviendra de modéliser le fonctionnement futur de l'alimentation des systèmes AEP en distribution mais également en fonctionnement sécurisé entre eaux. Le modèle doit donc permettre de définir l'ossature future des réseaux en fonction du positionnement des futurs ouvrages de production.

Définition des secteurs à modéliser

La modélisation sera réalisée uniquement sur les secteurs structurants les plus importants, les plus petits systèmes AEP indépendants, peu complexes, ne justifient d'être traités en modélisation.

Au final, plus de 95% du linéaire des réseaux seront traités en modélisations.

Une modélisation forfaitaire des réseaux est prévue afin de disposer d'un outil sur la quasi-totalité du territoire, soit 900 km de réseaux au total : modélisation exhaustive.

Construction du modèle

Le réseau à modéliser comprendra toutes les canalisations de diamètre égal ou supérieur à 60 mm. Il comprendra tous les ouvrages de production, de stockage, de régulation de surpression...

Pour chaque point suivant, il sera créé un nœud :

- les points de consommation,
- les ouvrages du réseau (réservoirs, unités de production, de surpression...)
- les activités particulières (industrie, activité agricole, établissement d'hébergement...)
- chaque changement de section, de matériaux...

Il sera créé autant de nœud que nécessaire.

Le calage du modèle

Le chargé d'études calera le modèle à une précision suivante, selon les données mesurées (tests PI, mesures de débit, pression en continu...) :

- 5 % en terme de débit (production et distribution),
- 10 cm en terme de niveau dans les réservoirs,
- 2 m en terme de pression sur l'ensemble du modèle mathématique.

Il est important de noter que le calage du modèle sera vérifié sur site avec réalisation de contre mesures et de comparaison des résultats en fonctionnement normal et en fonctionnement par ouverture de poteaux incendie. L'exploitant ouvrira des poteaux incendies et comparera les résultats de la télésurveillance à la modélisation du prestataire. Tant que les données sont supérieures aux prescriptions ci-dessus, le modèle ne sera pas accepté par le maître d'ouvrage.

Modélisation de la situation actuelle

Une fois le calage du modèle validé par le Maître d'Ouvrage, le chargé d'études réalisera à minima les modélisations suivantes :

- 2 modèles : en pointe estivale de consommation ET en période creuse
- la simulation du fonctionnement actuel
- l'identification des points faibles des réseaux et des dysfonctionnements
- la simulation de la défense incendie (jusqu'à 2 à 4 poteaux incendies par zone d'activités)
- la simulation de situations d'urgence : casse de réseau d'adduction, panne de ressources...
- l'évolution de la qualité de l'eau dans le réseau
- la simulation pour définir les aménagements nécessaires à la création de la nouvelle ressource commune, et l'évolution du fonctionnement des réseaux

Elle permettra d'identifier les zones déficitaires ou déficientes aux horizons considérés des points de vue de la sécurité d'approvisionnement et des conditions de dessertes.

Le Maître d'ouvrage a la faculté de demander des simulations correspondant à des conditions ou situations particulières du réseau aux frais du chargé d'études, dans la limite de trois.

Modélisation de la situation future

Le chargé d'études réalisera les mêmes modélisations que décrites ci avant dans les conditions futures (horizon 10 ans – horizon 20 ans). Le Maître d'ouvrage a la faculté de demander des simulations correspondant à des conditions ou situations particulières du réseau aux frais du chargé d'études, dans la limite de trois.

Rapport de diagnostic et Modélisation

Le chargé d'études :

- décrira dans une note :
 - ☐ le logiciel de calcul retenu en indiquant son degré de précision,
 - ☐ le nombre de tronçons et de nœuds
 - ☐ le fonctionnement des réservoirs, des réseaux, de la défense incendie

- identifiera les insuffisances actuelles en simulant le fonctionnement en période de pointe mensuelle et journalière,
- déterminera le dimensionnement des canalisations en situation actuelle mais aussi future (évolution des besoins futurs : population et incendie) ;
- identifiera les zones nécessitant un programme de renouvellement du réseau dont le coût et la réalisation programmée dans le temps, seront établis, en accord avec le Maître d'Ouvrage ;
- réalisera une cartographie des résultats de la modélisation en mettant en avant les secteurs sous dimensionnés sur les quels des scénarii devront être étudiés.

A l'issue des calculs, le chargé d'études remettra un rapport rappelant les hypothèses prises et les principaux résultats obtenus.

2.6 Phase 3 : Article 3.2 - Propositions de solutions et analyse comparative

2.6.1 Estimation des besoins en eau futurs

Intégration des projets urbanistiques et projets industriels

Cette étape est primordiale dans l'étude car elle conditionne les orientations, les restructurations du système et par conséquent les investissements pour l'avenir. Cette évaluation des besoins futurs repose à la fois sur :

- une analyse des projets et ambitions de chaque commune matière d'urbanisation et d'activité économique ;
- une collaboration étroite avec le maître d'ouvrage débouchant sur une validation des hypothèses

Le prestataire prévoira donc dans son offre de réaliser une réunion dans chacune des mairies afin de valider avec les élus et les urbanistes les évolutions urbanistiques prévues et envisageables (projet de zone d'activités, de lotissements, discussion PLU...).

Estimation des besoins en eau par communes, par sous-secteurs

Le prestataire recensera à partir des documents existants, et des réunions spécifiques en mairies, les perspectives et possibilités d'évolution en matière d'urbanisation et d'activité économique.

Ces perspectives d'évolution seront traduites en terme de besoins pour l'échéance 10 et 20 ans.

Afin d'évaluer les besoins en eau à moyen et long terme, le prestataire pourra s'appuyer sur le guide OFB/BRGM suivant « : La prévision à moyen et long terme de la demande en eau potable : bilan des méthodes et pratiques actuelles. » établi en 2019.

Le prestataire sera alors en mesure de produire au minimum :

- une cartographie des perspectives d'évolution en termes d'urbanisation et d'activités économiques,
- une cartographie d'évolution des besoins en eau potable.

Les besoins futurs seront également abordés spatialement afin de prendre en compte l'impact sur la distribution à travers les simulations du modèle (cf. paragraphe suivant).

Le bureau d'études présentera les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour établir clairement ces perspectives (tableaux, graphes, cartographies).

Un bilan besoins / ressources sera établi afin de vérifier la cohérence entre les besoins en eau et les achats d'eau et anticiper les achats à prévoir.

2.6.2 Proposition de scénarii de travaux sur les réseaux et ouvrages

Proposition de scénarii

Le but est de présenter des projets de schémas directeurs sur la base des résultats des diagnostics et bilans effectués lors des phases précédentes afin de permettre au maître d'ouvrage de se prononcer sur un scénario optimal.

Les scénarios devront porter sur :

- les ressources ou achat d'eau : mobilisation de ressources ou achat d'eau complémentaires, mesures de protection et de suivi (quantitatif et qualitatif), mise à niveau des traitements,
- la mutualisation/interconnexion et sécurisation des UDI, y compris traitement, réservoirs, adduction et connexion aux réseaux de distribution.
- les systèmes de distribution : renouvellement, renforcement, restructuration, sectorisation et extensions du réseau, protection incendie ;
- les outils de gestion : propositions d'améliorations visant à optimiser et garantir les performances du système
- la sécurisation du système AEP : maillage interne au système, interconnexions avec d'autres systèmes, ressource de sécurisation

Le bureau d'étude s'attachera en particulier à étudier les possibilités d'amélioration en termes d'exploitation ou d'économie énergétique.

Une superposition du zonage PLU et des réseaux devra également être opérée par le bureau d'études afin de mettre en évidence les zones urbanisables non desservies par le réseau public d'eau potable.

Le bureau d'études élaborera plusieurs scénarios d'aménagement et de sécurisation permettant de répondre à différentes configurations en situation future :

- Fonctionnement dit « normal » :
- Fonctionnement dit « dégradé » ou « de crise »

Les situations de crise seront définies en concertation avec le comité de pilotage.

Le bureau d'études établira un pré-dimensionnement des ouvrages et des infrastructures préconisés pour répondre aux situations de « références ». L'étude technique des scénarios s'appuiera sur les modèles mathématiques.

Les caractéristiques techniques des propositions seront intégrées dans le modèle mathématique afin de vérifier la pertinence des propositions et de les adapter si nécessaire. Le bureau d'études fournira l'ensemble des résultats des simulations sous forme de tableaux récapitulatifs et de cartes.

Concernant le renouvellement des réseaux, suite au diagnostic, le titulaire devra renseigner la base de données SIG en attribuant pour chaque tronçon un indicateur afin de renseigner les services sur l'urgence du renouvellement du tronçon.

Il devra élaborer un outil permettant de prioriser le renouvellement des conduites en fonction de ces indicateurs.

L'analyse multi-critères simplifiée intégrera trois critères importants que sont :

- Les défauts de service (fuites) et les facteurs aggravants (pression, charges roulantes, âge, matériaux...)
- Les enjeux en terme de nombre d'abonnés, sensibilité du secteur au regard du type d'abonnés et des usages et le coût des réparations en fonction du type de voirie notamment;
- Et enfin les opportunités de travaux au regard des programmes de voirie.

Pour cela le BE analysera les données collectées dans le cadre du diagnostic (enquêtes, mesures, visites) et auprès du SYDEO et de son exploitant (historique des interventions, caractéristiques des abonnés). Le dernier critère dit d'opportunité sera renseigné au regard des projets de voirie déclarés par les différents concessionnaires.

Le prestataire trouvera en annexe 1 un descriptif de la méthode attendue avec critères et sous critères à prendre en compte. Afin de mettre au point et mettre en œuvre l'analyse multi-critères demandée, le prestataire proposera au comité de pilotage une méthodologie. Ce dernier justifiera sa proposition au regard des difficultés de mise en œuvre de la méthode et de la pertinence des critères et sous critères retenus.

Au final le prestataire fournira un plan de renouvellement issu de cette analyse

Modélisation des scénarii

Toutes les solutions nécessitant une modélisation feront l'objet d'une simulation :

- Extensions,
- Défense incendie,
- Maillage
- Renouvellement
- Nouvelle ressource
- Interconnexion avec d'autres collectivités

Le chargé d'études réalisera autant de simulations que nécessaire.

Analyse comparative

Les scénarios des schémas directeurs communaux seront présentés de façon synthétique selon les critères suivants :

- Analyse technique :
 - ☐ objectif principal et fonctionnalité des travaux envisagés
 - ☐ principales caractéristiques : diamètre, linéaire, capacité de pompage ...
 - ☐ synoptique ou schéma simplifié du scénario,
 - ☐ principales contraintes de réalisation,
 - ☐ principales contraintes de gestion,
 - ☐ Atouts et faiblesse des aménagements préconisés.
- Analyse financière :
 - ☐ Coût d'investissement ;
 - ☐ Coût de fonctionnement ;
 - ☐ Incidence sur le prix moyen de l'eau.

Un classement de chaque solution devra être proposé en fonction des critères suivants :

- sécurisation et pérennisation des ressources exploitées ou achats :
- amélioration des performances du système AEP et de la qualité du service public,
- gestion des installations,
- contraintes techniques,
- programmation des travaux,
- coût.

Chacune des solutions mises en évidence sera discutée avec le Maître d'Ouvrage et le Comité de Pilotage au cours d'une réunion.

Le candidat joindra à son offre des exemples de scénarios rédigés dans le cadre de ces précédentes expériences.

2.7 Phase 4 : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

2.7.1 Phase 4 – Articles 4.1 et 4.2 Schéma directeur AEP et programme de travaux ouvrages et réseaux

Une fois le choix opéré, le bureau d'études réalisera, un document concis qui reprendra les points clés du scénario retenu. Ce document s'appellera « Schéma directeur d'alimentation en eau potable » et comprendra :

- un mémoire explicatif et justificatif qui présentera les raisons des choix proposés,
- un détail estimatif des coûts d'investissement et de fonctionnement du scénario retenu et l'impact sur le prix de l'eau,
- un programme hiérarchisé d'actions et de travaux,
- un planning prévisionnel de réalisation du schéma directeur,
- des éléments d'orientation pour les études ultérieures à engager en fonction des choix opérés par le maître d'ouvrage, avec un plan prévisionnel de financement de ce programme (aides extérieures, capacités d'autofinancement).

2.7.2 Phase 4 – Articles 4.3 Intégration des choix de Zonage AEP / Schéma de Distribution

L'article 54 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 dite loi LEMA et l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent aux Communes d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution avant la fin de l'année 2013.

Dans ce cadre le bureau d'étude établira le dossier de zonage d'eau potable composée d'une pièce cartographique indiquant :

- Les zones actuellement desservies par le réseau AEP
- Les zones qui seront desservies à court ou moyen terme par le réseau AEP et d'une pièce écrite justificative.

Intégration des données existantes

Une étude couvrant l'intégralité du territoire de SYDEO est en cours de réalisation : les données finalisées seront fournies par SYDEO.

Le prestataire devra à intégrer le travail réalisé à la vision Schéma Directeur : intégration des choix de zonage et données cartographiques à l'échelle de Sydeo

Cette intégration du Schéma de Distribution comprendra également l'analyse du Droit Universel à l'Eau, avec définition des manques et plan d'actions associé : diagnostic territorial

2.7.3 Analyse du positionnement du service AEP et des solutions proposées vis-à-vis des évolutions en lien avec le changement climatique

L'impact du changement climatique sera apprécié à travers une étude spécifique. Celle-ci sera réalisée en parallèle de l'état des lieux, et profitera de ce dernier pour récupérer les éléments qui en permettront sa réalisation.

Cette étude intégrera les items suivants :

- Un volet Économies d'eau, permettant l'identification et la quantification des gisements possibles d'économie, ainsi que la définition d'un plan d'actions en faveur de ces économies, tenant compte des contraintes sur le Service de l'Eau :
 - Objectif de rendements plus ambitieux à atteindre ;
 - Analyse des consommations publiques (pratique d'arrosage, pose de compteurs sur branchements publics sans compteurs ...) ;
 - Renforts de la sensibilisation des abonnés avec actions auprès des scolaires notamment ;
 - Analyse des utilisations d'eau potable qui pourraient être orientées vers d'autres types de ressources (espace vert, incendie, industriel...) sans nuire à la sécurité du réseau (retour d'eau par exemple).

SYDEO a établi une première note sur la trajectoire de la sobriété hydrique. Le prestataire aura pour mission de compléter et d'amender cette note de nouvelles propositions, en lien avec les actions retenues au Schéma Directeur AEP

Les objectifs des PTGRE et PTGE seront intégrés aux visions du Schéma Directeur.

Le BE prestataire devra effectivement considérer les documents et les politiques des PGRE et PTGE du territoire pour intégrer le Schéma Directeur AEP aux programmes visant à rétablir l'équilibre quantitatif 3 PGRE ont été élaborés sur le territoire de SYDEO.

- Un volet Estimation de l'empreinte carbone des systèmes AEP, avec prise en compte :
 - des postes liés à l'immobilisation et à l'exploitation des installations (bâtiments, locaux, fournitures, etc...) – hors déplacement du personnel ;
 - des postes liés à la consommation des réactifs chimiques ;
 - de l'impact du transport, notamment du personnel, dans le cadre de l'exploitation ;
 - des postes liés à la consommations énergétiques en lien avec l'exploitation (électricité...).

Ces prestations correspondent à réaliser un bilan GES sera ramené à l'abonné.

L'empreinte de l'eau prélevée et distribuée sera également appréciée dans le cadre de cette mission.

- Un volet Plan d'actions d'adaptation au changement climatique, compilant a minima les mesures citées dans les volets précédents, dans l'optique de s'intégrer dans une démarche :
 - de préservation des ressources, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, et d'économies d'eau ;
 - de réduction de la consommation d'énergie et d'émission globale de gaz à effet de serre (GES).

L'estimation des flux se fera à partir de ratios génériques disponibles pour l'évaluation des GES.

Néanmoins, pour l'évaluation de certains flux, le prestataire devra récupérer les données de consommations et d'usages réels auprès de SYDEO, notamment pour l'évaluation des flux de déplacements en se basant sur le parc véhicules existant et les usages de déplacements pour les agents, afin de couvrir le grand territoire de SYDEO.

Le prestataire précisera ces méthodologies d'évaluation des flux GES.

SYDEO fournira également les données de consommations électriques des différents postes que le prestataire devra exploiter.

De plus, le prestataire prévoira des investigations complémentaires qui permettent de réaliser un bilan des consommations énergiques sur les principaux ouvrages de production et de pompages : forages et ouvrages de pompage des dorsales notamment (mesures spécifiques à réaliser sur les principaux postes structurants : détails ci-après).

Les investigations comprendront ainsi, a minima :

- La bancarisation des moteurs avec les conditions nominales de fonctionnement (informations des plaques moteur) ;
- Les temps de marche des moteurs ;
- Des campagnes de mesures de la puissance des principaux moteurs ;
- La réalisation de bilan énergétique à l'échelle de l'installation et par sous-poste, en particulier au niveau des équipements des plus importants pompages.

Les gisements d'économie seront identifiés et accompagnés d'un plan de réduction de l'empreinte carbone.

Les actions prévues au travers de l'étude socle structurante du Schéma Directeur AEP devront être analysées en terme d'impact positif apporté sur le plan d'actions d'adaptation au changement climatique.

A ce titre, le prestataire devra examiner la faisabilité et le potentiel de production d'énergie électrique à partir des pompages sur feeders.

Bilan de consommations en électricités : mesures spécifiques à réaliser

Des mesures de consommations spécifiques seront réalisées sur une quarantaine de postes structurants listés ci-après : les principaux ouvrages de production et pompages de reprise devront faire l'objet de mesures.

En fonction de l'usage saisonnier différents des équipements de pompage, il sera réalisé par le prestataire 2 campagnes de mesures distinctes sur 1 semaine chacune : une campagne en pointe estivale et une campagne en période creuse hivernale.

Les mesures électriques seront réalisées au moyen d'analyseur de réseaux déployés sur les différents postes. Les mesures aux borniers des grands postes permettront de produire les grandeurs électriques suivantes : Pi, Pa, Cos Ø, U, I.

En parallèle, seront relevés les données de télé-surveillance et les index horaires des compteurs sectoriels d'eau pour la détermination des consommations en électricité rapportés aux mètres cubes mobilisés.

SYDEO - LISTES DES OUVRAGES POUR MESURES ELECTRIQUES		
SYSTÈME	Commune	Ouvrages de pompage
EYRIEUX	Pranles	Reprise de Charrière
	Pranles	Reprise du réservoir de Serret
	Pranles	Forage de Serret
	Pranles	Captage du Font de Fray
PAYRE	Le Pouzin	Champs captants de la Payre
	Le Pouzin	Reprise de Serre-Pétou vers Devés
	St Julien St Alban	Reprise de Chaliac
	Flaviac	Reprise du réservoir de Flaviac
	Flaviac	Reprise du réservoir de Laouze
	Rompon	Reprise du réservoir de Riallès
	Rompon	Reprise du réservoir de Chalos
	Rompon	Reprise du réservoir de Coste Pavie
	Rompon	Reprise de Tallans
	Baix	Reprise Les Buis vers Malboissière
	Rochesauve	Reprise réservoir Les Alligiers
	Chomerac	Reprise réservoir de Champelogne
PRIVAS	Privas	Reprise du Montoulon MS vers HS
	Privas	Pompage Ternis
	Privas	Reprise de Lignol, 2 groupes de pompage
	Privas	Réservoir Bêche Etoile
	Alissas	Bâche d'Alissas
	Pranles	Reprise de Chabannes
	Pranles	Forage de Sagnole
	Pranles	Reprise de Sagnole
	Coux	Reprise de Charrière
FOURNIER	Meyssse	Puits de Fournier
	Meyssse	Reprise de Aubre
	Meyssse	Reprise de Chanaud
	Rochemaure	Réservoir de la montée du château
	Rochemaure	Les Videaux
	Rochemaure	Fraysse Bas Service
	Rochemaure	Fraysse Hau Service
LE TEIL	Le Teil	Grimolles
	Le Teil	Réservoir principal
	Le Teil	Réservoir de Melas
	Le Teil	Surpresseur Bourdary
	Le Teil	Surpresseur La Violette

Volet énergies renouvelables à l'échelle du service Eau de SYDEO

De plus, le prestataire devra par ailleurs explorer le potentiel d'énergies renouvelables du Service de l'Eau, et évaluer les économies en matière de GES et gain énergétiques que ce potentiel peut apporter :

- Le photovoltaïque : notamment en raison de la disponibilité immédiate de surfaces planes (toits de réservoirs et de stations de pompage),
- L'hydroélectricité sur réseaux feeders : notamment en raison des flux hydrauliques échangés sur la dorsale, avec de fortes pressions mobilisées.

2.7.4 Outils pédagogiques pour éducation à la sobriété

En accompagnement du volet économies d'eau, il est attendu du prestataire que ce dernier développe et propose des actions et des outils pédagogiques à viser des scolaires et du grand public pour présenter le grand cycle de l'eau, le petit cycle de l'eau, les systèmes AEP de SYDEO et les enjeux/interactions avec l'étude socle structurante d'un Schéma Directeur AEP.

Le prestataire développera dans son offre les outils qu'il serait en capacité de développer, de fournir : propositions de posters, de présentations type, de vidéos, autres outils....

Des outils de communications innovants sont également attendus afin de promouvoir la sobriété hydrique visé par SYDEO, mais également sensibiliser le public à l'empreinte globale de l'eau prélevée et distribuée, en établissant des liens avec l'évaluation du bilan GES et surtout avec les consommations énergétiques nécessaires.

2.7.5 Actions d'accompagnement et structuration de la donnée

Le prestataire sera tenu pendant toute la durée de l'étude :

- de répondre à l'ensemble des questions et interrogations du maître d'ouvrage,
- de justifier et présenter de façon didactique chacune des actions préconisées dans son schéma directeur.

Avant toute intervention sur le réseau, le bureau d'études devra prévenir le maître d'ouvrage au minimum 5 jours avant son intervention.

NB : Il est rappelé que le prestataire a comme obligation de mobiliser l'équipe de projet mentionnée dans son offre. Toute modification sera soumise à l'approbation du maître d'ouvrage qui pourra, s'il le juge nécessaire pour le bon déroulement de la prestation, s'opposer aux changements proposés.

Structuration de la donnée

Par ailleurs, il est attendu du prestataire une structuration de la donnée produite : compilation, harmonisation et rangement de la donnée.

En effet, un travail en co-construction avec SYDEO pour structuration d'une arborescence de classification de restitution et de structuration de la donnée produite est attendu de la part du prestataire.

Il est une nouvel fois rappelé également que le travail cartographique réalisé dans le cadre de la mission devra être compatible et intégré in fine au logiciel de cartographie de la collectivité : Solution SIG EAU 1Water.

2.7.6 Documents à fournir

Le prestataire remettra les documents suivants :

- Rapport d'étude
 - ☐ Pièces écrites et illustrations
 - ☐ États des lieux
 - ☐ Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables
 - ☐ Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues
 - ☐ Plan de financement – hiérarchisé, planifié
 - ☐ Schéma directeur
- Annexes
 - ☐ Détails des calculs techniques et financiers
 - ☐ Détails des investigations de terrain
 - ☐ Rapports des mesures et investigations détaillées
 - ☐ Documentation et textes de lois
 - ☐ Dossier technique des installations (à l'usage des élus et gestionnaire)
 - ☐ Plans, cartes, inventaires et synoptiques (liste non exhaustive)
 - ☐ Plan d'ensemble des réseaux d'eau potable
 - ☐ Synoptiques des réseaux d'eau potable
 - ☐ Inventaire des ouvrages particuliers
 - ☐ Résultats des campagnes de mesures et sectorisation nocturne
 - ☐ Carte des travaux et actions envisageables et retenus.
- Note de synthèse
 - ☐ Résumé de l'étude
 - ☐ Tableau de synthèse des travaux et actions retenus
 - ☐ Carte de synthèse des travaux et actions retenus.

2.7.7 Rapport de phase 4

A l'issue de la phase 4, le prestataire rédigera un rapport qui comprendra :

- La synthèse des résultats des investigations de diagnostic,
- Le programme de réhabilitation du système AEP,
- La synthèse des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- La classification, la hiérarchisation et les améliorations attendues pour chaque catégorie de travaux
- La fourniture d'un schéma AEP comprenant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées,
- La mise en place de la télésurveillance et diagnostic permanent sur le système AEP,
- L'impact sur le prix de l'eau (y compris les coûts financiers et les remboursements) du programme de réhabilitations établi sur le budget AEP,
- Les éléments pour permettre à la collectivité de choisir la meilleure solution économique au regard des enjeux environnementaux,
- La proposition d'indicateurs de suivi,
- La définition des actions complémentaires à entreprendre (entretien des ouvrages, réalisation d'un règlement AEP, campagne de contrôles des branchements, informations des abonnés, télésurveillance).

Un résumé de l'étude mettant en évidence les principales conclusions de l'étude sera également établi : 10 pages au maximum.

Cette phase donnera lieu à quatre réunions de présentation :

- deux réunions avec le comité de pilotage qui validera tout le contenu de ce rapport et notamment le programme de travaux ;
- deux Réunion de présentation de l'étude à l'ensemble des élus.

2.8 Phase 5 : PGSSE

Afin de répondre aux attentes réglementaires obligatoires, SYDEO souhaite élaborer un PGSSE.

En parallèle du Schéma AEP, afin de mutualiser les interventions et les prestations, le BE devra élaborer un PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire en matière d'Eau destinée à la consommation humaine.

L'élaboration du PGSSE devra tenir compte des travaux prévus dans les phases précédentes. En effet, les investigations précédentes auront permis de disposer d'une description détaillée des systèmes de production et de distribution d'eau mais également d'identifier les dangers et évaluer les risques, à l'aide de fiches spécifiques.

Ci-après sont décrits les attentes du document, établi à partir du guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) – Ministère de la santé.

Pour cela, le bureau d'étude se basera notamment sur le guide établi par l'ASTEE et fera l'objet d'une validation préalable par les services de l'ARS, en fonction des enjeux locaux et des priorités.

Le BE devra préciser les méthodes déployées et décrire les compétences internes de ses équipes. Le BE devra notamment présenter les preuves de formations de ses équipes : attestation du suivi de la formation PGSSE dispensée par l'OIEAU

2.8.1 Contexte, objectif et contenu d'un PGSSE

Contexte PGSSE

La mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire en matière d'Eau destinée à la consommation humaine (PGSSE) répond à l'obligation des collectivités en application du Code de la santé publique et plus particulièrement les articles R 1321-23 et R 1321-24. Ces 2 articles stipulent notamment que la collectivité doit assurer une surveillance de ses installations laquelle comprend notamment :

- la vérification régulière des mesures prises pour la protection des ressources et le fonctionnement des installations.
- la définition d'un programme de tests et d'analyses sur des points identifiés en fonction des dangers.
- la tenue d'un fichier sanitaire.

Une Directive européenne du 6 octobre 2015 (98/83/CE) a introduit par ailleurs le principe de plan de gestion de la sécurité sanitaire. L'annexe 2 de cette Directive précise en particulier :

- « Les programmes de contrôle peuvent se fonder sur une évaluation des risques »
- « Les états membres veillent à ce que les programmes de contrôle soient évalués de manière continue et mis à jour ou reconduits tous les 5 ans »
- « L'évaluation des risques se fonde sur les principes généraux d'évaluation des risques, définis en lien avec les normes internationales telles que EN 15975-2 ».

Il est important de noter qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de sorte que la mise en œuvre des actions préconisées sera progressive en fonction des possibilités techniques et économiques de réalisation et de leur degré d'urgence.

Objectifs PGSSE

L'étude consiste en un PGSSE à l'échelle du service d'eau potable.

C'est une démarche qui a pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est-à-dire les points critiques, susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau (captage-traitement-stockage-distribution) dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaire pour réduire et éliminer ces risques. L'objectif de la démarche est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des populations.

Cette démarche doit intégrer toutes les situations de fonctionnement du système et notamment les périodes non ouvrées (période nocturne, jours fériés, congés...) et celles de la survenue d'événements accidentels vraisemblables.

La démarche va devoir par conséquent s'intéresser aux équipements du système et à l'organisation des moyens humains affectés à son fonctionnement.

Contenu PGSSE

Un PGSSE comprend :

- Une évaluation à l'échelle du système de production et de distribution d'eau des risques susceptibles d'affecter celui-ci,
- L'identification des mesures de contrôle nécessaires pour réduire ou éliminer ces risques ainsi que la surveillance du fonctionnement du système de production et de distribution d'eau afin de s'assurer de l'efficacité des barrières mises en place,
- L'élaboration de plans de gestion décrivant les actions à prendre en conditions normales et en cas d'incident

2.8.2 Phase 5 PGSSE Etape 1a : Niveau de connaissance du service

Cette première phase a pour objectif de décrire de façon précise et homogène, l'ensemble du système d'approvisionnement en eau potable de la collectivité. Elle s'intéresse à l'organisation et au patrimoine du service.

Description du système et des réseaux d'adduction

Le BE recueillera dans les documents fournis les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement des services et à l'établissement de l'état du patrimoine. Ces informations et les données pourront être précisées et complétées suivant l'avancement du Schéma Directeur AEP mené en parallèle.

Le BE devra **décrire de manière générale le service en place** :

- Nombre d'UDI sur la collectivité et population desservies ;
- Mode de gestion ;

- Ouvrages et installations (analyse des données de qualités des eaux produites et distribués, aspects quantitatifs de la ressource, PPR...) : captages, unité de traitement, stockage, vannes, vidanges, ventouses...
- Longueurs et âges moyens des réseaux ;
- Nombre de branchements et d'abonnés ;
- Dépendances et interconnexion interservices ou intra-collectivité ;
- Amélioration en cours, prévues ;
- Aménagements, réhabilitations ou création d'ouvrages intégrés dans la programmation pluriannuelle budgétaire ;

Le BE devra synthétiser les inspections visuelles des ouvrages et réseaux du système AEP, réalisées dans le cadre du Schéma AEP :

Cette étape consiste à faire la description synthétique des points de captages jusqu'au point final de fournitures de l'eau. Chaque ouvrages et installations auront fait l'objet d'une visite dans le cadre du Schéma AEP. Le SIG existant aura également été mis à jour.

Au cours des visites, l'environnement immédiat des ouvrages et réseaux devra être inspecté pour identifier les sources de risques potentiels. Pour chaque ouvrage visité, une fiche de caractérisation aura été établie (Cf Phase 1 du Schéma AEP). En parallèle de ces visites, une inspection sanitaire aura été réalisée pour chaque ouvrage visité. Celle-ci a pour but d'aider à identifier les sources possibles de contaminations.

Au final, la vulnérabilité de la ressource et des points de stockage sera évaluée par cotation : le BE devra évaluer la vulnérabilité de chaque ressource. Pour cela, un indice global de vulnérabilité sera attribué.

La méthode de cotation sera présentée par le prestataire. Un tableau de synthèse des captages sera réalisé : les caractéristiques principales des ouvrages (d'après les fiches techniques et l'évaluation de la vulnérabilité de la ressource) seront recensées.

Les travaux nécessaires préconisés sur les ouvrages seront rappelés : travaux de réfection afin de répondre aux équipements minimums requis par l'ARS (équipements à remplacer ou à créer sur le point de prélèvement, trop pleins/vidanges, crépines, vannes, échelles, ventilation, accès, cimentation intérieure, cimentation extérieure et enduit, génie civil, nettoyage des abords, pompes....)

Le BE devra décrire et critiquer les documents généraux existants :

- Existence et qualification des documents de gestion patrimoniales (RPQS, SISPEA ...) ;
- Existence et qualification des outils de gestion des risques de crise :
 - Listing de l'ensemble des moyens et des procédures de gestion de la sécurité sanitaire déjà en place au sein du service (carnet sanitaire)
 - Description des procédures mises en œuvre au sein du service pour gérer la mise en sécurité des usagers et des ouvrages en cas de crises
 - Description des procédures existantes de communication en situation de crise (abonnés, préfecture, ARS...)
 - Inventaire des dispositifs de gestion de crise existant (PCS, Orsec...)
- Existence et fréquence de mise à jour d'un SIG
- Existence d'autres documents (bilans de fonctionnement, procédure de prélèvement et d'analyse...)
- Existence et pertinence du règlement de service pour les aspects concernant la sécurité sanitaire.

2.8.3 Phase 5 PGSSE Etape 1b : Organisation du service

Description des moyens humains disponibles associés au système de production – distribution

- Description des moyens humains disponibles (personnel, compétence) pour assurer le fonctionnement des systèmes.
- Conditions de gestion des périodes d'astreinte seront notamment précisées et leur pertinence évaluée : effectif, conditions et délais de mobilisation, fiabilité des modalités de saisine (n° de tel...)
- Condition de formation du personnel : personnes bénéficiant de ces formations, fréquences...

Relation avec des opérateurs externes

- Le(s) cadre(s) contractuel(s) entre les délégataire(s) et la collectivité sera analysé afin d'identifier les améliorations qu'il est possible de préconiser dans le but d'assurer une sécurité optimale vis-à-vis de la qualité de l'eau fournis aux abonnés.
- Listing des entreprise ou intervenants extérieurs et dont les interventions peuvent constituer une menace vis-à-vis de la sécurité sanitaire : définition de la nature des intervenants extérieurs, fréquence, contrats existants ...

Surveillance des ouvrages et équipements

- Précision sur les modalités de surveillance des ouvrages (captages, PPR, réservoirs, station de traitement...) : nature, fréquence des visites...
- Sécurisation électrique : Examiner des modalités de liaison avec Enedis (existence d'une procédure) et examiner si la collectivité a engagé les actions nécessaires à la sécurisation de ses installations.
- Secours vis-à-vis de l'alimentation en cas d'arrêt de la production (plan de secours, risque spécifique sur la ressource : sécheresse, inondation...)

2.8.4 Phase 5 PGSSE Etape 2 : Identification du risque

Le processus d'identification des risques implique que l'on identifie les dangers réels et potentiels et leurs causes. Pour identifier les risques, on doit s'appuyer sur les connaissances du SIAEP (notamment sur son histoire), sur les événements locaux récurrents (ruissellements ou inondations violentes etc...), sur les listes de vérification incluses dans les directives sur l'approvisionnement en eau ou élaborées par le service des eaux, sur les résultats des contrôles sanitaires et sur les conseils d'experts.

Une bonne pratique consiste à garder la trace d'événements et de risques survenus à la suite de changements apportés dans le réseau ou dans les environs du fait de changements dans l'occupation des sols, d'une construction, de l'implantation d'une nouvelle industrie etc.... Il est crucial de veiller à ce que le PGSSE reste efficace et à jour, l'avantage étant une réduction du risque et des dommages lors d'événements imprévus

Identification des dangers et événements dangereux

Pour chaque composant identifié sur la carte du réseau d'approvisionnement en eau, le prestataire devra identifier les dangers et événements dangereux à prendre en compte.

Certains sont évidents et d'autres méritent réflexion et vérification sur site. Leur survenue et les mesures de prévention dépendant de nombreux facteurs notamment :

- Type de ressource (eau de surface, nappe phréatique ...)
- Mode de distribution (distance et temps, stockage...)
- Lieu (zone inondable, proximité de route...) etc...

Le BE proposera et développera dans sa proposition une méthodologie afin d'être le plus exhaustif possible (selon parcours de la goutte d'eau, identification par type d'ouvrages...).

Le BE devra identifier les dangers et événements dangereux à chaque étape de l'approvisionnement en eau

Méthode de classification des risques

Le BE devra évaluer la probabilité de la survenue effective de l'événement dangereux et la conséquence ou la gravité de l'impact de cet événement sur la communauté. Les risques peuvent être identifiés et notés de façon suivante :

- Effet du risques (noté de 1 à 3) : correspondant aux différentes catégories des conséquences de l'événement (par exemple : conséquence mineurs, modéré et majeure),
- Probabilité de survenance du risques (noté de 1 à 3) ; mesure la possibilité de réalisation du risque (par exemple : improbable, possible et probable).

Les notations pourront ensuite être multipliées entre elles.

La méthode de classification des risques devra impérativement présenter un système de notation. Le rapport de l'analyse des risques devra être étayé par de nombreux graphique, tableaux et/ou cartes.

La gravité peut être différentes pour un même danger selon l'ouvrage dans lequel est identifié le danger (exemple : un périmètre de protection est plus important au niveau des captages que des réservoirs). Ainsi, la méthode de classification des risques devra être adaptable pour chaque élément constitutif du réseau d'adduction d'eau potable.

Lorsqu'une évaluation du risque est réalisée, il est important de prendre en compte l'efficacité de toutes les mesures de maîtrise des risques déjà en place dans le but d'aider la communauté à déterminer l'ordre de priorité des mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'eau.

Exemple de définitions de probabilité et de gravité utilisées dans la méthode de classification des risques

Terme	Description
Probabilité	
Probable (3)	Se produira probablement dans la plupart des cas. A été observé régulièrement (chaque jour ou chaque semaine par exemple)
Possible (2)	Pourrait survenir par moment. A été observé occasionnellement (une fois par mois ou par trimestre ou dans une saison par exemple)
Improbable (1)	Pourrait survenir par moments mais n'a pas été observé. Peut se produire uniquement dans des circonstances exceptionnelles;
Gravité/conséquence	
conséquence majeure (3)	Conséquences majeurs pour la qualité de l'eau. Maladie dans la communauté associée à l'approvisionnement en eau. Nombreuses plaintes. Très grandes préoccupations des usagers. Violation grave de la réglementation.
Conséquence modérée (2)	Conséquences mineures pour la qualité de l'eau (par exemple conséquence esthétique, sans lien avec la santé) pour un fort pourcentage de la population. Nette augmentation des plaintes des usagers. Irritation de la communauté.
Pas de conséquence/ Conséquence mineure (1)	Conséquences mineures ou négligeables sur la qualité de l'eau (par exemple conséquence esthétique, sans lien avec la santé) pour un faible pourcentage de la population. Quelques interruptions gérables dans l'exploitation du réseau. Plaintes des usagers un peu plus fréquentes.

Exemple de grille des risques:

		Gravité / Conséquence		
		Pas de conséquence/ conséquence mineure	Conséquence modérée	conséquence majeure
Probabilité	Probable	3	6	9
	Possible	2	4	6
	Improbable	1	2	3

Note de 1 à 2 : risque faible

Note de 3 à 4 : risque moyen

Note de 6 à 9 : risque fort

Exemple de définitions de classification des risques utilisées pour classer les mesures à prendre par ordre de priorité:

Classification du risque	Signification	Description
Elevé	Clairement prioritaire : Il est urgent d'y prêter attention	Des mesures doivent être prises pour réduire le risque au maximum. Les options possibles doivent être justifiées par des documents et être appliquées en fonction des priorités de la collectivité et des ressources disponibles
Moyen	Prioritaire à moyen ou long terme: il faut y prêter attention	Il faut peut-être prendre des mesures pour réduire le risque au maximum. Les options possible doivent être justifiées par des documents et être appliquées en fonction des priorités de la collectivité et des ressources disponibles OU lorsque la survenue d'un danger est improbable parce que des mesures efficaces de maîtrise des risques sont en place avec conséquences majeurs (risque microbien par exemple), une attention particulière devra être accordée pour poursuivre les mesures de maîtrise des risques et la surveillance opérationnelle approprier pour faire en sorte que la survenue du danger reste improbable.
Faible	Clairement pas prioritaire	Il faut peut-être prendre des mesures mais elles ne sont pas prioritaires, ou aucune mesure n'est nécessaire pour le moment. Le risque devra être réexaminé ultérieurement dans le cadre de l'examen du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau OU les mesures de maîtrise des risques sont efficaces et il faut veiller à maintenir le risque à un niveau faible

2.8.5 Phase 5 PGSSE Etape 3 : Elaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Evaluation de l'efficacité des actions

Le PGSSE doit pouvoir identifier toutes les mesures de maîtrise des risques ou les barrières de protection déjà en place et qui visent à protéger des dangers et événements dangereux potentiels.

- Evaluation de l'efficacité des actions existantes (pour chaque risque identifié -> identification des mesures visant à éliminer ou atténuer ce risque).
- Analyse de l'efficacité des mesures de maîtrise des risques et identification des facteurs de vulnérabilité (environnementaux ou organisationnels) : évaluation de la pertinence et de l'efficacité des mesures existantes + listing des risques pour lesquels les mesures de maîtrise sont inexistantes ou insuffisantes.

Le BE devra proposer une méthodologie pour déterminer un indicateur de risque relatif à chaque dangers identifiés (exemple : le pourcentage d'analyse bactériologique non conforme sur une collectivité ou le taux de chlore dans un réservoir peuvent être des indicateurs de risque).

Le BE devra identifier les actions pour renforcer la maîtrise des facteurs de vulnérabilité : identification des actions à mettre en œuvre pour maîtriser tous les risques encore non/ mal pris en compte : organisation du service, amélioration de l'entretien des réseaux, amélioration de la surveillance.... Les actions à mettre en place devront être hiérarchiser en fonction du niveau du risque.

Evaluation du coût des actions

Le coût de mise en œuvre de chaque mesure proposée sera évalué.

Ces coûts varieront selon qu'il s'agit de faire des analyses de conformité d'eau, une réhabilitation d'ouvrage, un remplacement de pièces défectueuse ou une campagne de sensibilisation.

Le BE devra différencier les coûts d'investissement (mise en place d'un système de désinfection, réfection/réhabilitation d'un ouvrage, remplacement de conduites défectueuses etc...) des coûts de fonctionnement (temps de travail des agents communaux, coûts des réactifs, coûts énergétiques etc....

Il conviendra aussi d'estimer les économies pouvant être réalisées en combinant certaines améliorations.

Des solutions intermédiaires ou temporaires pourront être proposées jusqu'à ce que la collectivité dispose des ressources nécessaires pour appliquer la solution permanente préconisée.

Les solutions à mettre en place devront être validées par l'assemblée délibérante du maître d'ouvrage. Les avantages et les inconvénients des différentes solutions devront être précisés.

Elaboration, planification et programmation des actions d'élimination ou de réduction des risques identifiés

- Evaluation des moyens humains, organisationnels et financiers nécessaire à la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques : évaluation du temps de travail nécessaire pour la mise en œuvre de la mesure et de la charge de travail requis pour le suivi de la mesure. Estimation prévisionnelle des coûts de service.
- Mise en œuvre dans le cadre de l'amélioration de l'organisation et des pratiques du service : description des étapes de formation des élus et des agents et mise en place des procédures et des pratiques. Description des actions à mettre en œuvre pour améliorer/mettre en place une communication entre la collectivité et les abonnés.

2.8.6 Phase 5 PGSSE Etape 4 : Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue

Mise en place d'un suivi de l'amélioration et de l'efficacité des mesures d'atténuation des risques

- Proposition d'une organisation au sein du service permettant de décrire l'efficacité des mesures d'atténuation des risques (vérification régulière de l'intégrité d'une clôture, procéder à des tests de qualité de l'eau pour des simples indicateurs : chlore, conductivité...),

- Rédaction d'un manuel d'évaluation et de suivi des risques en articulation avec les outils d'exploitation pour une évaluation en continu de la criticité des risques.

Elaboration et mise en place des outils et procédures de gestion de crise

- Elaboration des outils de gestion de crise existants,
- Description des outils de surveillance et de prévision de survenue de crise, ainsi que les situations qui devront conduire à entrer dans une procédure d'alerte,
- Détermination des niveaux d'alerte et des mesures à prendre en termes de communication avec les autorités et les usagers,
- Description des moyens alternatifs d'approvisionnement des usagers en cas de restriction de la distribution en eau.
- Le prestataires d'études devra présenter une simulation de l'impact de la réalisation du PGSSE sur le coût du service et sur le prix de l'eau facturé aux abonnés. Il devra notamment tenir compte :
- Des annuités d'amortissement de l'investissement (propositions des durées d'amortissement en fonction des travaux et de la durée de vie des ouvrages),
- Des coûts d'exploitation et de fonctionnement annuels (personnel, électricité, pièces...) à établir.

Elaboration de fiches reflexes

Des fiches reflexes devront être dressées (plastifiées) et mises à disposition des agents d'exploitation dans chacun des ouvrages définis à risque.

Ces fiches réflexes devront être intuitives et faciles à interpréter.

Elles reprendront l'ensemble des manœuvres à réaliser en cas de crises, et indiquerons les personnes à contacter en cas d'urgence ou de manque de moyens matériels et/ou humains

Un classeur qui reprendra toutes les fiches réflexes devra être rendu au SYDEO.

3

3 - ORGANISATION DE L'ETUDE

3.1 Suivi de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par le Président de SYDEO (ou son représentant).

Un comité de pilotage (COPIL) sera constitué pour valider les points d'étape. Il sera composé des membres suivants :

- Elus membres de la commission eaux, travaux
- Directeurs et Techniciens de SYDEO
- DDT de l'Ardèche (Police de l'Eau)
- ARS Ardèche ;
- DREAL Rhône-Alpes-Auvergne
- Conseil Départemental de l'Ardèche ;
- Agence de l'eau RMC ;
- Etablissements de gestion de bassins ;
- Exploitant des réseaux : Régie.

3.2 Réunions

Le prestataire devra animer les réunions suivantes (rappel du CCTP) :

	Comité Technique CoTEC	Comité de pilotage CoPIL
Phase 1	3	2
Phase 2	1	1
Phase 3	2	1
Phase 4	2	2
Phase 5	2	2
Total	10	8

Le nombre de réunions prévues au Marché est forfaitaire. Les réunions évoquées constituent un minimum de réunions pour restitution des livrables et présentation de l'avancement du dossier par phase.

Il est attendu une très grande disponibilité du partenaire, qui devra se positionner comme un véritable partenaire de SYDEO.

Ainsi, le prestataire prévoira dans son offre autant de réunions de travail que nécessaires, en présentiel et/ou en visio, pour assurer une présence constante auprès de SYDEO et pour assurer le bon avancement du dossier.

3.3 Phasage et déroulement de l'étude

L'étude sera réalisée dans un délai de 36 mois.

En appui de leur offre, **les candidats remettront un planning détaillé.**

Il sera obligatoirement fourni un détail et une justification des temps passés par catégorie de personnel suivant : Directeur de projets, Chef de projet/Experts, Chargé de projets, Techniciens, Cartographes, Administratifs.

3.4 Documents à remettre au terme de l'étude

Préalablement à chaque réunion du Comité de Pilotage et du Comité Technique, le titulaire produira un document de présentation synthétique qui sera transmis aux instances de suivi.

Tous les documents (texte, cartes, plans) seront également remis sous forme numérique modifiable sur clé USB au format Word, jpeg et QGis.

3.5 Documents à remettre dans le cadre de l'offre (rappel du Règlement de Consultation)

Le mémoire technique sera un document synthétique, établi de façon spécifique et objective pour le marché considéré ; il se présente sous forme d'une note complète dans laquelle le candidat :

1. présente les personnels affectés à l'exécution du marché, avec un organigramme concernant chaque phase de la mission ; les candidats doivent indiquer les noms, les titres d'étude et l'expérience professionnelle des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ; la répartition des prestations et des responsabilités entre les différentes sociétés sera clairement décrite. Les moyens humains dédiés au projet seront détaillés : CV avec expérience du personnel pour des projets similaires, formations et certifications ;
2. Le chef de projet, identifié dans l'acte d'engagement, sera un ingénieur issu de la société titulaire du marché ou du mandataire du groupement, spécialiste à titre personnel de l'exécution de missions similaires à celles du marché ; le CV du chef de projet sera annexé au présent mémoire ;
3. Le Bureau d'Etudes présentera une équipe restreinte, homogène mais multidisciplinaire dotée des compétences spécifiques suivantes :
 - Une personne spécialiste en étude globale patrimoniale et prospective en Hydraulique Urbaine, avec vision stratégique (type diagnostic de réseaux/schéma directeur) (à identifier pour toute la durée de la mission) (+20 ans d'expériences en Schéma Directeur et études stratégiques);
 - Une personne spécialiste en mesures (+10 ans d'expériences);
 - Une personne spécialiste en modélisation des réseaux (+10 ans d'expériences);
 - Une personne spécialiste en SIG (+10 ans d'expériences);
 - Une personne spécialiste en GES et changement climatique (+5 ans d'expériences) ;
 - Une personne spécialiste en PGSSE (+10 ans d'expériences) ;
 - Une personne spécialiste en stratégie de concertation et communication.
4. présente les moyens matériels et logiciels affectés à l'exécution du marché : présenter les procédures de suivi d'étalonnage, vérifications internes et fiches d'inventaires annuels des appareils de mesures propriété du candidat (3 dernières années) ;
5. présente les démarches entreprises par le candidat en matière de gestion de la qualité, des règles d'hygiène et de sécurité, et de protection de l'environnement ;
6. décrit la méthode d'étude proposée à chaque phase de la mission, en soulignant les points forts de sa démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage ;
7. précise les modalités de rendu des prestations et présente les moyens de communication qu'il entend mettre en œuvre pour assurer la coordination nécessaire et l'information du maître d'ouvrage et de ses partenaires : moyens dédiés au suivi, à la concertation, à la présentation et à la promotion de l'opération ;
8. identifie le contenu et la précision des documents produits (pièces écrites et plans) à chaque phase de la mission. Les exemples de fiches actions, de rendus graphiques et de communication seront placés en annexe au mémoire technique ;

9. justifie les délais de réalisation proposés pour chaque phase et produit un planning détaillé de l'exécution de la mission ;
10. donne une justification précise de la rémunération demandée en détaillant le prix des phases décrites dans le cadre fourni suivant la mobilisation prévisionnelle des différentes catégories de personnel (les prix unitaires devront être donnés et justifiés pour les différentes catégories de personnel : Directeur de projets, Chef de projets/Experts, Chargé de projets, Techniciens, Cartographes, Administratifs).

Les concurrents sont informés que le mémoire technique, destiné à être contractualisé dans le dossier de marché, est un document indispensable à l'appréciation de la valeur technique des offres et au suivi de l'exécution du marché. La non production de ce document ou le non respect de la forme imposée aura pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

Les concurrents sont par ailleurs informés que l'ensemble des documents constituant leur offre sera conservé dans les archives du maître d'ouvrage.

3.6 Variante

Les variantes ne sont pas admises.

Cependant, lors de la mise au point du marché, le candidat pourra proposer une reformulation de la mission.

Cette reformulation devra être argumentée.

Fait à, le

Le bureau d'études (mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie de la signature)

4 Annexes

2 : LES POINTS DE PRELEVEMENT Y COMPRIS LES SECOURS

➤ **Généralités :**

- Nom de la ressource ; le bureau d'études listera les différents noms d'usage de la ressource et adoptera la dénomination choisie par la collectivité en liaison avec l'ARS et qui deviendra officielle
- Recherche du propriétaire de la ressource, du périmètre de protection immédiate, d'un éventuel droit d'eau et des actes de propriété correspondants ;
- En cas de soutien du niveau de la nappe par un ouvrage (seuil, barrage...), les aspects liés à la maîtrise de cet ouvrage par la collectivité seront examinés avec soin
- Référence cadastrale de la parcelle d'implantation du captage
- Plan de masse du captage et de son périmètre de protection immédiate ;
- Photographies du site et des ouvrages ;
- Analyse de l'accès au captage (propriété ou existence de servitude) ;
- Situation géographique (X, Y, Z) (Lambert II étendu, Lambert III sud et RGF 93) ;
- Décrire le protocole et les modalités de suivi de la ressource mis en place par le maître d'ouvrage
- Caractéristiques de l'ouvrage :
 - Type de captage et descriptif des principales caractéristiques,
 - Année de réalisation et historiques des travaux d'amélioration ultérieurs
 - Schéma des captages, (vues en coupe et de dessus) et interprétation de son état au regard de la réglementation en vigueur et des règles de l'art
 - Préciser les profondeurs des pompes dans les ouvrages et indiquer si ce positionnement a été modifié au cours des années d'exploitation
 - Situation par rapport aux contraintes environnementales et urbanistiques (zone inondable et niveau des PHE, site classé, problèmes d'érosion, glissements de terrain...),
 - Equipements de mesure et de surveillance,
 - Possibilités de prélèvement « eau brute » et « eau traitée » sur les ouvrages,
 - Possibilité de mise en décharge des eaux pompées,
- Etat de l'ouvrage et du périmètre de protection immédiate,
- Alimentation électrique du site.

➤ **Conformité par rapport à la procédure périmètre de protection :**

- Existence des périmètres ;
- Conformité par rapport à l'arrêté d'autorisation et interventions éventuellement nécessaires (acquisition foncière par exemple) ;
- Analyse critique des dispositions de l'arrêté de D.U.P. ;
- Point sur l'inscription aux hypothèques (pour les périmètres existants).

➤ **Modalités de prélèvement au captage :**

- Capacité de prélèvement installée ;
- Volume de prélèvement autorisé ;
- Volume réellement prélevé ;
- Débits potentiels horaires et journaliers (distinguer moyennes, basses eaux, niveaux extrêmes) ;
- Débit réservé et impact sur le milieu aquatique ;
- Droits d'eau.

➤ **Notions hydrogéologiques et vulnérabilité :**

- Type d'aquifère sollicité (préciser la masse d'eau concernée et les objectifs d'atteinte du bon état) et description sommaire des caractéristiques principales ;
- Coupes géologique et technique ;
- Résultat d'éventuels essais de pompage ;
- Donnée sur la vulnérabilité de la ressource (naturelle, accidentelle, aux pollutions diffuses) ;
- Compatibilité du degré de vulnérabilité avec le maintien de la ressource ;
- Compléments à apporter sur la connaissance de la ressource (passage caméra, topographie...).

➤ **Liste éventuelle d'interventions et de travaux à envisager pour mettre en conformité le captage et améliorer sa protection :**

- Acquisition foncière ;
- Démarches administratives ;
- Travaux de protection soit prévus dans la DUP en précisant le phasage, soit d'urgence (clôture, protection contre les inondations...) ;
- Programme d'amélioration (lutte contre les pollutions diffuses...) ;
- Estimation des compléments à apporter.

➤ **Données quantitatives :**

- Données quantitatives relatives aux volumes produits ou achetés, si possible sur les cinq dernières années (variations saisonnières, pointes journalières, etc.), bilan des ressources (volume annuel, évolution du débit au cours de l'année
- Compatibilité avec une gestion équilibrée de la ressource ;
 - Déterminer si des essais complémentaires doivent être réalisés sur les ressources pour estimer l'impact des prélèvements y compris sur les milieux connectés, ou évaluer l'évolution de l'impact. Cette réflexion devra être faite en prenant en compte, lorsqu'ils existent, les résultats des études volumes prélevables.
 - Équipements à réaliser pour la mesure des volumes prélevés à la ressource
 - Etude particulière des périodes d'étiage (analyse de la piézométrie sur différents cycles hydrologiques corrélée à l'étude pluviométrique, définition de niveaux bas, mesure du trop-plein de sources (une mesure de débit à l'étiage sera a minima réalisée), historique journalier du débit de pointe (le bureau d'études justifiera la méthode de choix du débit de pointe) et du débit moyen de la semaine de pointe).

➤ **Données qualitatives :**

- analyse de la qualité de l'eau brute si possible sur les cinq dernières années : la qualité de l'eau brute et sa variabilité sont appréciées non seulement à partir :
 - des analyses dites de première adduction dont les caractéristiques sont fixées par l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers,
 - d'analyses réalisées dans le cadre d'études particulières,
 - des résultats du contrôle sanitaire dans le cas des captages déjà en service (résultats depuis 1996, disponibles sous forme informatique à la DDASS),
 - de toute autre donnée d'auto-surveillance dont pourrait disposer l'exploitant,
 - mais aussi à partir des caractéristiques de la ressource.

3 : LES OUVRAGES DE STOCKAGE

➤ **Généralités :**

- Nom de l'ouvrage ;
- Référence cadastrale de la parcelle ;
- Situation géographique (X, Y, Z) (LAMBERT II étendu et III sud et RGF 93) ;
- Année de réalisation et historiques des principaux travaux d'amélioration ultérieurs
- Propriétaire de la parcelle d'implantation et actes de propriété correspondants ;
- Plan de masse de l'ouvrage et de la parcelle d'implantation ;
- Photographies du site et des ouvrages ;
- Analyse de l'accès à l'ouvrage (voie carrossable, propriété ou existence de servitude) ;
- Alimentation électrique du site ;
- Description du protocole et des modalités de suivi d'exploitation et d'entretien mis en place par le maître d'ouvrage

➤ **Descriptif de chaque ouvrage :**

- Capacité de l'ouvrage ;
- Existence d'une réserve incendie et capacité ;
- Capacité de l'ouvrage hors réserve incendie ;
- Autonomie en jour moyen et en jour de pointe hors réserve incendie ;
- Nombre de cuves ;
- Mode d'accès aux cuves et type de fermeture ;
- Type de chambre de vanne et accès ;
- Mode de fonctionnement ;
- Modalités d'entretien de l'ouvrage ;

➤ **Schémas en coupe de fonctionnement de chaque ouvrage au format A4 avec code couleur et interprétation de son état au regard de la réglementation en vigueur et des règles de l'art :**

- Canalisation d'adduction ;
- Canalisation de distribution ;
- Eau traitée ou eau brute ;
- By-pass ;
- Compteurs et instruments de mesure ;
- Trop plein et vidange ;
- Robinets de prélèvement aux fins d'analyse ;
- Position du traitement éventuel (localisation du point d'injection de chlore...) ;
- Cotes altimétriques principales si elles sont disponibles ;

➤ **Diagnostic sommaire des ouvrages de stockage :**

- Équipements hydrauliques ;
- Instruments de mesure (âges des instruments en particuliers compteurs, date du dernier étalonnage) ;
- État du génie civil ;
- État de la cuve ;
- État et position de la crépine ;
- Sécurité des accès ;
- Télésurveillance et dispositifs anti-intrusion ;
- Vérification de la conformité de la conception avec les règles sanitaires (fiche DDASS) ;
- Vérification de la conformité des matériaux utilisés ;
- Liste des améliorations à apporter.

4 : LES STATIONS DE REPRISE

➤ **Généralités :**

- Nom de l'ouvrage ;
- Propriétaire de la parcelle d'implantation et actes de propriété correspondants ;
- Situation géographique (X, Y, Z) (LAMBERT II étendu et III sud et RGF 93)
- Année de réalisation et historiques des principaux travaux d'amélioration ultérieurs
- Référence cadastrale de la parcelle d'implantation
- Plan de masse de l'ouvrage et de la parcelle d'implantation ;
- Photographies du site et des ouvrages ;
- Analyse de l'accès à l'ouvrage (propriété ou existence de servitude) ;
- Alimentation électrique du site.
- Description du protocole et des modalités de suivi d'exploitation et d'entretien mis en place par le maître d'ouvrage

➤ **Descriptif de chaque ouvrage :**

- Descriptif de la station de reprise ;
- Capacité éventuelle de stockage de l'ouvrage ;
- Descriptif des équipements :
 - type de pompes,
 - nombre de pompes,
 - équipements hydrauliques (ballon anti-bélier..),
 - type de régulation,
 - équipement électrique et télésurveillance.

➤ **Schémas en coupe de fonctionnement de chaque ouvrage au format A4 avec code couleur e interprétation de son état au regard de la réglementation en vigueur :**

- Canalisations d'adduction ;
- Canalisations de refoulement ;
- Équipements hydrauliques ;
- By-pass ;
- Descriptif du traitement éventuel (localisation du point d'injection de chlore...) ;
- Cotes altimétriques principales si elles sont disponibles.

➤ **Diagnostic sommaire des ouvrages :**

- Pompes ;
- Équipements hydrauliques ;
- Équipements électriques ;
- Instruments de mesure ;
- État du génie civil ;
- Sécurité des accès ;
- Télésurveillance et dispositifs anti-intrusion ;
- Vérification de la conformité de la conception avec les règles sanitaires
- Vérification de la conformité des matériaux utilisés
- Liste des améliorations à apporter ;

5: LES OUVRAGES DE TRAITEMENT

➤ **Généralités :**

- Nom de l'ouvrage ;
- Référence cadastrale de la parcelle d'implantation de l'ouvrage ;
- Situation géographique (X, Y, Z) (LAMBERT II étendu et III sud et RGF 93)
- Année de réalisation et historiques des principaux travaux d'amélioration ultérieurs
- Propriétaire de la parcelle d'implantation et actes de propriété ;
- Plan de masse de l'ouvrage et de la parcelle d'implantation ;
- Photographies du site et des ouvrages ;
- Analyse de l'accès à l'ouvrage (propriété ou existence de servitude) ;
- Alimentation électrique du site.
- Description du protocole et des modalités de suivi d'exploitation et d'entretien mis en place par le maître d'ouvrage

➤ **Descriptif de la filière :**

- Un schéma de fonctionnement ;
- Descriptif de l'unité de traitement ;
- Descriptif du fonctionnement ;
- Vérification et justification de l'adéquation avec les caractéristiques de l'eau, la réglementation en vigueur, l'agrément des procédés de traitement ;
- Point sur les autorisations administratives ;
- Instruments de mesures en place ;
- Descriptif des interventions liées à l'exploitation ;
- Localisation des robinets de prélèvements aux fins d'analyse ;
- Descriptif des contrôles et des mesures ;
- Télésurveillance et télégestion ;
- Point sur les mesures prises par rapport à Vigipirate ;
- Améliorations à apporter et actions à mener.

6 : LES RESEAUX D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

- Linéaires ;
- Matériaux ;
- Diamètres ;
- Age et état (préciser si la collectivité a mis en place un amortissement des installations);
- Compteurs de secteurs (âge et état);
- Vanne de sectionnement ; accessible et fonctionnelle
- Équipements particuliers ;
- Pour l'ensemble des équipements du réseau, prévoir un carnet de vannage : (Triangulation, photo de l'ouvrage, fonctionnalité, incidence du fonctionnement, remarque et amélioration à apporter.
- Nombre de compteurs abonnés eau potable et jardin ;
- Identification des branchements sans compteurs ;
- Analyse des types de branchements (matériaux et diamètres, si données disponible époque de réalisation)
- Recherche et localisation des réseaux alimentant des habitations situées en dehors de la collectivité (vente en gros et/ou privé) en vérifiant la présence de convention avec la tierce collectivité concernée
- Recherche et localisation d'éventuelles interconnexions avec des réseaux d'alimentation extérieurs à la collectivité en vérifiant la présence de convention
- Recherche et localisation d'éventuelles interconnexions entre un réseau d'eau brute et le réseau d'eau potable

- **Recherche et localisation des constructions qui disposent d'une alimentation en eau privée.**
 - **Si oui, vérifier qu'il n'existe aucune distribution collective : plusieurs familles en copropriété, location logement, accueil de public...**
- **Point sur les travaux effectués depuis le dernier diagnostic ;**
- **Branchements en plomb :**
 - Calcul du potentiel de dissolution du plomb,
 - Inventaire pour la partie publique des installations restantes en plomb et estimation du coût de remplacement,
 - Inventaire pour les parties privatives, point avec la collectivité pour déterminer les secteurs potentiels, envoi d'un questionnaire type et visite chez X abonnés. Estimation du coût du remplacement.
- **Compteurs abonnés :**
 - Inventaire du parc de compteur (marque, type, diamètre, âge :représentation sous forme de pyramide des âges ou autre),
 - Établissement d'un outil de décision pour la gestion du parc des compteurs,
 - La validité des données de comptage de la consommation sera discutée en fonction de l'âge du parc, et l'incidence de l'état du parc sur le rendement global sera appréciée.
- **Pression : le bureau d'études dressera la liste des points où les pressions observées sur le réseau sont insuffisantes ou excessives et génératrices de surconsommation chez l'abonné ou de débits de fuite importants sur les canalisations et proposera des solutions chiffrées pour remédier à ce problème ;**
- **Protection incendie réglementaire : le bureau d'études**
 - dressera la liste des secteurs où la protection incendie n'est pas assurée (débit et pression sur poteaux insuffisants, éloignement de ceux-ci par rapport aux bâtiments,...)
 - identifiera les capacités de stockage insuffisantes pour assurer la protection incendie dans des conditions validées par le SDIS
 - proposera le cas échéant des solutions à mettre en oeuvre (validées par le SDIS)
- **Rendement net et brut (par secteurs) en % ;**
- **Indices linéaires de perte net et brut en m³/j/km ;**
- **Synthèse de l'état du réseau.**
- **Examen de l'historique des casses et interventions sur le réseau et transcription sous forme de cartographie croisée intervention/âge des canalisations/branchements : définition de secteurs prioritaires.**



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 21	Votants 22 Pouvoirs 1

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs : Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/066 : Demande de financements des travaux de renouvellement des canalisations dû au problème de CVM à Coux Phase 1 (op n°431)

L'opération « Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM sur la commune de Coux » (opération n°2026-431) a fait l'objet de validations techniques auprès des services.

Le présent Avant-Projet concerne la commune de Coux et a pour objet le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur différents secteurs, en lien avec la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Pour rappel, ce secteur a été placé en situation de vigilance en 2022 et pour la commune de Pranles en situation d'alerte renforcée cette même année.

Une série d'analyses a mesurée des concentrations plus élevées que la limite de qualité et a nécessité la mise en place de quatre purges automatiques au bout des différents tronçons, permettant par la suite de diminuer les temps de séjour et de limiter sa concentration pour retrouver des concentrations en dessous de la limite de qualité.

Ainsi afin de tenir compte du caractère d'urgence dû à l'approche de la période d'étiage, les opérations ont été scindées en deux phases. Cet Avant-Projet ne concerne donc que la phase 1 de travaux qui doit être réalisée durant les mois de juin et juillet 2026. La réalisation de la Phase 1 de travaux va donc permettre de délivrer une eau d'alimentation avec des taux de CVM en deçà des limites de qualité et également de supprimer les quatre purges qui débitent 8 mètres cube par jour.

L'Avant-Projet relatif à la phase 2 de travaux sera présenté au Comité Syndical ultérieurement, celui-ci correspondra à l'Avant-Projet définitif.

Aujourd'hui le Maître d'œuvre nous a transmis une version de l'Avant-Projet qui détaille les travaux de la Phase 1. Les travaux comprennent pour Sydeo notamment :

- Le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, constitué de 13
- La reprise et mise en conformité de 22 branchements particuliers,
- La pose d'un stabilisateur de pression aval sous regard enterré.

Le coût des travaux de la Phase 1 est estimé à l'issue de la phase Avant-Projet à 407 776,25 € HT, et avec les honoraires, imprévus et frais divers, à un total de 468 942,69 € HT pour l'ensemble de l'opération de la Phase 1. Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'Avant-Projet.

Le montant de la rémunération définitif du maître d'œuvre, à hauteur de 4,2 % du coût des travaux, sera fixé à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet définitif qui intégrera les travaux de la Phase 2.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réalisation d'opérations d'eau potable signé le 28/03/2024 avec le groupement Naldeo / Merlin,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 26/05/2026,

Considérant la nécessité des travaux à entreprendre afin de délivrer une eau potable dans le respect des limites de qualité et de supprimer les purges automatiques installées,

Considérant que l'Avant-Projet de la Phase 1 fourni par le Maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que ces travaux remplissent les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le Maître d'œuvre s'élève à 407 776,25 € HT ;

Monsieur le Président, invite le Conseil Syndical à approuver cette demande de subvention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'Avant-Projet de la Phase 1 « COUX RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DU AU PB CVM » dressé par le cabinet d'études Naldeo, pour un montant de 468 942,69 € HT ;
- **Sollicite** le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour l'opération précitée ;
- **S'engage** à réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable, et à le mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **S'engage** à intégrer dans les conditions d'exécution du marché public de travaux à intervenir, une clause sociale d'insertion professionnelle ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

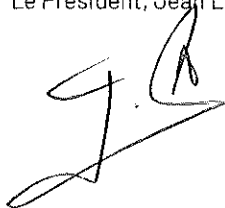
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026,

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON D'ORANGE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET

Affaire n° **A2600547** version n° 1



SYDEO - SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

Commune de COUX Travaux de renouvellement
des réseaux d'eau potable dû à la présence de
CVM





Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

SYDEO - SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM

AVANT PROJET Affaire n° A2600547

Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
1	26/05/2026	Création de document	YB	DR

Maître d'ouvrage :

SYDEO - SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

Mission :

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM

Affaire n° :

A2600547

Version n° :

1

Contact :

Yoann BONNEFOY, Chargé d'Affaires

Adresse :

Bureau d'Etudes NALDEO – Pôle Résilience des Territoires
663 Chemin des Traverses – 07200 LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS
Tél. : 04 75 35 44 88



TABLE DES MATIÈRES

1 PREAMBULE4

2 SECTEUR CONCERNE5

3 HISTORIQUE DE LA PROBLEMATIQUE LIEE AU CVM7

4 ETAT DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 12

 4.1.1 Descriptifs des réseaux 12

 4.1.2 Enquêtes branchements 12

5 CONTRAINTES DE L'OPÉRATION 13

 5.1 Réseaux existants 13

 5.2 Foncier 14

 5.3 Réfection de voirie 14

 5.4 Géotechnique 14

6 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX 15

 6.1 Travaux Phase 1 : 15

 6.2 Travaux phase 2 16

7 CHIFFRAGE DES TRAVAUX 18

8 CONTRÔLES EXTÉRIEURS EN COURS DE TRAVAUX 24

9 PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX 24

10 DÉVOLUTION DES TRAVAUX 24

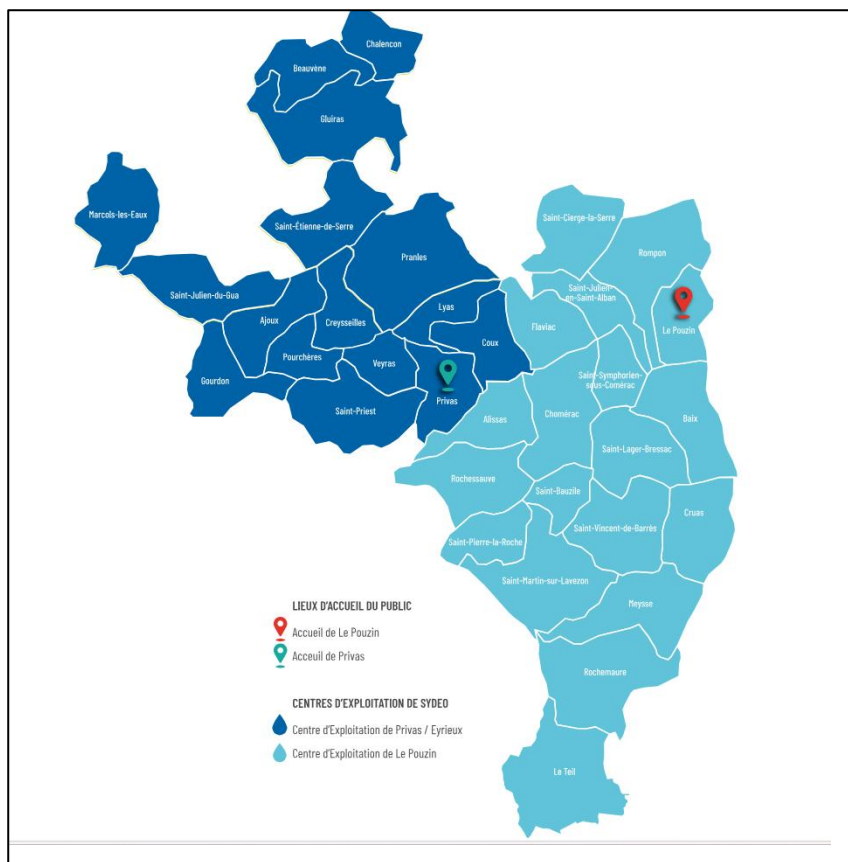
11 FINANCEMENT DES TRAVAUX 24

12 ANNEXES 25

1 PREAMBULE

Le Syndicat SYDEO intervient sur un réseau de plus de 870 km. Les 35 communes de son territoire concentrent 167 réservoirs à travers 54 sites (51 stations de pompage et 3 stations de traitement). Afin de redistribuer l'eau aux abonnés de manière continue, SYDEO est équipé d'une capacité de stockage de plus de 21 500m³. C'est la condition sine qua non pour garantir un approvisionnement en eau chaque mois de l'année, surtout en période estivale qui nécessite un suivi assidu des réserves en eau potable.

Toutes les communes sont desservies à partir de captages et de stockages, qui permettent de gérer la consommation et les besoins en eau de manière indépendante. Les sources et zones de captage sont réparties pour assurer les besoins en eau des abonnés.



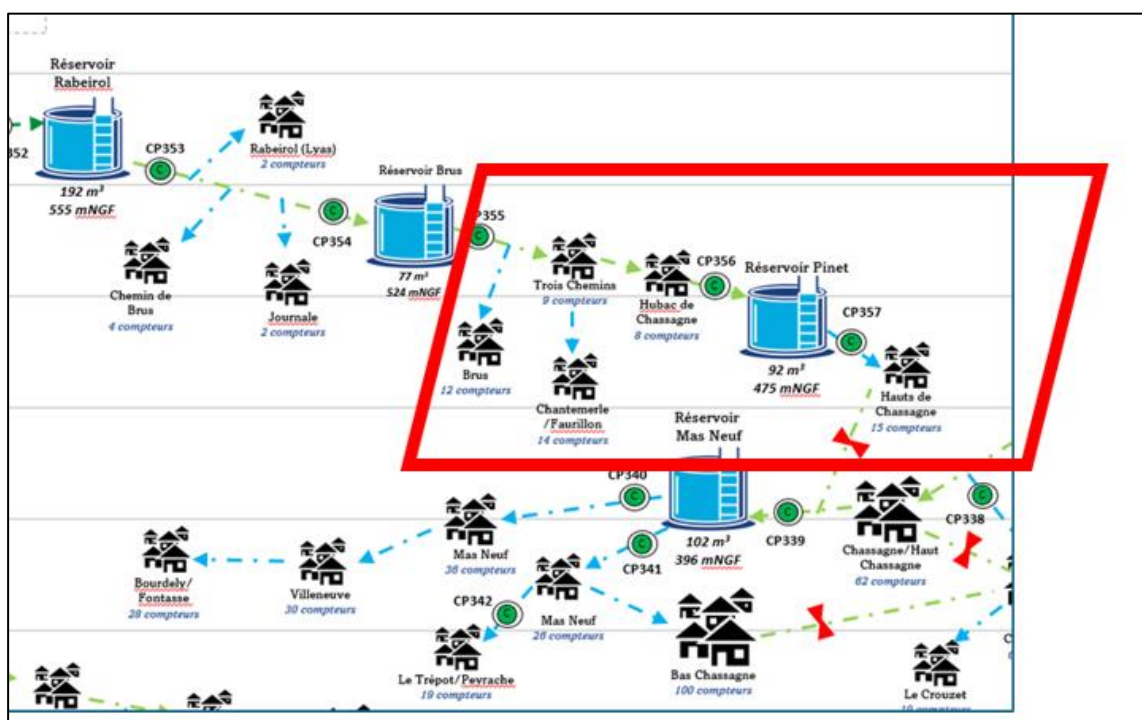
Le présent Avant-Projet concerne la commune de COUX et a pour objet le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur différents secteurs, en lien avec la présence de CVM.

Le CVM / chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz organique, incolore à température ambiante. C'est un composé très volatil et faiblement soluble dans l'eau. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (directive 98/83/CE et directive 2020/2184).

Une série d'analyses a mesuré des concentrations plus élevées que la norme et a nécessité la mise en place de purge automatique au bout de différents tronçons, permettant par la suite de diminuer les temps de séjour et de limiter sa concentration pour retrouver des concentrations en dessous de la limite de qualité.

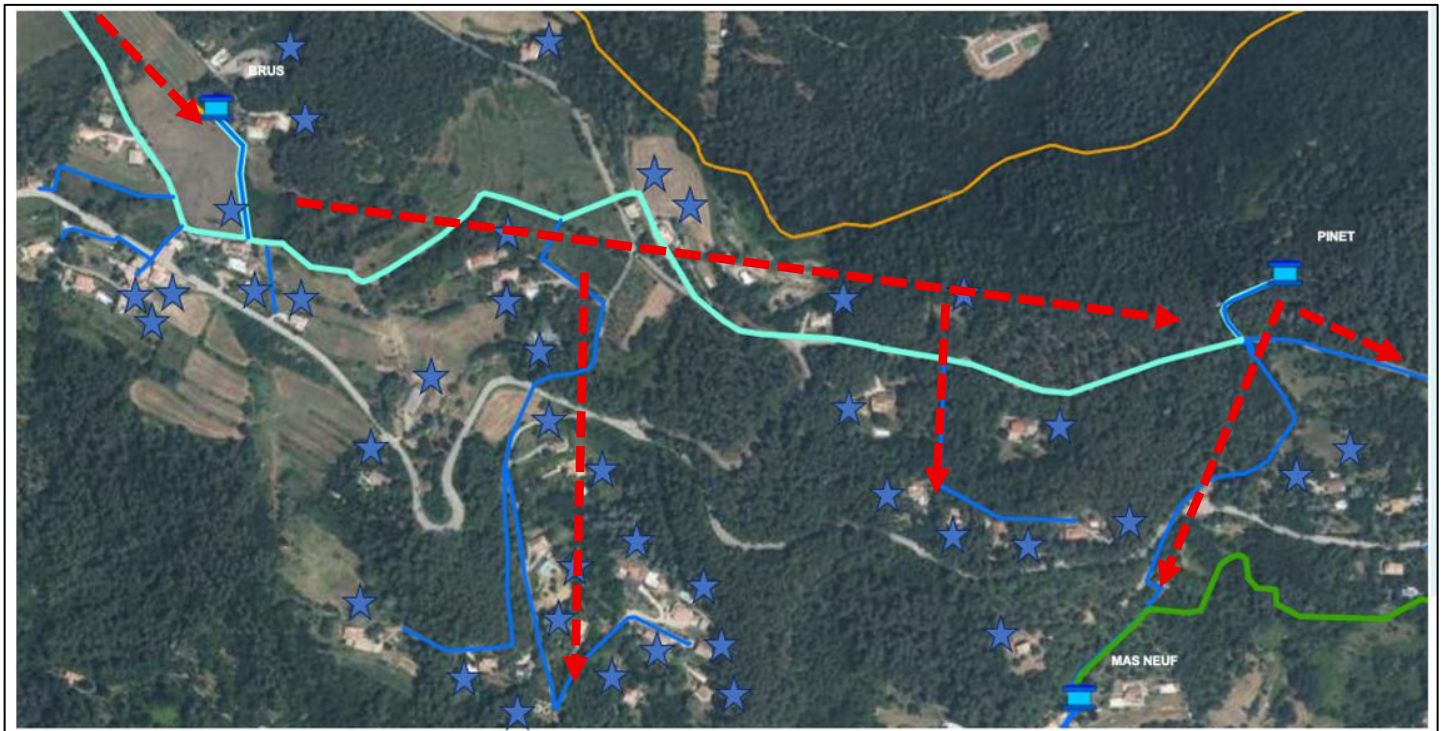
2 SECTEUR CONCERNE

Le secteur concerné se situe au niveau des UDI du BRUS et de PINET sur la commune de COUX. Les réseaux d'alimentation sont composés de PVC collé de diamètre extérieur 63 et 75 mm.



Le sens de circulation de l'eau est le suivant :

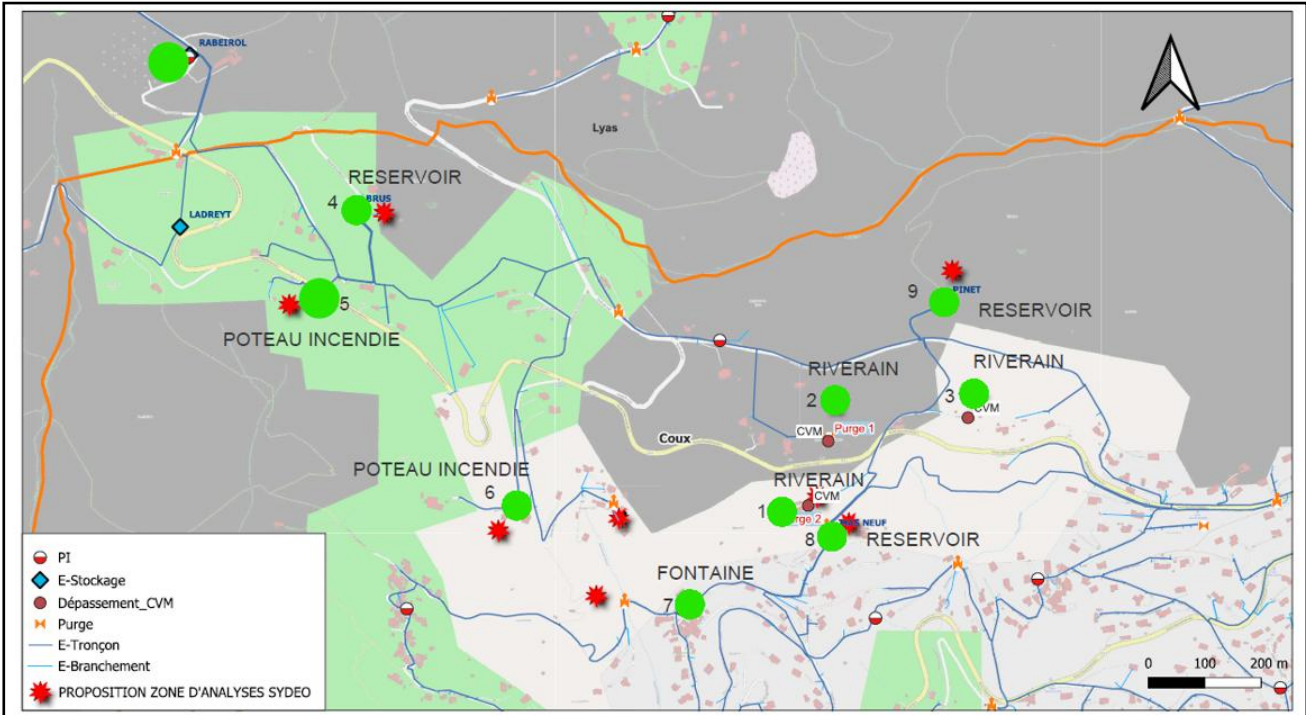
- L'eau en provenance du réservoir de « Rabeirol » remplit le réservoir du « Brus »,
- Le réservoir du « Brus », via une antenne principale, remplit le réservoir du « Pinet ». Cette antenne principale alimente les abonnés via des sous-réseaux de distribution,
- Le réservoir du « Pinet » dessert deux antennes.



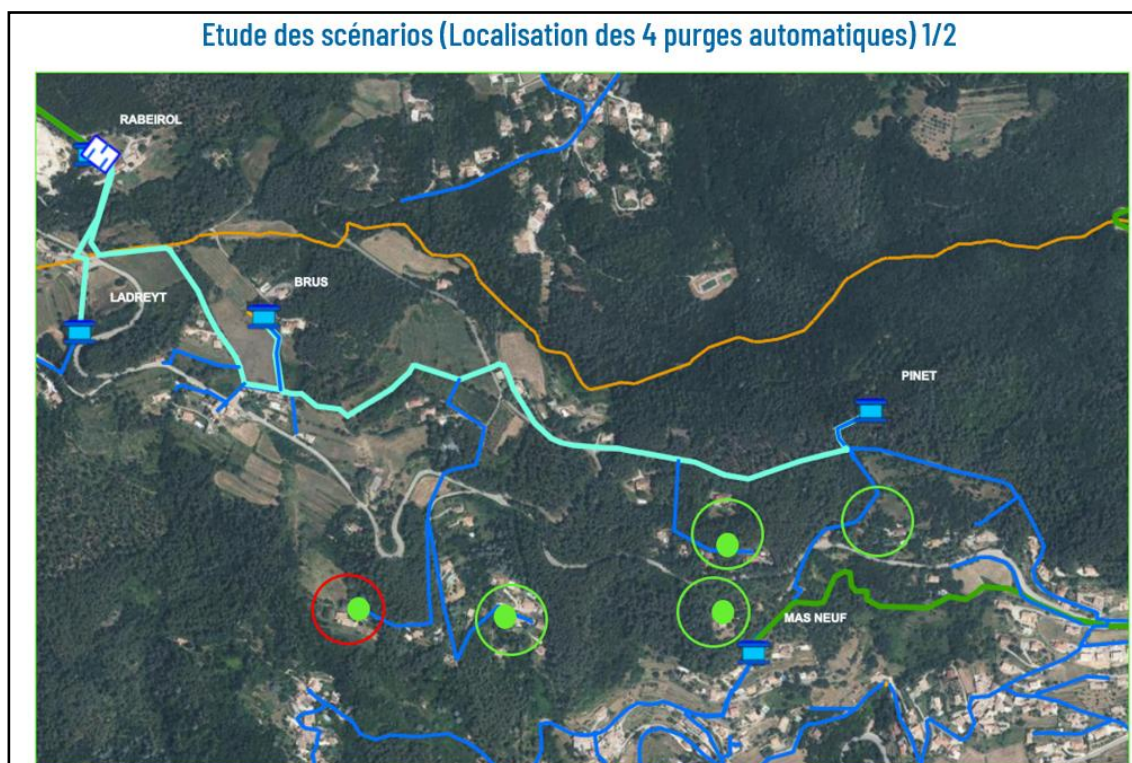
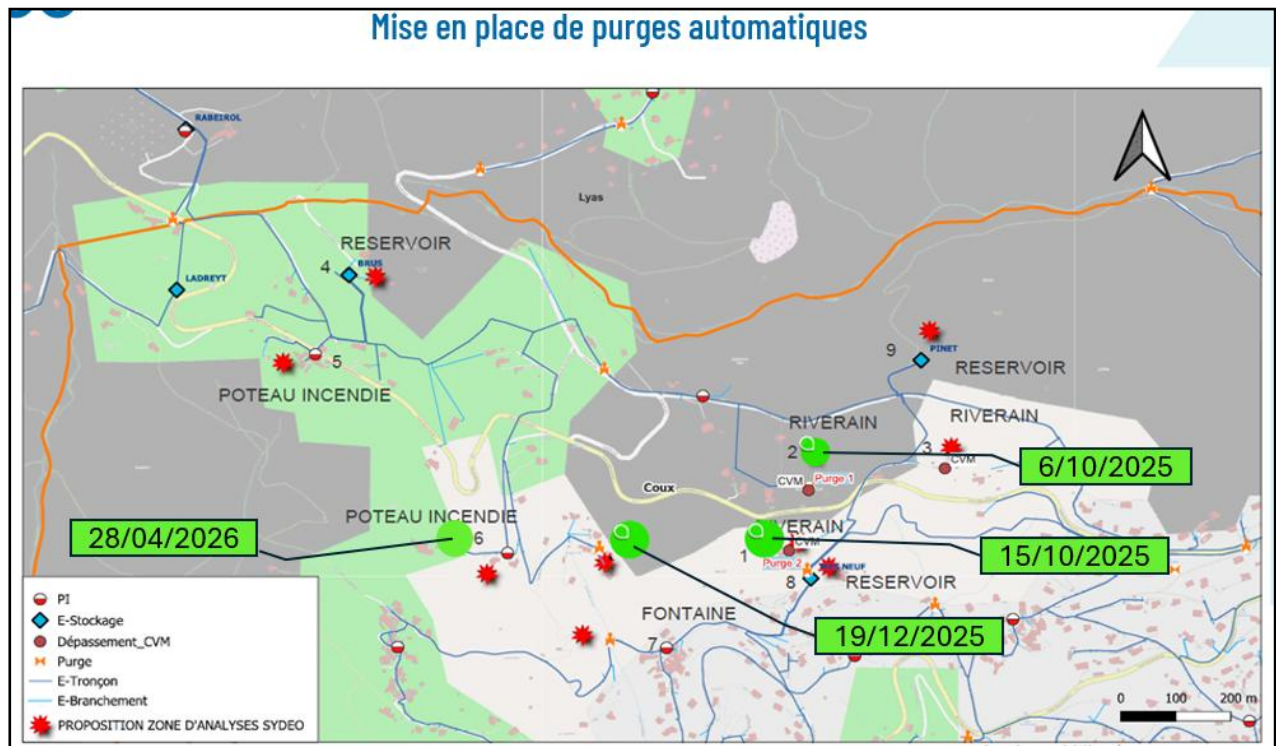
3 HISTORIQUE DE LA PROBLEMATIQUE LIEE AU CVM

Les première analyses de CVM ont été réalisées en 2021 sur un branchement et ont mesurées des valeurs inférieures aux limites de qualité. Par la suite, en Août et Septembre 2025, deux nouvelles antennes ont été testées, les analyses présentaient des taux de CVM supérieurs à la norme :

	Habitation James		Habitation Labeille		Habitation Bonnet Maurabet rob ext		Habitation Bonnet Maurabet cuisine		fontaine de masneuf		pi rd2		PI imp Faurillon		Réservoir de Brus		Réservoir Rabeyrol		Réservoir Pinet		Habitation Marion Roger	
	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM
17/04/2026																					13,1	1,2
31/10/2025	14,4	0,055	13,3	0,14	14,2	0,18	14,5	0,23	15,9	0,1	14,2	0,028	14,6	1,5	14,5	0,026	15,8	0,004	13,9	0,062		
29/09/2025	16,5	0,28	15,9	0,54			16,8	3,1														
11/09/2025	20,6	0,6	20,6	0,32																		
28/08/2025	18,7	0,36	21,7	0,82																		
10/08/2025	16,5	0,28	15,9	0,54	16,8	3,1																
03/02/2025	8,4	0,12																				
30/05/2024		0,057																				
31/05/2023		0,055																				
30/05/2022		0,02																				
07/05/2021		0,067																				



A la suite des mesures réalisées en septembre 2025, des purges ont été installées afin de limiter les concentrations en CVM. Elles ont bien eu pour effet de faire diminuer les concentrations de CVM.

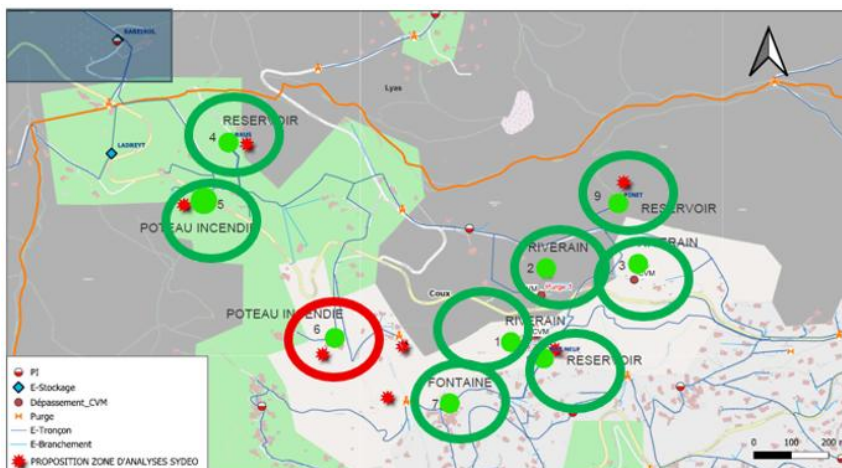


Campagnes d'analyses

Teneur en CVM en µg/L et température de l'échantillon en °C

	Habitation James		Habitation Labeille		Habitation Bonnet Maurabet rob ext		Habitation Bonnet Maurabet cuisine		fontaine de masneuf		pi rd2		PI imp Faurillon		Réservoir de Brus		Réservoir Rabeyrol		Réservoir Pinet		Habitation Marion Roger	
	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM	T°C	teneur en CVM
28/04/2025	Pose purge impasse Faurillon habitation Marion																					
17/04/2026																				13,1	1,2	
19/12/2025	Pose purge impasse Chantemerle																					
31/10/2025	14,4	0,055	13,3	0,14	14,2	0,18	14,5	0,23	15,9	0,1	14,2	0,028	14,6	1,5	14,5	0,026	15,8	0,004	13,9	0,062		
15/10/2025	Pose purge habitation Bonnet Maurabet																					
06/10/2025	Pose purge habitation James																					
29/09/2025	16,5	0,28	15,9	0,54			16,8	3,1														
11/09/2025	20,6	0,6	20,6	0,32																		
28/08/2025	18,7	0,36	21,7	0,82																		
10/08/2025	16,5	0,28	15,9	0,54			16,8	3,1														
03/02/2025	8,4	0,12																				
30/05/2024		0,057																				
31/05/2023		0,055																				
30/05/2022		0,02																				
07/05/2021		0,067																				

Les analyses montrent également que les secteurs les plus touchés sont situés au bout des antennes de distribution et que sur l'antenne principale, les concentrations en CVM augmentent mais restent en dessous de la norme (0.062 µg/L au réservoir du PINET) :



NUMERO	POINTS DE COLLECTE	ADRESSE	OBSERVATION
1	RIVERAIN	3215 Route Départementale 2	BONNET
2	RIVERAIN	3320 Route Départementale 2	JAMES
3	RIVERAIN	3190 Route Départementale 2	LABELLE
4	RESERVOIR DU BRUS	Chemin de la Beaune	
5	POTEAU INCENDIE	4545 Route Départementale 2	
6	POTEAU INCENDIE	IMPASSE FAURILLON	
7	FONTAINE	895 CHEMIN DE MASNEUF	
8	RESERVOIR MAS NEUF	Chemin du Grand Fond ??	
9	RESERVOIR PINET	Chemin du Parcours de Santé ??	

Température météociel	Lieux des prélèvements	Température de l'eau	dates	Résultat (en µg/L)
	Fontaine de masneuf	15.9	31/10/2025	0.1
	Pi rd2	14.2	31/10/2025	0.028
	Pi imp de faurillon	14.6	31/10/2025	1.5
	Rés Brus	14.5	31/10/2025	0.026
	Rés Rabeyrol	15.8	31/10/2025	0.004
	Rés Pinet	13.9	31/10/2025	0.062
	Imp faurillon / robinet sdb Marion renée	10.5	17/12/2025	2.2

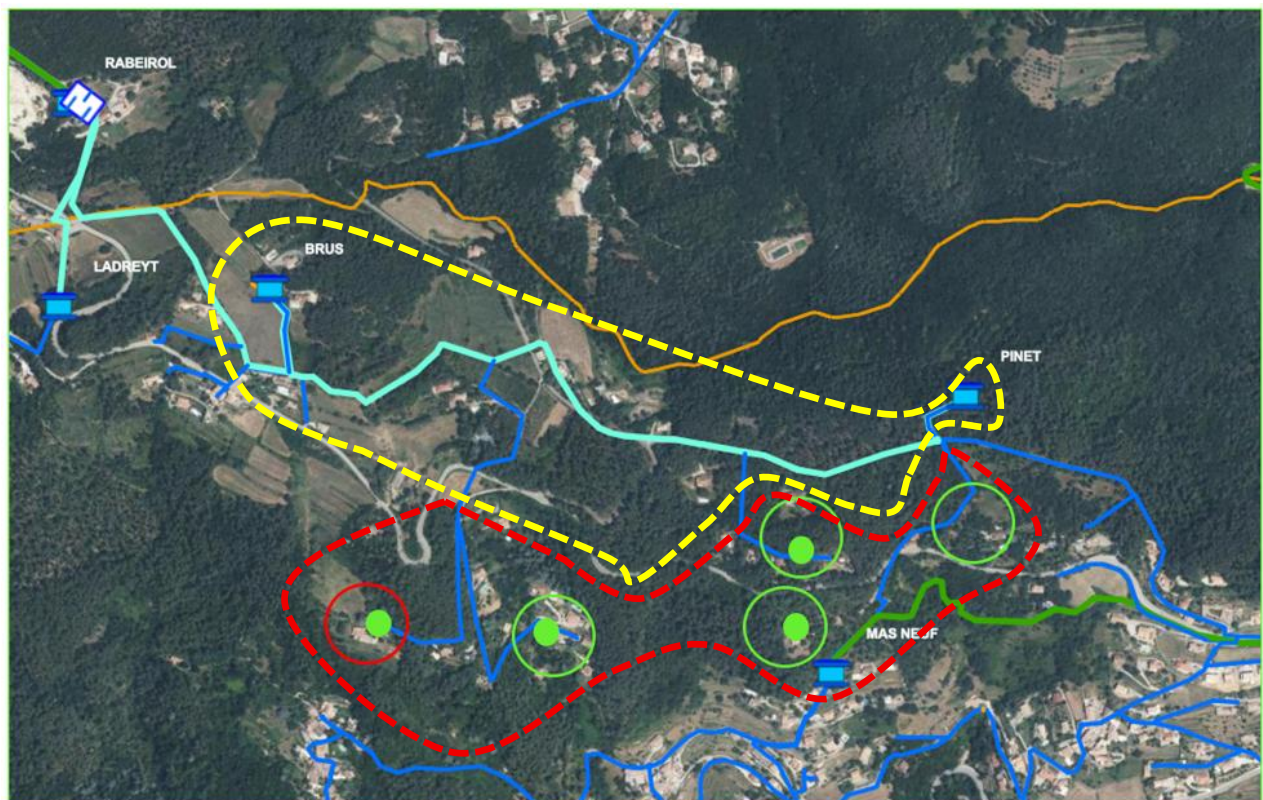
SYDEO souhaite rapidement supprimer les purges qui consomment de l'eau sur un secteur en tension en période estivale.

Afin de permettre le rétablissement d'un taux de CVM réglementaire et la suppression des purges automatiques, les travaux vont se dérouler en deux phases :

- Une première phase dès cet été (Juin à octobre), permettant le renouvellement des tronçons où l'eau se renouvelle le moins,
- Et une seconde en 2027 (1^{er} semestre), avant que le CD07 ne réalise la réfection de la chaussée de la route départementale.

PHASE 1 : Été 2026 :

PHASE 2 : Hiver 2027 :





Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

SYDEO - SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

4 ETAT DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

4.1.1 *Descriptifs des réseaux*

Les réseaux AEP sont composés de 6 600 ml canalisation en PVC Collé pour la plupart, avec des diamètres de 90 mm à 40 mm.

Il existe environ 50 branchements sur le secteur des travaux, dont une partie nécessite des travaux de mise en conformité.

4.1.2 *Enquêtes branchements*

Une campagne d'enquêtes branchements a été réalisée en Mai 2026 pour les branchements concernés par la Phase 1 ; campagne qui va se poursuivre cet été pour ceux prévus dans la Tranche 2. Les fiches synthétiques sont jointes en annexe.

5 CONTRAINTES DE L'OPÉRATION

5.1 Réseaux existants

Les déclarations de travaux ont été réalisées sur la totalité de l'emprise des travaux et sont jointes en annexe.

DICT.fr

Déclaration

DT - 2026042404655D98

SYDEO (LE POUZIN 07) - NALDEO - AUBENAS - YVAN LATOURRE

Ref. travaux 315402667

Coux
07000 COUX

Créé le 24/04/2026

Débuté le 01/07/2026

Durée : 90 jours

Communes concernées : 07000 COUX, 07000 LYAS

Exploitants

ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LDA

CHEZ PROTYS P0119, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

0472164841

0181624701

0181624701

6041079.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 475030222

Envoyé le 24/04/2026

Relance 475487538

Envoyé le 04/05/2026

Réponse 475543110

Reçu le 04/05/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : DE JESUS GOMES AMELIE.

SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche - GUEDEGBE Patrick

TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France

0475638129

0475638129

0475638129

sydeo@demat.sogelink.fr

DT 475030231

Envoyé le 24/04/2026

Réponse 475053008

Reçu le 27/04/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : Attention au réseau d'eau potable / Respecter le fascicule 71.

Territoire d'Energie Ardèche chez Groupe NAT

TSA 62152 59810 Lesquin FRANCE

0359529113

0475669637

0475669637

ade07@fr.groupe-nat.com

DT 475030226

Envoyé le 24/04/2026

Réponse 475037465

Reçu le 25/04/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Ouvrages et installations électriques. Nom du contact : Groupe-NAT.

AXIONE - Gestion DT-DICT

ADTIMFTTH, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE

0547650232

0533740217

0533740217

adtimftth.dict@app.axione.fr

DT 475030223

Envoyé le 24/04/2026

Réponse 475082149

Reçu le 27/04/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

Réponse 475062637

Reçu le 27/04/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

CA PRIVAS CENTRE ARDECHE - CLEMENT Christophe

SOGELINK, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France

0475202514

0633150005

0630288066

ca-privas-centre-ardeche@demat.sogelink.fr

DT 475030225

Envoyé le 24/04/2026

Réponse 475050947

Reçu le 27/04/2026

CONCERNÉ

Orange J4 Rhône Durance

Chez PROTYS P0956, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

0969393212

0810300111

FT06J4.FTO@demat.protys.fr

DT 475030227

Envoyé le 24/04/2026

Réponse 475049024

Reçu le 27/04/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic. Nom du contact : ORANGE.

Une géo-détection des réseaux a été réalisée sur une grande partie de l'emprise du projet.

Phase 1 : Réseaux ENEDIS neufs enterrés, quelques tronçons EP,

Phase 2 : AXIONE / ENEDIS / ORANGE.

5.2 Foncier

Les canalisations à renouveler se situent en domaine public et privé. Des interventions en terrains privés seront nécessaires dans le cadre des travaux de mise en conformité des branchements particuliers.

SYDEO projette de déplacer les conduites de distribution sous domaine public.

5.3 Réfection de voirie

Les travaux de la phase 1 sont tous situés sous les voiries communales de COUX. Pour les travaux de la PHASE 2, une demande de permission de voirie est en cours auprès du service des routes du département de l'Ardèche.

5.4 Géotechnique

Le secteur se caractérise par :

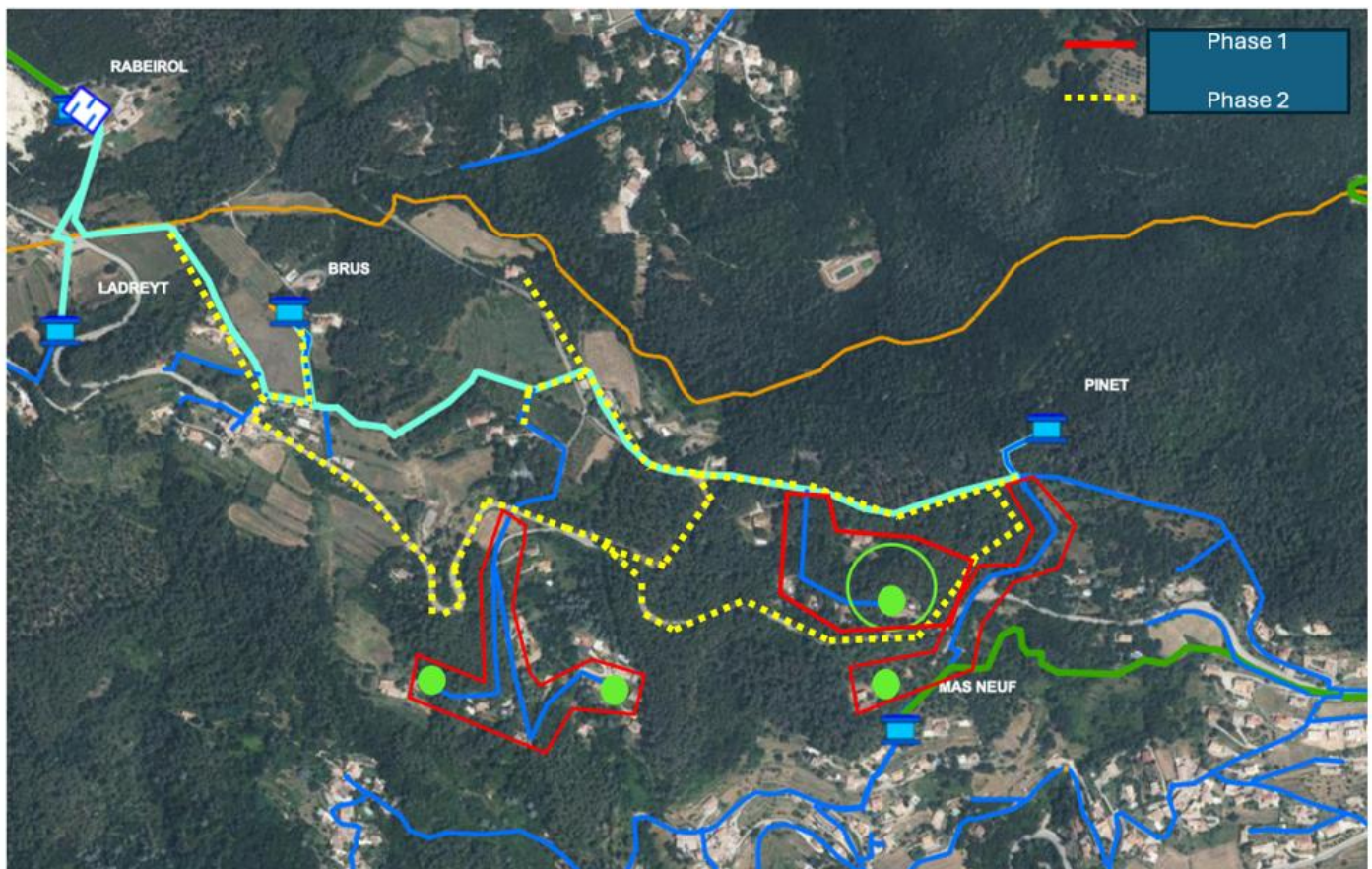
- La présence de rocher nécessitant l'usage de BRH pour la réalisation des tranchées,
- La présence de venues d'eau en période de précipitations et saisons humides qui nécessite de bien drainer les tranchées pour éviter tout problème d'infiltration d'eau ultérieur.

6 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en 2 phases :

- Phase 1 : Hameau « Chantemerle » / « Faurillon » (15 branchements) et Hameau de « l'Hubac de Chassages » (7 branchements),
- Phase 2 : Secteur « Brus » à « Pinet » (28 branchements),

Phasage des travaux



Au stade du Projet nous étudierons la possibilité de supprimer le réservoir du Bru ce qui permettra également de limiter les temps de séjour.

La suppression du réservoir du BRU va engendrer l'augmentation de pression de service de 3 bars environ. Afin de protéger une partie du réseau nous avons prévus la pose :

- D'un stabilisateur de pression aval au niveau du point B mentionné sur le plan qui permettrait de limiter l'augmentation de pression à 1 bar pour l'ensemble des usagers,
- D'un stabilisateur de pression aval pour l'antenne Chantemerle.

6.1 Travaux Phase 1 :

L'avant-projet prévoit :



- Fourniture et pose d'un panneau d'information,
- Réalisation du piquetage des travaux projetés,
- Marquage, piquetage des réseaux existants,
- Localisation des réseaux enterrés sans fouille,
- Sondage aux engins mécaniques,
- Sondage à la main.
- La réalisation des travaux comprenant :
 - La réalisation des tranchées nécessaires : rocher, surprofondeur, blindage, lit de pose,
 - La fourniture et la pose en tranchée de :
 - 2 925 ml d canalisation Fonte DN 60 mm,
 - 20 vannes de sectionnement - du DN 60 à 125 mm,
 - Reprise de 28 branchements
 - 1 stabilisateur de pression aval,
 - ventouses simple fonction,
 - vidanges,
 - Les surprofondeurs nécessaires, le blindage nécessaire,
 - La reprise et la mise en conformité de 98 branchements particuliers,
- La réalisation des réfections de chaussées comprenant :
 - La réalisation d'un enduit bi-couche ou d'un enrobé selon les secteurs,
- La réalisation des OPR :
 - La réalisation des plans de récolement,
 - Les essais nécessaires, compactage, essais de pression, désinfection, mise en service.

7 CHIFFRAGE DES TRAVAUX

Les travaux ont été évalués à la somme de 1 197 000 EHT. Le montant total des dépenses s'élève à 1 375 000 EHT.

SYDEO TRAVAUX COUX Renouvellement des réseaux CVM	
TOTAL TRAVAUX HT PHASE 1	407 776,25 €
TOTAL TRAVAUX HT PHASE 2	789 235,79 €
TOTAL TRAVAUX HT PHASE 1 + 2	1 197 012,04 €
TOTAL Honoraires Divers et Imprevus 15%	177 987,96 €
TOTAL DEPENSES HT	1 375 000,00 €
TVA 20%	275 000,00 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 650 000,00 €

RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 1		
CHANTEMERLE et FAURILLON : Renouvellement réseau PVC Ø 53/63 mm : 600 ml Fonte DN 60 mm		184 397,29
HUBAC DE CHASSAGNES : Renouvellement réseau PVC Ø 75 mm : 730 ml Fonte DN 60 mm		223 378,97
	TOTAL TRAVAUX H.T.	407 776,25
	T.V.A. 20 %	81 555,25
	TOTAL TRAVAUX - T.T.C.	489 331,50

RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 2		
Renouvellement des réseaux de B D E à F sur le plan : 1 675 ml Fonte DN 60 mm / 450 ml PEHD DN 40 mm		523 980,55
RABEIROL au réservoir du PINET REPERE A à B sur le plan : 750 ml Fonte DN 60 mm		177 918,35
BRUS Renouvellement des réseaux de B à C sur le plan : 500 ml Fonte DN 60 mm Adduction et Distribution		87 336,90
	TOTAL TRAVAUX H.T.	789 235,79
	T.V.A. 20 %	157 847,16
	TOTAL TRAVAUX - T.T.C.	947 082,95

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO - SERVICE PUBLIC ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 1					
N°	DESIGNATION	Quantité	unité	PU €HT	TOTAL €HT
CHANTEMERLE et FAURILLON : Renouvellement réseau PVC Ø 53/63 mm : 600 ml Fonte DN 60 mm					
Travaux préparatoires et installation de chantier					
1001,2	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier de 50 001 EHT à 200 000 EHT	1,00	forfait	1 465,20 €	1 465,20 €
1001,4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profilés en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €	891,00 €
1001,7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	792,00 €	792,00 €
1001,8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions : 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	455,40 €	455,40 €
1001,11	Réalisation du piquetage des travaux projetés	1,00	forfait	346,50 €	346,50 €
1002,1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	742,50 €	742,50 €
Terrassements					
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	10,00	m³	49,50 €	495,00 €
1006,2	Sondage à la main.	5,00	m³	74,25 €	371,25 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	1 200,00	ml	3,37 €	4 044,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	7 200,00	dm/ml	1,49 €	10 728,00 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	360,00	dm/ml	5,45 €	1 962,00 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 160,00	dm/ml	3,66 €	7 905,60 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	600,00	ml	7,43 €	4 458,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	600,00	ml	1,58 €	948,00 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	288,00	m³	35,64 €	10 264,32 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	60,00	m³	39,60 €	2 376,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	40,00	unité	19,80 €	792,00 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	59,40 €	118,80 €
1020,1	Reprofilage des accotements et fosses	600,00	ml	3,96 €	2 376,00 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	10,00	m³	289,08 €	2 890,80 €
Canalisations, robinetterie et accessoires					
3001,1	Conduite AEP fonte ductile Ø 60 mm 16 Bars	600,00	ml	45,94 €	27 564,00 €
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	127,00	ml	62,27 €	7 908,29 €
3022,1	Plus value pour calorifugeage d'une canalisation calorifugée DN 60	10,00	ml	136,62 €	1 366,20 €
3023,01	Stabilisateur de pression aval PN16 DN 40	1,00	Forfait	1 820,61 €	1 820,61 €
3024,03	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 2 x 1	1,00	Forfait	2 609,64 €	2 609,64 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	1,00	unité	433,62 €	433,62 €
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	4,00	Unité	168,70 €	674,80 €
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	1,00	unité	429,86 €	429,86 €
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	1,00	Forfait	1 700,82 €	1 700,82 €
3012,46	Bouche à clé	3,00	Unité	89,10 €	267,30 €
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	2,00	Forfait	606,97 €	1 213,94 €
3046,1	Bouche incendie	1,00	forfait	2 455,20 €	2 455,20 €
Branchements					
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	15,00	m³	49,50 €	742,50 €
1006,2	Sondage à la main.	7,50	m³	74,25 €	556,88 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 480,00	dm/ml	1,49 €	5 185,20 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 610,00	dm/ml	3,17 €	8 273,70 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	870,00	dm/ml	5,45 €	4 741,50 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	522,00	dm/ml	3,66 €	1 910,52 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	290,00	ml	7,43 €	2 154,70 €
1016,1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	116,00	m³	35,64 €	4 134,24 €
1016,2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	59,00	m³	39,60 €	2 336,40 €
3021,1	Maintien de service alimentation en eau potable pour réseaux diamètre jusqu'à 50 mm	200,00	ml	5,45 €	1 090,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	290,00	ml	1,58 €	458,20 €
3009,2	Canalisation PEHD 24,8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	90,00	ml	15,35 €	1 381,50 €
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	290,00	ml	13,17 €	3 819,30 €
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	15,00	unité	311,85 €	4 677,75 €
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	15,00	unité	316,80 €	4 752,00 €
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	15,00	unité	71,28 €	1 069,20 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	15,00	unité	433,62 €	6 504,30 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	20,00	m³	289,08 €	5 781,60 €
Voirie					
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	2 000,00	m²	8,91 €	17 820,00 €
Récolement					
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	980,00	ml	2,18 €	2 136,40 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	51,00	unité	29,70 €	1 514,70 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	490,05 €	490,05 €
CHANTEMERLE et FAURILLON : Renouvellement réseau PVC Ø 53/63 mm : 600 ml Fonte DN 60 mm					184 397,29

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO - SERVICE PUBLIC ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

HUBAC DE CHASSAGNES : Renouvellement réseau PVC Ø 75 mm : 730 ml Fonte DN 60 mm					
Travaux préparatoires et installation de chantier					
1001.2	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier de 50 001 EHT à 200 000 EHT	1,00	forfait	1 465,20 €	1 465,20 €
1001.4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €	891,00 €
1001.7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	792,00 €	792,00 €
1001.11	Réalisation du piquetage des travaux projetés	1,00	forfait	346,50 €	346,50 €
1002.1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	742,50 €	742,50 €
Terrassements					
1001.5	Plus valeur au prix n° 1001.1, 1001.2 et 1001.3 pour signalisation par feux tricolores	20,00	jour	34,65 €	693,00 €
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	10,00	m³	49,50 €	495,00 €
1006.2	Sondage à la main.	5,00	m³	74,25 €	371,25 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	1 060,00	ml	3,37 €	3 572,20 €
1019.2	Découpage chaussée - Le centimètre supplémentaire par mètre linéaire	11 200,00	cm / ml	0,30 €	3 360,00 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	8 760,00	dm/ml	1,49 €	13 052,40 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	438,00	dm/ml	5,45 €	2 387,10 €
1012.1	Plus valeur pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	4 380,00	dm/ml	3,66 €	16 030,80 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	730,00	ml	7,43 €	5 423,90 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	730,00	ml	1,58 €	1 153,40 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	212,00	m³	35,64 €	7 555,68 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	58,40	m³	39,60 €	2 312,64 €
1016.3	Matériaux provenant du site purgés des éléments Ø>10 cm	160,00	m³	13,86 €	2 217,60 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	40,00	unité	19,80 €	792,00 €
1018.2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	5,00	unité	59,40 €	297,00 €
1020.1	Reprofilage des accotements et fosses	400,00	ml	3,96 €	1 584,00 €
1023.02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	10,00	m³	289,08 €	2 890,80 €
Canalisations, robinetterie et accessoires					
3001.1	Conduite AEP fonte ductile Ø 60 mm 16 Bars	730,00	ml	45,94 €	33 536,20 €
3002.1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	153,00	ml	62,27 €	9 527,31 €
3022.1	Plus valeur pour calorifugeage d'une canalisation calorifugée DN 60	10,00	ml	136,62 €	1 366,20 €
3023.01	Stabilisateur de pression aval PN16 DN 40	0,00	Forfait	1 820,61 €	0,00 €
3024.03	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 2 x 1	0,00	Forfait	2 609,64 €	0,00 €
3011.1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	2,00	unité	433,62 €	867,24 €
3012.03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	4,00	Unité	168,70 €	674,80 €
3013.1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	2,00	unité	429,86 €	859,72 €
3024.01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	2,00	Forfait	1 700,82 €	3 401,64 €
3012.46	Bouche à clé	5,00	Unité	89,10 €	445,50 €
3015.2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	3,00	Forfait	606,97 €	1 820,91 €
3046.1	Bouche incendie	1,00	forfait	2 455,20 €	2 455,20 €
Branchements					
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	7,00	m³	49,50 €	346,50 €
1006.2	Sondage à la main.	3,50	m³	74,25 €	259,88 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	668,00	ml	3,37 €	2 251,16 €
1019.2	Découpage chaussée - Le centimètre supplémentaire par mètre linéaire	9 352,00	cm / ml	0,30 €	2 805,60 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	4 790,00	dm/ml	1,49 €	7 137,10 €
1011.1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 592,50	dm/ml	3,17 €	11 388,23 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 197,50	dm/ml	5,45 €	6 526,38 €
1012.1	Plus valeur pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	718,50	dm/ml	3,66 €	2 629,71 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	479,00	ml	7,43 €	3 558,97 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	153,28	m³	35,64 €	5 462,90 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	47,90	m³	39,60 €	1 896,84 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	479,00	ml	1,58 €	756,82 €
3009.2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	35,00	ml	15,35 €	537,25 €
3009.1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	444,00	ml	13,17 €	5 847,48 €
3018.2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	7,00	unité	311,85 €	2 182,95 €
3019.1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12.5 t	7,00	unité	316,80 €	2 217,60 €
3020.1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	7,00	unité	71,28 €	498,96 €
3020.7	Prix forfaitaire pour intervention plombier reprise intérieur du branchement	4,00	Forfait	330,66 €	1 322,64 €
3011.1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	7,00	unité	433,62 €	3 035,34 €
1023.02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	20,00	m³	289,08 €	5 781,60 €
4003.5	Découpage d'enrobés avant réfection, épaisseur < 10 cm	260,00	ml	1,98 €	514,80 €
4008.2	Béton désactivé ep. 15 cm	25,00	m²	182,16 €	4 554,00 €
4003.1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	21,60	tonne	154,64 €	3 340,22 €
Voirie					
4001.1	Revêtement de chaussée par bicouche	300,00	m²	8,91 €	2 673,00 €
4002.2	Imprégnation	192,00	m²	2,18 €	418,56 €
4004.1	Grave-bitume épaisseur 0.08 m	73,73	tonne	131,47 €	9 693,02 €
4002.1	Accrochage	192,00	m²	1,19 €	228,48 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	640,00	ml	3,37 €	2 156,80 €
4002.1	Accrochage	192,00	m²	1,19 €	228,48 €
4003.1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	36,86	tonne	154,64 €	5 700,65 €
Récolement					
5001.1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 209,00	ml	2,18 €	2 635,62 €
5001.2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	31,00	unité	29,70 €	920,70 €
5001.3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	490,05 €	490,05 €
HUBAC DE CHASSAGNES : Renouvellement réseau PVC Ø 75 mm : 730 ml Fonte DN 60 mm					223 378,97
RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 1					
CHANTEMERLE et FAJRILLON : Renouvellement réseau PVC Ø 53/63 mm : 600 ml Fonte DN 60 mm					184 397,29
HUBAC DE CHASSAGNES : Renouvellement réseau PVC Ø 75 mm : 730 ml Fonte DN 60 mm					223 378,97
TOTAL TRAVAUX H.T.					407 776,29
T.V.A. 20 %					81 555,29
TOTAL TRAVAUX - T.T.C.					489 331,50

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO - SERVICE PUBLIC ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 2					
N°	DESIGNATION	Quantité	unité	PU €HT	TOTAL €HT
RABEIROL au réservoir du PINET REPERE A à B sur le plan : 750 ml Fonte DN 60 mm					
Travaux préparatoires et installation de chantier					
1001,2	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier de 50 001 EHT à 200 000 EHT	0,50	forfait	1 465,20 €	732,60 €
1001,4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €	891,00 €
1001,7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	792,00 €	792,00 €
1001,8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions : 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	455,40 €	455,40 €
1001,11	Réalisation du piquetage des travaux projetés	1,00	forfait	346,50 €	346,50 €
1002,1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	742,50 €	742,50 €
Terrassements					
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	10,00	m²	49,50 €	495,00 €
1006,2	Sondage à la main.	5,00	m²	74,25 €	371,25 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	1 800,00	ml	3,37 €	6 066,00 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	10 800,00	dm/ml	1,49 €	16 092,00 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	540,00	dm/ml	5,45 €	2 943,00 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	4 320,00	dm/ml	3,66 €	15 811,20 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	900,00	ml	7,43 €	6 687,00 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	900,00	ml	1,58 €	1 422,00 €
1016,1	GRAVE NON TRAITÉE 0/60	432,00	m³	35,64 €	15 396,48 €
1016,2	GRAVE NON TRAITÉE 0/31.5	90,00	m³	39,60 €	3 564,00 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	40,00	unité	19,80 €	792,00 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	59,40 €	118,80 €
1020,1	Reprofilage des accotements et fosses	900,00	ml	3,96 €	3 564,00 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	10,00	m³	289,08 €	2 890,80 €
Canalisations, robinetterie et accessoires					
3001,1	Conduite AEP fonte ductile Ø 60 mm 16 Bars	750,00	ml	45,94 €	34 455,00 €
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	157,00	ml	62,27 €	9 776,39 €
3009,3	Canalisation PEHD 31/40 mm + fourreau DN 50 16 bars	150,00	ml	17,62 €	2 643,00 €
3023,01	Stabilisateur de pression aval PN16 DN 40	0,00	Forfait	1 820,61 €	0,00 €
3024,03	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 2 x 1	0,00	Forfait	2 609,64 €	0,00 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	1,00	unité	433,62 €	433,62 €
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	3,00	Unité	168,70 €	506,10 €
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	2,00	unité	429,86 €	859,72 €
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	2,00	Forfait	1 700,82 €	3 401,64 €
3012,46	Bouche à clé	3,00	Unité	89,10 €	267,30 €
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	1,00	Forfait	606,97 €	606,97 €
3046,1	Bouche incendie	0,00	forfait	2 455,20 €	0,00 €
Branchements					
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	5,00	m²	49,50 €	247,50 €
1006,2	Sondage à la main.	2,50	m²	74,25 €	185,63 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 800,00	dm/ml	1,49 €	2 682,00 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 350,00	dm/ml	3,17 €	4 279,50 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	450,00	dm/ml	5,45 €	2 452,50 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	270,00	dm/ml	3,66 €	988,20 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	150,00	ml	7,43 €	1 114,50 €
1016,1	GRAVE NON TRAITÉE 0/60	60,00	m³	35,64 €	2 138,40 €
1016,2	GRAVE NON TRAITÉE 0/31.5	45,00	m³	39,60 €	1 782,00 €
3021,1	Maintien de service alimentation en eau potable pour réseaux diamètre jusqu'à 50 mm	50,00	ml	5,45 €	272,50 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	150,00	ml	1,58 €	237,00 €
3009,2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	50,00	ml	15,35 €	767,50 €
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	100,00	ml	13,17 €	1 317,00 €
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	5,00	unité	311,85 €	1 559,25 €
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	5,00	unité	316,80 €	1 584,00 €
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	5,00	unité	71,28 €	356,40 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	5,00	unité	433,62 €	2 168,10 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	20,00	m³	289,08 €	5 781,60 €
Voirie					
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	1 325,00	m²	8,91 €	11 805,75 €
4002,2	Imprégnation	0,00	m²	2,18 €	0,00 €
4004,1	Grave-bitume épaisseur 0.08 m	0,00	tonne	131,47 €	0,00 €
4002,1	Accrochage	0,00	m²	1,19 €	0,00 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	0,00	ml	3,37 €	0,00 €
4002,1	Accrochage	0,00	m²	1,19 €	0,00 €
4003,1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	0,00	tonne	154,64 €	0,00 €
Récolement					
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	900,00	ml	2,18 €	1 962,00 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	21,00	unité	29,70 €	623,70 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	490,05 €	490,05 €
RABEIROL au réservoir du PINET REPERE A à B sur le plan : 750 ml Fonte DN 60 mm					177 918,35

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO - SERVICE PUBLIC ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

BRUS Renouvellement des réseaux de B à C sur le plan : 500 ml Fonte DN 60 mm Adduction et Distribution				
Travaux préparatoires et installation de chantier				
1001.2	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier de 50 001 EHT à 200 000 EHT	0,50	forfait	1 465,20 €
1001.4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €
1001.7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	792,00 €
1001.8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions : 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	455,40 €
1001.11	Réalisation du piquetage des travaux projetés	1,00	forfait	346,50 €
1002.1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	742,50 €
Terrassements				
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	10,00	m³	49,50 €
1006.2	Sondage à la main.	5,00	m³	74,25 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	500,00	ml	3,37 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	3 000,00	dm/ml	1,49 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	150,00	dm/ml	5,45 €
1012.1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 200,00	dm/ml	3,66 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	250,00	ml	7,43 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	500,00	ml	1,58 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	120,00	m³	35,64 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	50,00	m³	39,60 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	40,00	unité	19,80 €
1018.2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	59,40 €
1020.1	Reprofilage des accotements et fosses	250,00	ml	3,96 €
1023.02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	10,00	m³	289,08 €
Canalisations, robinetterie et accessoires				
3001.1	Conduite AEP fonte ductile Ø 60 mm 16 Bars	500,00	ml	45,94 €
3002.1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	107,00	ml	62,27 €
3009.4	Canalisation PEHD 38,8/50 mm 16 bars	0,00	ml	19,80 €
3023.01	Stabilisateur de pression aval PN16 DN 40	0,00	Forfait	1 820,61 €
3024.03	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 2 x 1	0,00	Forfait	2 609,64 €
3011.1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	1,00	unité	433,62 €
3012.03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	3,00	Unité	168,70 €
3013.1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	2,00	unité	429,86 €
3024.01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	2,00	Forfait	1 700,82 €
3012.46	Bouche à clé	3,00	Unité	89,10 €
3015.2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	1,00	Forfait	606,97 €
3046.1	Bouche incendie	0,00	forfait	2 455,20 €
Branchements				
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	3,00	m³	49,50 €
1006.2	Sondage à la main.	1,50	m³	74,25 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	840,00	dm/ml	1,49 €
1011.1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	630,00	dm/ml	3,17 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	210,00	dm/ml	5,45 €
1012.1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	126,00	dm/ml	3,66 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	70,00	ml	7,43 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	28,00	m³	35,64 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	37,00	m³	39,60 €
3021.1	Maintien de service alimentation en eau potable pour réseaux diamètre jusqu'à 50 mm	50,00	ml	5,45 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	70,00	ml	1,58 €
3009.2	Canalisation PEHD 24,8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	20,00	ml	15,35 €
3009.1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	50,00	ml	13,17 €
3018.2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	3,00	unité	311,85 €
3019.1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	3,00	unité	316,80 €
3020.1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	3,00	unité	71,28 €
3011.1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	3,00	unité	433,62 €
1023.02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	20,00	m³	289,08 €
Voirie				
4001.1	Revêtement de chaussée par bicouche	105,00	m²	8,91 €
4002.2	Imprégnation	0,00	m²	2,18 €
4004.1	Grave-bitume épaisseur 0.08 m	0,00	tonne	131,47 €
4002.1	Accrochage	0,00	m²	1,19 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	0,00	ml	3,37 €
4002.1	Accrochage	0,00	m²	1,19 €
4003.1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulométrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	0,00	tonne	154,64 €
Récolement				
5001.1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	570,00	ml	2,18 €
5001.2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	15,00	unité	29,70 €
5001.3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	490,05 €
BRUS Renouvellement des réseaux de B à C sur le plan : 500 ml Fonte DN 60 mm Adduction et Distribution				87 336,90

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO - SERVICE PUBLIC ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

Renouvellement des réseaux de B D E à F sur le plan : 1 675 ml Fonte DN 60 mm / 450 ml PEHD DN 40 mm				
Travaux préparatoires et installation de chantier				
1001,2	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier de 50 001 EHT à 200 000 EHT	1,00	forfait	1 465,20 €
1001,4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profil en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €
1001,7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	792,00 €
1001,8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions : 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	455,40 €
1001,11	Réalisation du piquetage des travaux projetés	1,00	forfait	346,50 €
1002,1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	742,50 €
Terrassements				
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	10,00	m³	49,50 €
1006,2	Sondage à la main.	5,00	m³	74,25 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	4 250,00	ml	3,37 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	25 500,00	dm/ml	1,49 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 275,00	dm/ml	5,45 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	10 200,00	dm/ml	3,66 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	2 125,00	ml	7,43 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	2 125,00	ml	1,58 €
1016,1	GRAVE NON TRAITÉE 0/60	1 020,00	m³	35,64 €
1016,2	GRAVE NON TRAITÉE 0/31.5	312,50	m³	39,60 €
1018,1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	40,00	unité	19,80 €
1018,2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	2,00	unité	59,40 €
1020,1	Reprofilage des accotements et fosses	2 125,00	ml	3,96 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	10,00	m³	289,08 €
Canalisations, robinetterie et accessoires				
3001,1	Conduite AEP fonte ductile Ø 60 mm 16 Bars	1 675,00	ml	45,94 €
3002,1	PS pour canalisation AEP fonte 60 mm 16 Bars	342,00	ml	62,27 €
3009,3	Canalisation PEHD 31/40 mm + fourreau DN 50 16 bars	450,00	ml	17,62 €
3023,01	Stabilisateur de pression aval PN16 DN 40	0,00	Forfait	1 820,61 €
3024,03	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 2 x 1	0,00	Forfait	2 609,64 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	5,00	unité	433,62 €
3012,01	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 40 mm	7,00	Unité	137,61 €
3012,03	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 60 mm	7,00	Unité	168,70 €
3013,1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	4,00	unité	429,86 €
3024,01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	4,00	Forfait	1 700,82 €
3012,46	Bouche à clé	8,00	Unité	89,10 €
3015,2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	4,00	Forfait	606,97 €
3046,1	Bouche incendie	0,00	forfait	2 455,20 €
Branchements				
1006,1	Sondage aux engins mécaniques.	20,00	m³	49,50 €
1006,2	Sondage à la main.	10,00	m³	74,25 €
1008,01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	8 400,00	dm/ml	1,49 €
1011,1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	6 300,00	dm/ml	3,17 €
1010,1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	2 100,00	dm/ml	5,45 €
1012,1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 260,00	dm/ml	3,66 €
1014,1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	700,00	ml	7,43 €
1016,1	GRAVE NON TRAITÉE 0/60	280,00	m³	35,64 €
1016,2	GRAVE NON TRAITÉE 0/31.5	100,00	m³	39,60 €
3021,1	Maintien de service alimentation en eau potable pour réseaux diamètre jusqu'à 50 mm	50,00	ml	5,45 €
1026,1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	700,00	ml	1,58 €
3009,2	Canalisation PEHD 24.8/32 m + fourreau DN 50 16 bars	100,00	ml	15,35 €
3009,1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	600,00	ml	13,17 €
3018,2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	20,00	unité	311,85 €
3019,1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12,5 t	20,00	unité	316,80 €
3020,1	Ensemble de comptage sans compteur Ø 15 mm 3 m³/h	20,00	unité	71,28 €
3011,1	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 0 à 150 mm	20,00	unité	433,62 €
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	20,00	m³	289,08 €
4003,5	Découpage d'enrobés avant réfection, épaisseur < 10 cm	700,00	ml	1,98 €
4008,2	Béton désactivé ep.15 cm	100,00	m²	182,16 €
4003,1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	50,40	tonne	154,64 €
Voirie				
Communele Bicouche				
4001,1	Revêtement de chaussée par bicouche	307,50	m²	8,91 €
Communele Enrobé				
4002,2	Imprégnation	506,40	m²	2,18 €
4003,1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	72,92	tonne	154,64 €
Communele Calade				
1023,02	Béton XA2 - Agressivité chimique modérée	15,00	m³	289,08 €
Route départementale				
4002,2	Imprégnation	604,80	m²	2,18 €
4004,1	Grave-bitume épaisseur 0.08 m	232,24	tonne	131,47 €
4002,1	Accrochage	1 209,60	m²	1,19 €
1019,1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	1 512,00	ml	3,37 €
4002,1	Accrochage	756,00	m²	1,19 €
4003,1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 120 kg/m²	108,86	tonne	154,64 €
Récolement				
5001,1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	2 375,00	ml	2,18 €
5001,2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	76,00	unité	29,70 €
5001,3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	490,05 €
Renouvellement des réseaux de B D E à F sur le plan : 1 675 ml Fonte DN 60 mm / 450 ml PEHD DN 40 mm				
RENOUVELLEMENT DE CANALISATION DU AU PROBLEME CVM _ COMMUNE DE COUX _ ZONES PRIORITAIRES PHASE 2				
Renouvellement des réseaux de B D E à F sur le plan : 1 675 ml Fonte DN 60 mm / 450 ml PEHD DN 40 mm				
RABEIROL au réservoir du PINET REPERE A à B sur le plan : 750 ml Fonte DN 60 mm				
BRUS Renouvellement des réseaux de B à C sur le plan : 500 ml Fonte DN 60 mm Adduction et Distribution				



8 CONTRÔLES EXTÉRIEURS EN COURS DE TRAVAUX

Les mesures, essais et contrôles suivants seront effectués à la demande ou par le Maître d'œuvre durant les travaux :

- Contrôle du compactage des tranchées par une entreprise extérieure agréée COFRAC.

9 PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le SYDEO envisage le planning suivant :

Mai 2026 : réalisation de l'AVP et demande de subventions	
PHASE 1	PHASE 2
Mai 2026 : PROJET et Enquêtes Branchements Préparation du bon de commande Travaux	Juin 2026 à Septembre 2026 : PROJET et Enquêtes Branchements Demande de permission de voirie au CD 07 Convention de passage Préparation du bon de commande Travaux
Juin à octobre 2026 : réalisation de la première tranche de travaux	Mars à Juin 2027 : réalisation de la seconde tranche de travaux

10 DÉVOLUTION DES TRAVAUX

Le SYDEO fera réaliser les travaux dans le cadre de son marché à bons de commande « gros travaux », permettant une réalisation rapide en lien avec l'urgence concernant la Phase 1.

11 FINANCEMENT DES TRAVAUX

Ces travaux feront l'objet de demandes de subventions, après délibération du Comité Syndical du SYDEO, auprès des organismes suivants :

- Agence l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Conseil Départemental de l'Ardèche.



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026066-DE

SYDEO - SERVICE PUBLIC

Commune de COUX Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dû à la présence de CVM
AVANT PROJET Affaire n° A2600547

12 ANNEXES

Sont présentés en annexes :

- Annexe 1 – Courrier ARS
- Annexe 2 - Fiches d'enquêtes branchements,
- Annexe 3 – Plan des réseaux projetés,
- Annexe 4 – DT et réponses au DT

A AUBENAS le 22/05/2026



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 21	Votants 22 Pouvoirs 1

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs : Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/067 : Approbation de l'Avant-Projet du Renouvellement du réseau de l'Ilot Robespierre Le Teil et demandes de financements (op n°378)

L'opération de « renouvellement du réseau d'eau potable rue Robespierre sur la commune de Le Teil » (opération n°2025-378) a fait l'objet de validations techniques auprès des services.

Ce projet consiste dans le renouvellement du réseau d'eau potable et les branchements particuliers associés à l'occasion de l'aménagement effectué par la commune de Le Teil. Un groupement de commandes a été créé à cet effet, dont la convention constitutive a été approuvée par le Bureau du 01 juillet 2025.

Aujourd'hui le Maître d'œuvre nous a transmis une version définitive de l'Avant-Projet. Les travaux comprennent pour Sydeo notamment :

- Le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, constitué de 140 ml de fonte en DN 60mm et 40 ml de PEHD en DN 50mm
- La reprise et mise en conformité de 18 branchements particuliers
- La pose de deux compteurs DN 60

Le coût de ces travaux est estimé à l'issue de la phase Avant-Projet à 109 292,50 € HT, et avec les honoraires, imprévus et frais divers, à un total de 117 692,50 € HT pour l'ensemble de l'opération.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre, fixé, à hauteur de 6,5 % du coût des travaux, soit 6 500€ HT pour 100 000 € HT de travaux prévisionnels est maintenu à la demande de celui-ci.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération signée le 15/07/2025 avec le bureau d'études Naldeo,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 18/05/2026,

Considérant la nécessité des travaux à entreprendre dans le cadre du projet d'aménagement urbain porté par la commune de Le Teil

Considérant que l'Avant-Projet Définitif fourni par le Maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que ces travaux remplissent les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'aide TRANSV-Remise en état post-sinistre ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le Maître d'œuvre s'élève à 109 292,50 € HT ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'Avant-Projet Définitif de l'opération 2025-378 « RENOUV LE TEIL ROBESPIERRE » ci-annexé dressé par le cabinet d'études Naldeo, pour un montant de travaux à 109 292,50 € HT ;
- **Sollicite** le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour l'opération précitée ;
- **Prends acte** du maintien du montant de rémunération du maître d'œuvre à 6 500 € HT ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026,

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA PAYSANNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET - PROJET

sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDECHE



SYDEO
SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL
RUE HOTEL DE VILLE – 07400 LE TEIL

Le Teil

**Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement
et d'alimentation en eau potable de l'Ilot Robespierre**



Historique des révisions

Version	Date	Commentaires	Rédigé par :	Vérifié par :
1	18/05/2026	Mise à jour suite retour ST LE TEIL	C. CORTIAL	D. ROBERT
1	16/02/2026	AVP - PRO	C. CORTIAL	D. ROBERT

Maître d'œuvre :

NALDEO
Agence d'Aubenas
Direction Opérationnelle Auvergne Rhône-Alpes Est
4 rue Montgolfier
07200 AUBENAS

Christophe CORTIAL
Chargé d'affaires

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1 PREAMBULE	4
2 PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	5
3 ETAT DU RESEAU EAUX USEES EXISTANT	6
3.1 Passage camera.....	6
3.2 Diagnostic Amiante et HAP sur les Réseaux d'Assainissement	7
4 ETAT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	8
5 CONTRAINTES DE L'OPERATION	9
5.1 Réseaux existants	9
5.2 Emprise disponible	11
5.3 Présence d'amiante	12
5.4 Permission de voirie Voie communale	12
6 DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	13
6.1 Réseaux d'assainissement (Ville du Teil).....	13
6.1.1 Eaux usées	13
6.1.2 Eaux pluviales.....	13
6.1.3 Montant des travaux.....	14
6.2 Eau potable (SYDEO)	14
7 DEVOLUTION DES TRAVAUX.....	16

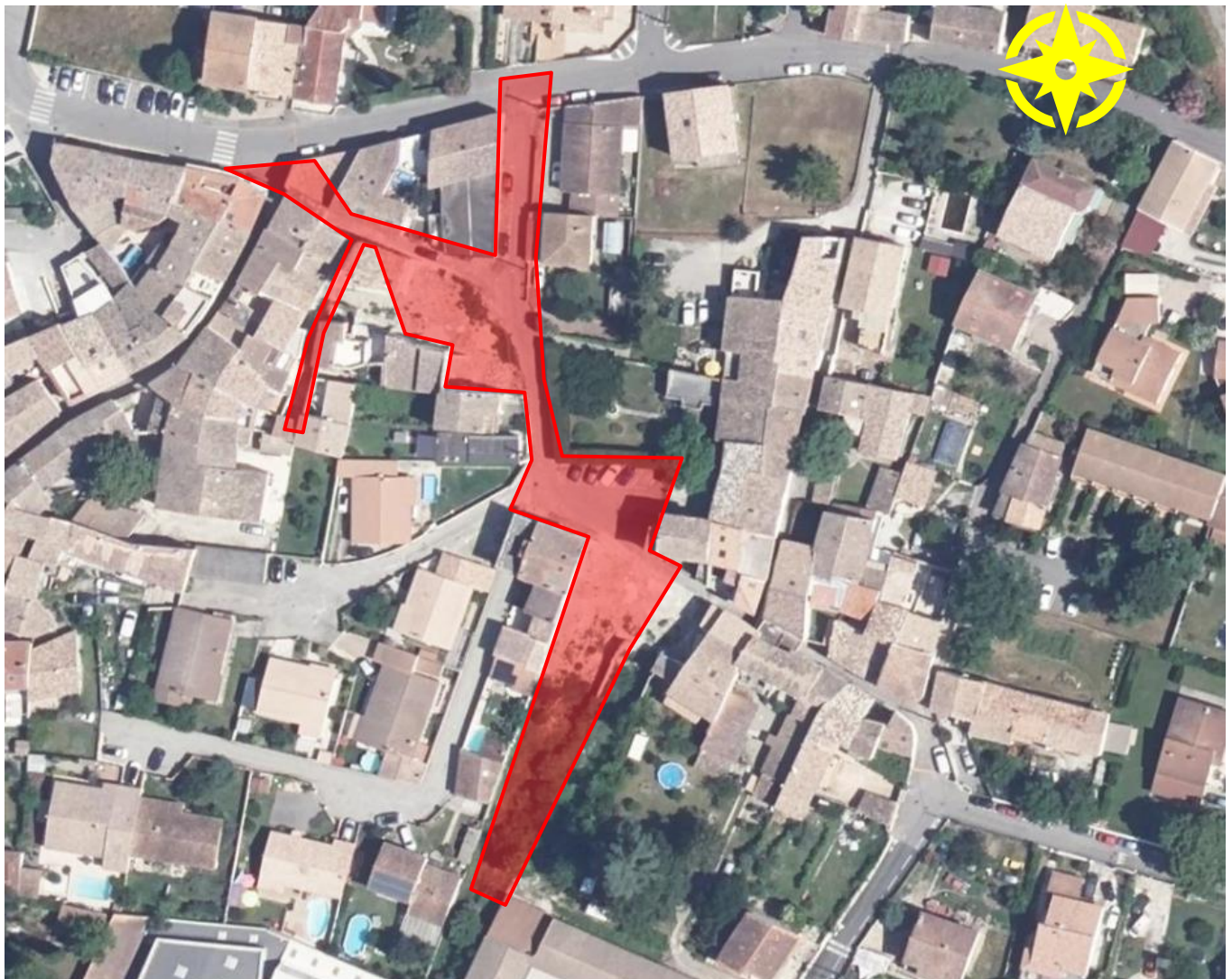
1 PREAMBULE

Le 11 novembre 2019, un séisme de magnitude 5,4 a frappé la région de l'Ardèche, causant des dégâts considérables dans plusieurs quartiers de la commune du Teil. Plus de trois ans après, un projet de déconstruction a été lancé sur l'îlot Robespierre, impliquant la démolition de plusieurs maisons. Ce projet s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain plus large, incluant l'aménagement de la rue de Robespierre et le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'éclairage public.

Une convention de groupement de commande a été signée entre la Ville et SYDEO qui aura la charge de la coordination du groupement.

Les objectifs principaux de ces travaux sont les suivants :

- Assurer une alimentation en eau potable fiable et continue pour les habitants de la rue Robespierre, avec la mise en conformité de tous les branchements particuliers AEP.
- Remplacer une ancienne conduite d'eau potable dont SYDEO ne dispose pas d'un historique technique précis. En effet, avant le passage à la régie publique le 1er janvier 2023, la gestion du réseau d'eau potable sur la commune de Le Teil était assurée par l'entreprise privée SUEZ. Cette absence de données sur l'état et les interventions antérieures rend nécessaire un remplacement préventif afin de garantir la sécurité et la continuité du service.
- Moderniser les réseaux d'assainissement des eaux usées pour améliorer l'efficacité et la durabilité du système, et remplacer les conduites en amiante vétustes présentant des défauts structuraux par des conduites en PVC et en fonte.
- Renouveler le réseau d'eau pluvial
- Réaliser la pose des nouveaux réseaux d'eau potable et d'assainissement en parallèle, en tenant compte de l'étroitesse de la rue et de la présence de nombreux autres réseaux (gaz, télécommunications, éclairage public).



2 PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

Le projet de l'îlot Robespierre s'insère dans le tissu ancien du quartier, en utilisant les démolitions liées au séisme comme opportunité de créer de l'espace public de l'ouverture, de la végétalisation et de la désimperméabilisations des sols.

Cette succession d'espaces publics vient créer une continuité visuelle dans le quartier, tout en proposant divers usages pour les habitants : nouveau parking au Sud, maintien des places de stationnement sur la place Robespierre, création d'une place publique végétalisée sur l'îlot Robespierre et végétalisation des rues.

A travers ces différents espaces, les revêtements visent à apporter une meilleure perméabilité des sols, et à utiliser des matériaux issus du réemploi des bâtiments du quartier.

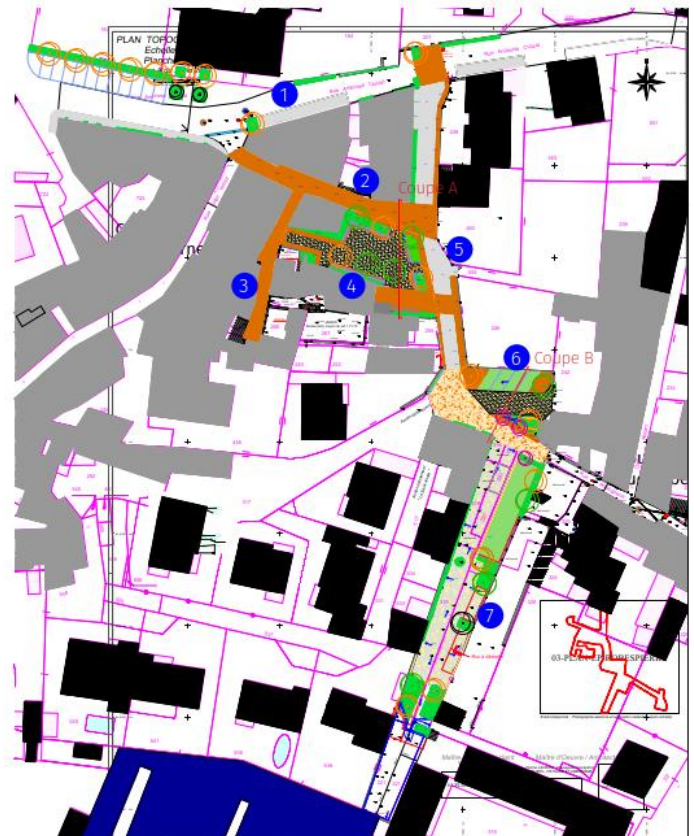
PLAN DE PROJET ÉCHELLE 1/100e

- 1 Rue Ambroise Croizat
- 2 Rue Guy Vendran
- 3 Impasse Robespierre
- 4 Îlot Robespierre
- 5 Rue Robespierre
- 6 Place Robespierre
- 7 Parking

Coupe A : voir p53
Coupe B : voir p52

Légende

- Enrobé
- Béton désactivé
- Grave
- Stabilisé
- Mélange terre pierre
- Calade circulaire
- Calade végétalisée
- Massifs plantés
- Plantes grimpantes
- Arbres existants
- Arbres tiges : Micocouliers
- Arbres tiges : Frênes américains 'Skyline'
- Cèpées
- Bordures pierre
- Bancs



3 ETAT DU RESEAU EAUX USEES EXISTANT

3.1 Passage camera

En 2023, la société SAUR a réalisé une inspection télévisée du réseau d'assainissement sur le secteur concerné. Cette opération a permis de mettre en évidence plusieurs défauts structurels et fonctionnels affectant la performance et l'étanchéité du réseau :

- ✓ Présence de fissures : des fissures ouvertes et fermées ont été observées sur plusieurs tronçons, indiquant une dégradation avancée des collecteurs.
- ✓ Branchements par piquage direct : de nombreux branchements ont été réalisés sans raccordement étanche, par simple piquage dans le collecteur principal.

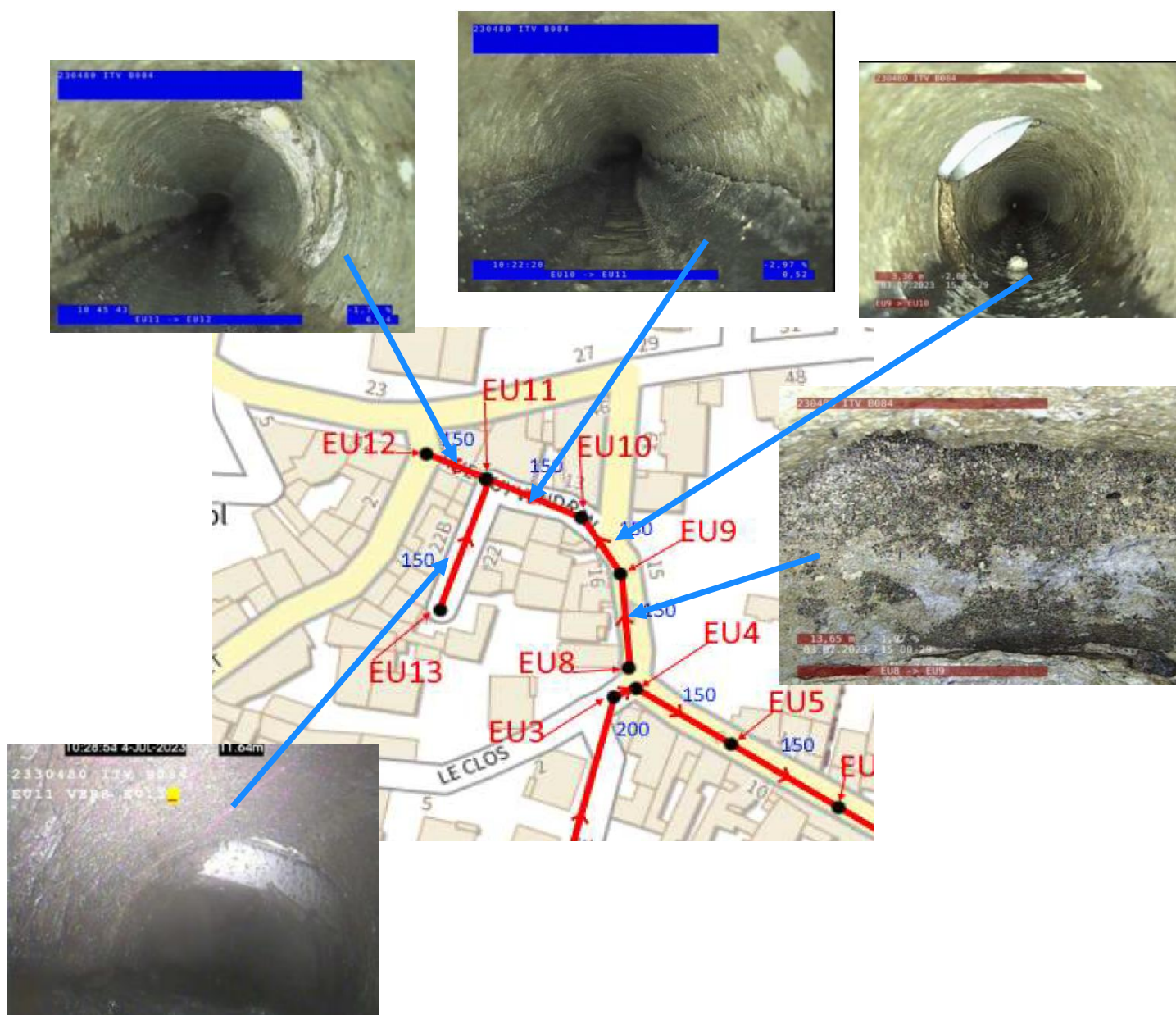
L'ensemble de ces défauts contribue à rendre le collecteur non étanche, favorisant les infiltrations d'eaux parasites et les exfiltrations d'eaux usées, avec un risque accru de pollution du milieu naturel et de surcharge de la station d'Épuration.

Ces constats soulignent la nécessité d'un programme de remplacement ciblé, ainsi qu'une mise aux normes avec la reprise des branchements existants.

Certains branchements d'eaux usées d'habitations aujourd'hui détruites doivent être supprimés.

Le rapport du passage camera est fourni en annexe

Extrait du passage camera ci-dessous



3.2 Diagnostic Amiante et HAP sur les Réseaux d'Assainissement

Dans le cadre de la préparation de futurs travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mairie du Teil a mandaté en 2024 la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur l'ensemble des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les résultats ont mis en évidence que :

- ✓ Le réseau d'eaux usées présente effectivement la présence d'amiante, notamment dans certaines conduites en fibrociment.

En revanche, le réseau d'eaux pluviales ne présente aucune trace d'amiante, les matériaux utilisés étant exempts de fibres amiantées.

Ces résultats impliquent que toute intervention sur le réseau d'eaux usées devra faire l'objet de mesures de prévention spécifiques.

En parallèle, un **diagnostic HAP** a été réalisé sur les enrobés bitumineux en surface, afin de détecter la présence éventuelle de composés toxiques issus de la distillation du goudron.

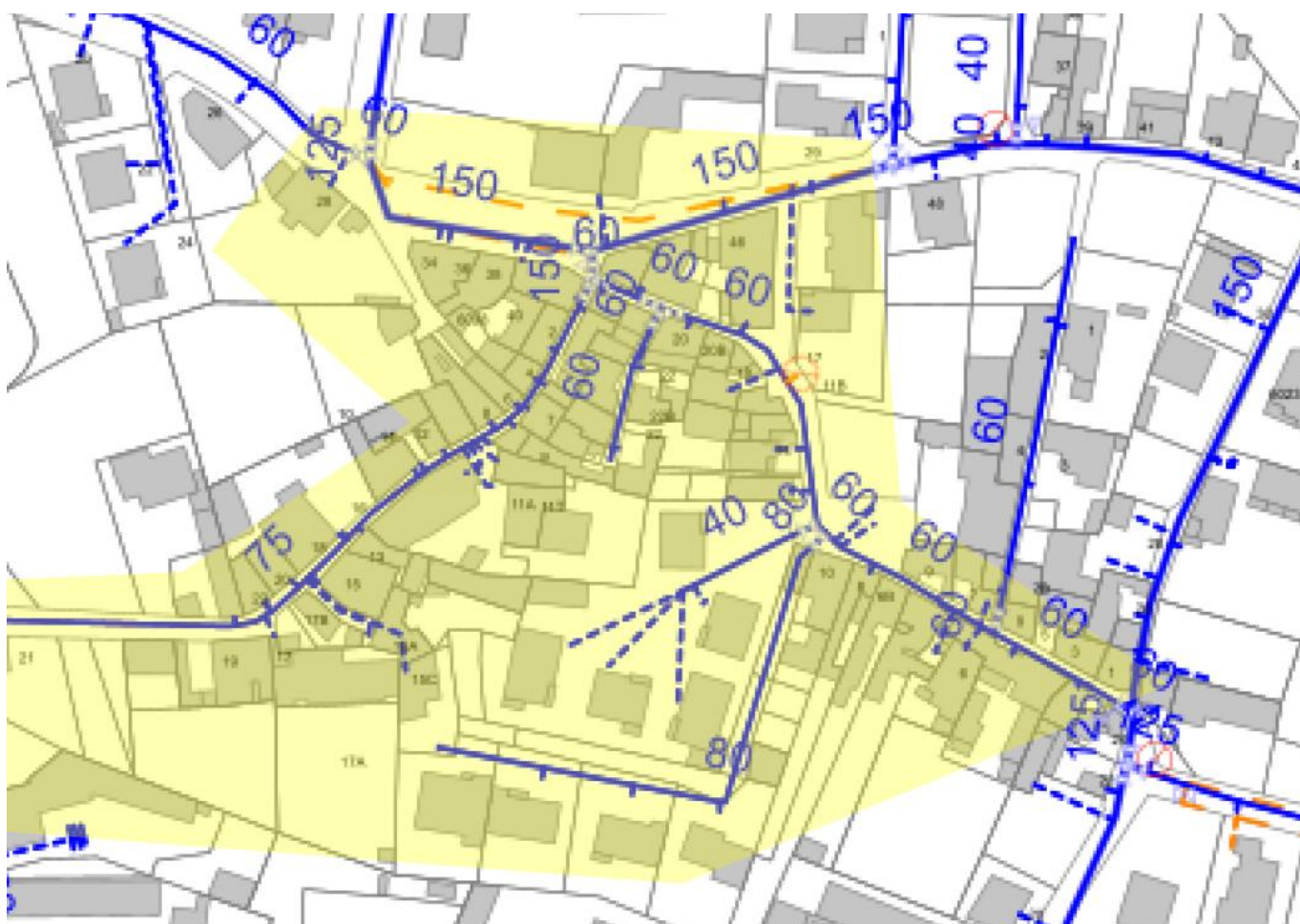
Les analyses ont révélé que :

- ✓ Les enrobés testés sont négatifs aux HAP, ce qui signifie qu'ils ne contiennent pas de substances dangereuses de type goudron de houille ou autres hydrocarbures aromatiques polycycliques.
- ✓ Aucune mesure particulière de traitement ou de confinement des enrobés n'est donc requise lors des travaux de terrassement.

Le rapport du Diag amiante et HAP est fourni en annexe.

4 ETAT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'extrait de plan ci-dessous présente la cartographie des réseaux AEP dans l'emprise du projet.
Des visites ont été réalisées, en particulier pour essayer de repérer au maximum les compteurs qui se situent à l'intérieur des habitations.



5 CONTRAINTES DE L'OPERATION

5.1 Réseaux existants

Les déclarations de travaux ont été réalisés sur la totalité de l'emprise des travaux et sont jointes en annexe.

DICT.fr Déclaration		TABLEAU RÉCAPITULATIF DT - 2025081903855D1F NALDEO - MONTELIMAR - CHRISTOPHE CORTIAL	
Ref. travaux 314197307	rue VENDRAN, rue ROBESPIERRE 07400 LE TEIL	Créé le 19/08/2025 Début le 03/11/2025 Durée : 60 jours	
Exploitants			
ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LDA CHEZ PROTYS P0119, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE			CONCERNÉ
0472164841 0181624701 0181624701 6041079.ENEDIS@demat.protys.fr			
DT 459005025		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459038748 Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : LACHANT Julie.		Reçu le 20/08/2025 CONCERNÉ	
GrDF URG SIRHO- SUD CHEZ PROTYS P0469, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE			CONCERNÉ
0810300360 0810300360 0247857444 GRDF_351.GRDF@demat.protys.fr			
DT 459005021		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459025837 Présence d'ouvrage : GA. Recommandations : Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT. Nom du contact : EXPLOITANT GRDF.		Reçu le 20/08/2025 CONCERNÉ	
SDE07 SDE07, TSA70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France			CONCERNÉ
426727706 426727706 475669685 sde07@demat.sogelink.fr			
DT 459005017		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459038690 Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : En cas d'endommagement, veuillez contacter M. CHANTIN au 0673806728.		Reçu le 20/08/2025 CONCERNÉ	
SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche - GUEDEGBE Patrick TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France			CONCERNÉ
0475638129 0475638129 0475638129 sydeo@demat.sogelink.fr			
DT 459005024		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459026624 Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : Attention au réseau d'eau potable / Respecter le fascicule 71.		Reçu le 20/08/2025 CONCERNÉ	
asa irrigation plaine du teil - PERRIER CEDRIC 15 rue du travail 15 rue du travail 07400 LE TEIL FRANCE			NON CONCERNÉ
0634910653 0634910653 0634910653 asa.rrigation.leteil@hotmail.com			
DT 459005016		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459099457		Reçu le 20/08/2025 NON CONCERNÉ Pas d'ouvrage	
AXIONE - Gestion DT-DICT ADTIMFTTH, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE			CONCERNÉ
0547650232 0533740217 0533740217 adtimftth.dict@app.axione.fr			
DT 459005018		Envoyé le 19/08/2025	
Réponse 459097098		Reçu le 20/08/2025 CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL	

 Réf. travaux 314197307	 rue VENDRAN, rue ROBESPIERRE 07400 LE TEIL	 Créé le 19/08/2025 Début le 03/11/2025 Durée : 60 jours
MAIRIE LE TEIL TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France		 EN ATTENTE
 0475922226	 0676950095	 0475922226
 @ ville-le-teil@delegation.sogedata.fr		
<u>DT 459005022</u>	Envoyé le 19/08/2025 	
<u>Relance 459516723</u>	Envoyé le 28/08/2025	
Orange J4 Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE		 CONCERNÉ
 0969393212	 0810300111	 @ FT06J4.FTO@demat.protys.fr
 DT 459005023		
<u>Réponse 459012316</u>	Reçu le 19/08/2025	CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL
SAUR CENTRE EST DROME ARDECHE PILAT, TSA 70 011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE		 CONCERNÉ
 0662603098	 0469663508	 @ saur-ce-dap@demat.sogelink.fr
 DT 459005020		
<u>Réponse 459043481</u>	Reçu le 20/08/2025	CONCERNÉ
Présence d'ouvrage : EU. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.cxp@saur.com 10 jours de préavis.		
SFR FIBRE SAS SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE		 CONCERNÉ
 0980804303	 0298464627	 @ sfr-fibre@demat.sogelink.fr
 DT 459005019		
<u>Réponse 459005064</u>	Reçu le 19/08/2025	CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL
SUEZ Eau France SAS RAA P0210 CHEZ PROTYS, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE		 NON CONCERNÉ
 0977409443	 0977401132	 0977401130
 @ RHS-05.SUEZ@demat.protys.fr		
 DT 459005027		
<u>Réponse 459232746</u>	Reçu le 25/08/2025	NON CONCERNÉ
Pas d'ouvrage. Nom du contact : DI MAURO Ludovic.		
Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP		
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON 8 avenue Marcel-Cachin 07350 CRUAS FRANCE		NON REQUIS
 04 75 00 04 11	 @ accueil@ardecherhonecoiron.fr	
 IAT 459005026		
Envoyé le 19/08/2025 		

Une géodétection des réseaux a été réalisée par la société DETECT RESEAUX.

5.2 Emprise disponible

Une partie de l'emprise du chantier se situe au niveau de rues étroites avec des traces visibles du tremblement de terre (fissures, étais entre les façades,...).



Cette contrainte entraînera la nécessité de :

- mettre en place des conduites provisoires pour le maintien de la distribution en eau potable,
- mettre en place de dispositifs permettant le maintien de la collecte des eaux usées,
- réaliser une partie des terrassements à la main ou avec des micro-pelles de chantier

Une attention particulière devra être portée lors de la réalisation des terrassements le long des façades.

5.3 Présence d'amiante

Comme indiqué dans le chapitre 2.2, les analyses réalisées ont permis de mettre en avant la présence d'amiante dans les canalisations des réseaux de collecte des eaux usées. Une procédure amiante en sous-section 3 sera nécessaire.

5.4 Permission de voirie Voie communale

Le projet envisage la réalisation de renouvellement de tronçons de réseau sous l'emprise de voies communales. Des demandes de permissions de voirie seront à réaliser auprès de la commune de LE TEIL.

6 DESCRIPTION DES TRAVAUX

6.1 Réseaux d'assainissement (Ville du Teil)

6.1.1 Eaux usées

Les travaux consisteront à poser une nouvelle canalisation principale en polypropylène SN 16 DN 200 mm sauf pour la partie la plus en aval du renouvellement qui sera en fonte DN 200 mm (pente inférieure à 1%). Les regards seront en béton DN 1000 mm, en PEHD DN 600 mm ou de dimensions 40*40 intérieurs pour l'impasse.

Les canalisations de branchement seront en polypropylène SN 16 DN 160 avec des tabourets en PVC 315mm.

Les travaux comprendront :

- La mise en place de l'installation et de la signalisation de chantier,
- La réalisation des plans d'exécution
- L'établissement d'un constat d'huissier sur l'ensemble de la zone de travaux,
- La mise en place d'un panneau de chantier
- Le maintien de service
- Le sciage des enrobés,
- L'exécution des fouilles comprenant l'évacuation des déblais,
- La dépose et l'évacuation de conduite en amiante ciment : 170 ml
- La fourniture et mise en œuvre blindage,
- La fourniture et mise en œuvre des lits de pose et d'enrobage des conduites,
- La fourniture et pose en tranchée de conduites gravitaires en fonte : 45 ml Ø 200 mm,
- La fourniture et pose en tranchée de conduites gravitaires en polypropylène SN16 : 95 ml Ø 200 mm et 50 ml Ø 160
- La reprise de 18 branchements particuliers
- La fourniture et la pose de 3 regards béton DN 1000 mm
- La fourniture et la pose de 4 regards PEHD DN 600

6.1.2 Eaux pluviales

La nouvelle canalisation de collecte des eaux pluviales sera en polypropylène SN 16 DN 200 -250 et 315. Pour les tronçons avec une couverture faible, une protection sera réalisée avec la mise en place d'une couche de grave ciment.

Il sera mis en place des regards 40*40 ou 50*50 intérieurs avec des grille concave qui seront positionnés selon le fil d'eau du projet d'aménagement. La mise à la cote définitive sera réalisée par le lot revêtement. Le projet ne prend pas en compte le raccordement des descentes de toitures.

Les travaux comprendront :

- La mise en place de l'installation et de la signalisation de chantier,
- La réalisation des plans d'exécution
- L'établissement d'un constat d'huissier sur l'ensemble de la zone de travaux,
- La mise en place d'un panneau de chantier
- Le sciage des enrobés,
- L'exécution des fouilles comprenant l'évacuation des déblais,
- La dépose et l'évacuation de conduite en béton : 100 ml

- La fourniture et mise en œuvre blindage,
- La fourniture et mise en œuvre des lits de pose et d'enrobage des conduites,
- La fourniture et pose en tranchée de conduites gravitaires en polypropylène SN 16:
 30 ml Ø 200 mm, 95 ml Ø 250 et 18 ml Ø 315
- La fourniture et la pose de 3 regards béton DN 1000 mm
- La fourniture et la pose de 4 regards béton 400*400 avec grilles concaves
- La fourniture et la pose de 8 regards béton 500*500 avec grilles concaves
- Remplacement de 10 dauphins.

6.1.3 Montant des travaux

VILLE DU TEIL - ILOT ROBESPIERRE - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - DETAILS ESTIMATIFS - LOT 1B: CANALISATIONS					TOTAL
	Préparation du chantier				4 500,00 €
	Terrassements				59 425,20 €
	Canalisations				94 070,00 €
	Voirie				4 046,00 €
	Recolement				1 855,00 €
	TOTAL TRAVAUX H.T.				163 896,20 €
	T.V.A. 20 %				32 779,24 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C				196 675,44 €

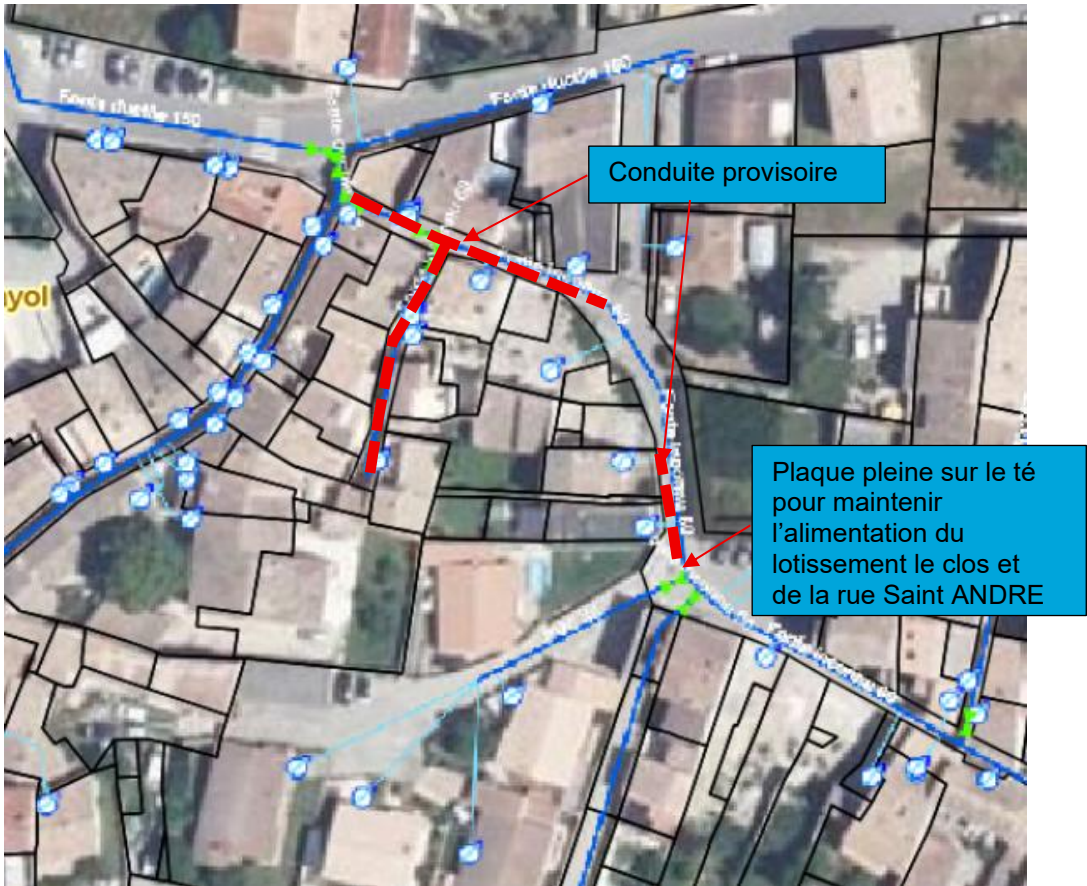
Le budget alloué à l'opération doit également intégrer une provision pour la réalisation des essais sur les réseaux (passage caméra, étanchéité et compactage), soit environ 4500 €HT. Ces prestations feront l'objet d'une consultation séparée du marché de travaux.

6.2 Eau potable (SYDEO)

Une nouvelle canalisation en fonte DN 60 mm sera posée au niveau de la rue et en PEHD DN 40 mm au niveau de l'impasse. Dans la mesure du possible les compteurs se situant à l'intérieur des habitations seront déplacés sur le domaine public avec renouvellement de la canalisation de branchement jusqu'à l'emplacement actuel du compteur. Il a été convenu avec le Syndicat que le compteur de la parcelle BK 251 resterait à l'intérieur de l'habitation.

La faible emprise disponible nécessitera la mise en place d'une conduite provisoire afin d'assurer la continuité de service.

Le SYDEO souhaite également positionner des compteurs généraux au niveau des antennes du lotissement le Clos et de la rue Saint ANDRE.



Les travaux comprendront :

- La mise en place de l'installation et de la signalisation de chantier,
- La réalisation des plans d'exécution
- L'établissement d'un constat d'huissier sur l'ensemble de la zone de travaux,
- La mise en place d'un panneau de chantier
- Le maintien de service par une conduite provisoire,
- Le sciage des enrobés,
- L'exécution des fouilles comprenant l'évacuation des déblais,
- La dépose et l'évacuation de conduite en fonte DN 60 : 180 ml
- La fourniture et mise en œuvre des lits de pose et d'enrobage des conduites,
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en fonte DN 60 : 140 ml
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en PEHD DN 50 : 40 ml
- La reprise de 18 branchements particuliers avec mise en place de regard ISOTER de chez MECLEEC équipés de tampons fonte.
- 2 regards 1000 *1000+ compteur DN 60

SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - TRAVAUX LE TEIL - Part AEP - LOT 1A : CANALISATIONS ILOT ROBESPIERRE				109 292,50 €
SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - TRAVAUX LE TEIL - ILOT ROBESPIERRE - LOT 1A: CANALISATIONS				TOTAL
	Préparation du chantier			11 500,00 €
	Terrassements			25 401,00 €
	Canalisations			29 167,50 €
	Branchements			41 503,00 €
	Voirie			596,00 €
	Recolement			1 125,00 €
	TOTAL TRAVAUX H.T.			109 292,50 €
	T.V.A. 20 %			21 858,50 €
	TOTAL TRAVAUX T.T.C			131 151,00 €

7 DEVOLUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront attribués, après consultation des entreprises réalisée conformément au code de la Commande Publique en vigueur.

Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 21	Votants 22 Pouvoirs 1

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs : Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/068 : Approbation de l'Avant-Projet du renouvellement du réseau Grande Rue commune de Meysses (op n°377)

L'opération de « renouvellement du réseau d'eau potable de la Grande Rue sur la commune de Meysses » (opération n°2025-377) a fait l'objet de validations techniques auprès des services.

Le présent projet concerne la commune de Meysses et a pour objet le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable sur différents secteurs, en lien avec le projet d'aménagement de la Grande Rue et de la rue de la Chevrière. Les travaux communaux comprennent également le renouvellement du réseau d'eaux usées.

Aujourd'hui le Maître d'œuvre nous a transmis une version de l'avant-projet qui détaille les travaux. Les travaux comprennent pour Sydeo notamment :

- La procédure amiante pour la dépose et l'évacuation de la canalisation de la Grande Rue,
- La dépose et l'évacuation de conduite fonte DN 100 de la rue de la Chevrière : 180 ml,
- La fourniture et mise en œuvre des lits de pose et d'enrobage des conduites,
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en fonte DN 125 : 320 ml,
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en fonte DN 100 : 10 ml,
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en PEHD DN 50 : 40 ml,
- La reprise de 36 branchements particuliers.

Le coût de ces travaux est estimé à l'issue de la phase AVP à 231 678,75 € HT, et avec les honoraires, imprévus et frais divers, à un total de 260 638,59 € HT pour l'ensemble de l'opération. Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'Avant-Projet.

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre, à hauteur de 5 % du coût des travaux, sera fixé à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet à un montant de 14 783,94 € HT y compris les missions complémentaires (les enquêtes de branchement, AMO Compactage/Test pression/potabilité).

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réalisation d'opérations d'eau potable signé le 28/03/2024 avec le groupement Naldeo/Merlin,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 02/06/2026,

Considérant la nécessité des travaux à entreprendre ;

Considérant que l'Avant-Projet de la Phase 1 fourni par le Maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le Maître d'œuvre s'élève à 231 678,75 € HT ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'Avant-Projet Définitif «RENOUV MEYSSE GRANDE RUE» dressé par le cabinet d'études Naldeo, ci-annexé pour un montant de travaux 231 678,75 € HT ;
- **Prends acte** de l'émission d'un bon de commande définitif de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération à 14 783,94 € HT y compris les missions complémentaires ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026,

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA PAYSANNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET



Affaire n° **A2500971** version n° **1**

SYDEO – SERVICE PUBLIC DE L'EAU AU CENTRE DE L'ARDECHE

Travaux de renouvellement des réseaux
d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de
la Chevrière à Meysse

1 – mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense





Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026068-DE

SYDEO – SERVICE PUBLIC DE L'EAU AU CENTRE DE L'ARDECHE

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevrière à Meysse
Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
1	05/2026	Création de document	CC	DR

Maître d'ouvrage : SYDEO – SERVICE PUBLIC DE L'EAU AU CENTRE DE L'ARDECHE
Mission : Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevrière à Meysse

Affaire n° : A2500971
Version n° : 1

Contact : Christophe CORTIAL, Chargé d'Affaires
Adresse : Naldeo, Direction Opérationnelle Auvergne Rhône-Alpes Est
663 Chemin des Traverses
07200 LA CHAPELLE SOUS AUBENAS
Tél. : 04 75 35 44 88



SYDEO – SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevrière à Meysse

Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	4
2	ETAT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	6
3	CONTRAINTES DE L'OPERATION	7
3.1	Réseaux existants	7
3.2	Présence d'amiante	9
3.3	Maintien de service.....	9
3.4	Travaux en domaine privé.....	9
3.5	Planning	9
4	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	10
5	DEVOLUTION DES TRAVAUX.....	11
6	ANNEXES.....	12

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevrière à Meysses Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

1 PREAMBULE

Le Syndicat Mixte intervient sur un réseau de plus de 870 km. Les 35 communes de son territoire concentrent 167 réservoirs à travers 54 sites (51 stations de pompages et 3 stations de traitement). Afin de redistribuer l'eau aux abonnés de manière continue, SYDEO est équipé d'une capacité de stockage de plus de 21 500m³. C'est la condition sine qua non pour garantir un approvisionnement en eau chaque mois de l'année, surtout en période estivale qui nécessite un suivi assidu des réserves en eau potable.

Toutes les communes sont desservies à partir de captages et de stockages, qui permettent de gérer la consommation et les besoins en eau de manière indépendante. Les sources et zones de captage sont réparties pour assurer les besoins en eau des abonnés



Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevière à Meysses
Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

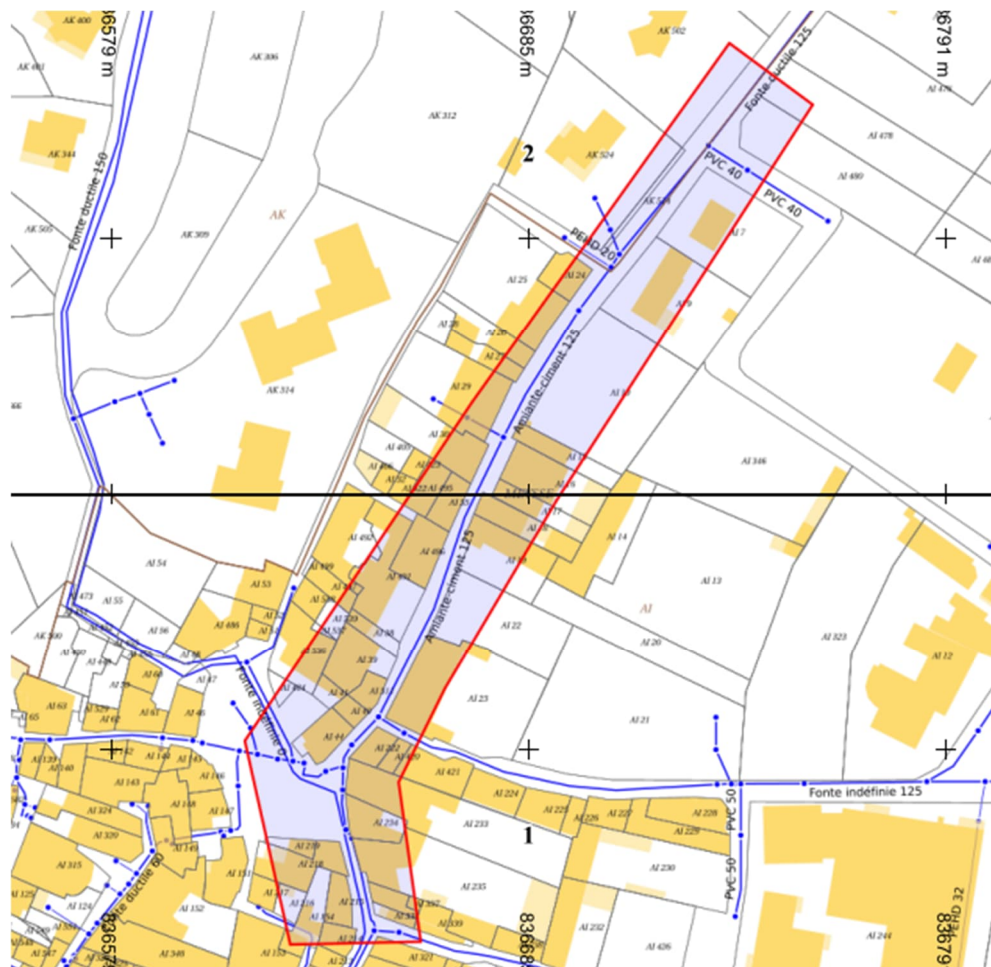
L'Avant-Projet concerne la commune de Meysses qui va réaliser à court terme des travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur une partie de la voirie de la Grande rue et de la rue de la Chevière. Par conséquent le SYDEO souhaite réaliser les travaux de renouvellement de ses canalisations sur ce secteur.

L'emprise de la zone d'étude est indiquée ci-dessous sur l'extrait de vue aérienne :



2 ETAT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'extrait de plan ci-dessous présente la cartographie des réseaux AEP dans l'emprise du projet.



Le réseau de la Grande rue est en amiante ciment DN 125 mm et celui de la rue de la Chevrière en fonte DN 100 mm.

Les enquêtes branchement ont été réalisées et sont jointes en annexes au présent Avant-Projet.

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevière à Meysse

Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

3 CONTRAINTES DE L'OPERATION

3.1 Réseaux existants

Les déclarations de travaux ont été réalisés sur la totalité de l'emprise des travaux et sont jointes en annexe.

DICT.fr Déclaration		TABLEAU RÉCAPITULATIF DT - 2026040902833D05 NALDEO - MONTELIMAR - CHRISTOPHE CORTIAL	
Ref. travaux 315325306	Grande Rue 07400 MEYSSE	Créé le 09/04/2026 Début le 14/09/2026 Durée : 90 jours	
Exploitants			
ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LDA CHEZ PROTYS P0119, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE		⚡	CONCERNÉ
0472164841	0181624701	0181624701	0041079.ENEDIS@demat.protys.fr
DT 474000430	Envoyé le 09/04/2026		
Réponse 474348005	Reçu le 15/04/2026	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : CALTAGIRONE Stella.			
SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche - GUEDEGBE Patrick TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France		💧	CONCERNÉ
0475638129	0475638129	0475638129	sydeo@demat.sogelink.fr
DT 474000423	Envoyé le 09/04/2026		
Réponse 474045531	Reçu le 09/04/2026	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : Attention au réseau d'eau potable / Respecter le fascicule 71.			
Territoire d'Energie Ardèche chez Groupe NAT TSA 62152 59810 Lesquin FRANCE		⚡	CONCERNÉ
0359529113	0475669637	0475669637	ade07@fr.groupe-nat.com
DT 474000427	Envoyé le 09/04/2026		
Réponse 474073656	Reçu le 10/04/2026	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Ouvrages et installations électriques. Nom du contact : Groupe-NAT.			
AXIONE - Gestion DT-DICT ADTIMFTTH, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE		🌐	CONCERNÉ
0547650232	0533740217	0533740217	adtimftth.dict@app.axione.fr
DT 474000426	Envoyé le 09/04/2026		
Réponse 474539554	Reçu le 17/04/2026	CONCERNÉ	Présence d'ouvrage : TL
Orange J4 Rhône Durance Chez PROTYS P0956, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE		🌐	CONCERNÉ
0969393212	0810300111	FT06J4.FTO@demat.protys.fr	
DT 474000428	Envoyé le 09/04/2026		
Réponse 474007718	Reçu le 09/04/2026	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic. Nom du contact : ORANGE.			
Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP			
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON 8 avenue Marcel-Cachin 07350 CRUAS FRANCE			NON REQUIS
04 75 00 04 11		accueil@ardecherhonecoiron.fr	
IAT 474000425	Envoyé le 09/04/2026		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

SYDEO – SERVICE PUBLIC DE L'EAU
ID : 007-200091601-20260709-2026068-DE

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevière à Meysse
Affaire n° A2500971

AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

DICT.fr Déclaration		TABLEAU RÉCAPITULATIF DT - 2026040902842D4A NALDEO - MONTELIMAR - CHRISTOPHE CORTIAL	
 Réf. travaux 315325325	 Rue Chevière 07400 MEYSSE	 Créé le 09/04/2026 Début le 14/09/2026 Durée : 90 jours	
Exploitants			
ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LDA CHEZ PROTYS P0119, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE		 CONCERNÉ	
 0472164841	 0181624701	 0181624701	
 6041079.ENEDIS@demat.protys.fr			
DT 474000532 Envoyé le 09/04/2026			
Réponse 474347982 Reçu le 15/04/2026 CONCERNÉ			
Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : CALTAGIRONE Stella.			
SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche - GUEDEGBE Patrick TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France		 CONCERNÉ	
 0475638129	 0475638129	 0475638129	
 sydeo@demat.sogelink.fr			
DT 474000533 Envoyé le 09/04/2026			
Réponse 474045513 Reçu le 09/04/2026 CONCERNÉ			
Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : Attention au réseau d'eau potable / Respecter le fascicule 71.			
Territoire d'Energie Ardèche chez Groupe NAT TSA 62152 59810 Lesquin FRANCE		 CONCERNÉ	
 0359529113	 0475669637	 0475669637	
 sde07@fr.groupe-nat.com			
DT 474000534 Envoyé le 09/04/2026			
Réponse 474062391 Reçu le 10/04/2026 CONCERNÉ			
Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Ouvrages et installations électriques. Nom du contact : Groupe-NAT.			
AXIONE - Gestion DT-DICT ADTIFTH, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE		 CONCERNÉ	
 0547650232	 0533740217	 0533740217	
 adtiffth.dict@app.axione.fr			
DT 474000536 Envoyé le 09/04/2026			
Réponse 474539556 Reçu le 17/04/2026 CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL			
Orange J4 Rhône Durance Chez PROTYS P0956, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE		 CONCERNÉ	
 0969393212	 0810300111	 FT06J4.FTO@demat.protys.fr	
DT 474000538 Envoyé le 09/04/2026			
Réponse 474007704 Reçu le 09/04/2026 CONCERNÉ			
Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison fort trafic. Nom du contact : ORANGE.			
Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP			
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON 8 avenue Marcel-Cachin 07350 CRUAS FRANCE		NON REQUIS	
 04 75 00 04 11	 accueil@ardecherhonecoiron.fr		
IAT 474000537 Envoyé le 09/04/2026			

3.2 Présence d'amiante

La canalisation de la Grande rue est en amiante ciment DN 125 mm. La réalisation des travaux nécessitera la dépose de la canalisation existante (travaux en sous-section 3)

3.3 Maintien de service

Les travaux nécessiteront la mise en place de conduites provisoires afin de permettre la continuité de service.

3.4 Travaux en domaine privé

La grande majorité des compteurs se situent en domaine privé. Le projet prévoit de les déplacer en domaine public. Il sera nécessaire de renouveler les canalisations de branchement jusqu'au niveau de l'emplacement actuel du compteur.

Remarque : les compteurs des logements collectifs du n°20 de la Grande rue seront laissés à l'intérieurs.

3.5 Planning

Les travaux feront l'objet d'une coordination avec les projets de la commune qui concernent le renouvellement des réseaux d'assainissement et l'aménagement de la voirie. A titre indicatif, le démarrage des travaux est prévu pendant l'automne 2026.

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Une nouvelle canalisation en fonte DN 125 mm sera posée au niveau de la Grande rue et de la rue de la Chevière.

Dans la mesure du possible les compteurs se situant à l'intérieur des habitations seront déplacés sur le domaine public avec renouvellement de la canalisation de branchement jusqu'à l'emplacement actuel du compteur. Il a été convenu avec le Syndicat que les compteurs du n°20 de la Grande Rue resteraient à l'intérieur de l'habitation.

La faible emprise disponible nécessitera la mise en place d'une conduite provisoire afin d'assurer la continuité de service.

Les travaux comprendront :

- La mise en place de l'installation et de la signalisation de chantier,
- La réalisation des plans d'exécution
- L'établissement d'un constat d'huissier sur l'ensemble de la zone de travaux,
- La mise en place d'un panneau de chantier
- Le maintien de service par une conduite provisoire,
- Le sciage des enrobés,
- L'exécution des fouilles comprenant l'évacuation des déblais,
- La procédure amiante pour la dépose et l'évacuation de la canalisation de la Grande Rue
- La dépose et l'évacuation de conduite fonte DN 100 de la rue de la Chevière : 180 ml
- La fourniture et mise en œuvre des lits de pose et d'enrobage des conduites,
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en fonte DN 125 : 320 ml
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en fonte DN 100 : 10 ml
- La fourniture et pose en tranchée de conduite en PEHD DN 50 : 40 ml
- La reprise de 36 branchements particuliers

SYDEO - DETAILS ESTIMATIFS - TRAVAUX MEYSSE GRANDE RUE ET RUE DE LA CHEVRIERE LOT 1A: CANALISATIONS					TOTAL
	Préparation du chantier				27 450,00 €
	Terrassements				43 243,00 €
	Canalisations				77 258,75 €
	Branchements				74 170,00 €
	Voirie				6 032,00 €
	Recolement				3 525,00 €
	TOTAL TRAVAUX				231 678,75 €
	TOTAL Divers, Honoraires MOE et Imprévus 12,5 %				28 959,84 €
	TOTAL DEPENSE H.T				260 638,59 €
	T.V.A. 20 %				52 127,72 €
	TOTAL DEPENSE T.T.C				312 766,31 €



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026068-DE

SYDEO – SERVICE PUBLIC DE

Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable Grande Rue et rue de la Chevrière à Meyssie
Affaire n° A2500971
AVP - 1 – Mémoire explicatif et récapitulatif de la dépense

5 DEVOLUTION DES TRAVAUX

Le SYDEO et la commune envisagent d'attribuer la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement via une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée : Lot unique : Collecteurs, Canalisations et Ouvrages annexes.

Une délégation de MO sera établie dans le cadre de la consultation, afin de retenir le même groupement d'entreprises pour réaliser les travaux des deux maîtres d'ouvrage.

6 ANNEXES

Sont présentés en annexes :

- Annexe 1 - Fiches d'enquêtes branchements,
- Annexe 2 – Réponses aux DT,
- Annexe 3 – Plan des réseaux projetés,
- Annexe 4 – Devis estimatif

Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 21	Votants 22 Pouvoirs 1

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs : Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Mazzini Didier

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/069 : Projet d'acquisition foncière par SYDEO – commune de Marcols les eaux Source de Prapommier

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que lors de sa séance du 16 juillet 2024, il a été autorisé à signer un compromis de vente avec Monsieur Xavier NURY en prévision de l'acquisition d'une nouvelle ressource en eau.

Ce compromis portait notamment, sur une parcelle à créer au sein des parcelles cadastrées section E n°190, 208 et 209 et comportait deux conditions suspensives liées à la productivité de la source et à la qualité de l'eau pour la potabilisation.

Les échanges intervenus depuis avec le propriétaire ont conduit à faire évoluer les modalités de cette acquisition.

SYDEO souhaitant poursuivre ce projet de sécurisation de la ressource en eau et assurer la maîtrise foncière du secteur concerné, il convient de signer un avenant au compromis de vente initial.

Cet avenant prévoit :

- l'acquisition de la totalité des surfaces des parcelles cadastrées section E n°190, 208 et 209 situées sur la commune de Marcols-les-Eaux ;
- la suppression des conditions suspensives relatives à la productivité de la ressource et à la qualité de l'eau pour la potabilisation ;
- le maintien des autres clauses et conditions du compromis de vente initial non modifiées par le présent avenant.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée par SYDEO pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Marcols-les-Eaux et disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la protection et à la valorisation des ressources en eau du territoire.

Lors de la signature du compromis de vente, il a été déterminé un prix de :

- Mille cinq cents Euros par hectare (1500€/ha)
- Vingt mille Euros (20 000€) pour l'indemnité de la source

Les superficies des parcelles étant de 1,0942 ha. au total, selon le détail suivant :

Section	Numéro	Lieu-Dit	Contenance		
			ha	a	ca
E	190	Le Pouzol		39	68
E	208	Prapommier		46	20
E	209	Prapommier		23	54

Soit un montant total de 21 641,3€.

Il requiert l'autorisation du Comité Syndical, de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci exposé,

Vu l'article 2044 du Code Civil afférent à la transaction,

Vu la délibération n°2024/071 du 16 juillet 2024 autorisant la signature d'un compromis de vente avec Monsieur Xavier NURY en prévision de l'acquisition d'une ressource en eau située aux lieux-dits « Le Pouzol » et « Prapommier » sur la commune de Marcols-les-Eaux ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans la stratégie de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire desservi par SYDEO ;

Considérant que la recherche de nouvelles ressources demeure un enjeu majeur dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau ;

Considérant que les échanges intervenus avec le propriétaire permettent aujourd'hui d'envisager l'acquisition de l'intégralité des parcelles cadastrées section E n°190, 208 et 209 ;

Considérant que SYDEO souhaite poursuivre ce projet d'acquisition foncière afin d'assurer la maîtrise foncière du secteur concerné et de préserver les potentialités de la ressource identifiée ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier les conditions du compromis de vente initial en supprimant les conditions suspensives relatives à la productivité de la ressource et à la qualité de l'eau pour la potabilisation ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature d'un avenant au compromis de vente conclu avec Monsieur Xavier NURY concernant les parcelles cadastrées section E n°190, 208 et 209 sur la commune de Marcols-les-Eaux ;
- **Approuve** l'acquisition de la totalité des surfaces desdites parcelles ;
- **Approuve** la suppression des conditions suspensives relatives à la productivité de la ressource et à la qualité de l'eau pour la potabilisation ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant au compromis de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA DROME
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr